

Les Cahiers

d u P I a n

*Rôle de la gouvernance dans
l'amélioration des performances économiques*

**Quelques
enseignements
pour le Maroc**



Les dépenses des ménages au Maroc

**Une analyse
multidimensionnelle**



L'investissement direct étranger au Maroc

**Evolution et effets sur la
croissance économique**



*Une «foresterie»
sociale et durable*

**L'avenir de la
forêt marocaine**





Tél. : 0537 76 28 20 / 0537 76 99 85

Fax : 0537 66 07 71

BP 178, Quartier administratif

Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Abdelhak Allalat
Jamil Berdai
Jamal Bouchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Ahmed Ibrahim
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maalmi

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

E-mail :

cahiersduplan@yahoo.fr

Site : www.hcp.ma

Pré-presse

Diwan 3000

Tél. : 0537 68 16 96 – Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

s o m m a i r e

Rôle de la gouvernance dans l'amélioration des performances économiques : quelques enseignements pour le Maroc

Abdeslam NADAH 4

Les dépenses des ménages au Maroc : une analyse multidimensionnelle

Bouchaib LAMGHARI 20

L'investissement direct étranger au Maroc : évolution et effets sur la croissance économique

Jamal BAKHTI 28

Vers un nouveau mode de gestion du développement au Maroc

Ayache KHELLAF et Abdelaziz NIHOU 44

Une "foresterie" sociale et durable : l'avenir de la forêt marocaine

Saïd ZEROUALI 51

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Rôle de la gouvernance dans l'amélioration des performances économiques

Quelques enseignements pour le Maroc



La réalisation d'une croissance forte et durable a toujours constitué l'un des soucis majeurs des décideurs politiques et des praticiens du développement. Elle est considérée comme un passage obligatoire pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, chaque pays œuvre de façon permanente pour élaborer des stratégies et entreprendre des réformes pour atteindre un tel objectif. En même temps, les chercheurs mènent des investigations permanentes pour expliquer les mécanismes de la croissance et comprendre les conditions de son déclenchement et de sa pérennisation. Les théories dominantes de la croissance considèrent que ce sont les facteurs de production, capital, travail et technologie, qui déterminent la croissance. En revanche, la nouvelle théorie de l'économie institutionnelle considère que ces facteurs ne sont que des manifestations de la croissance et que ce sont les institutions qui constituent sa cause fondamentale.

Par Abdeslam NADAH, HCP

Le Maroc, à l'instar d'autres pays en voie de développement, n'a cessé, depuis au moins le début des années 80, d'entreprendre des réformes tout azimut pour assurer un cadre institutionnel favorable à la croissance, mais les performances économiques qu'il a réalisées durant les vingt cinq dernières années restent en deçà de ses potentialités et inférieures à celles réalisées par des pays qui avaient, au début des années 80, le même niveau de développement. Ce paradoxe a poussé les experts de la Banque Mondiale à qualifier le cas du Maroc d'énigme de la croissance.

Ainsi, l'objectif assigné à cette recherche est double : examiner la véracité de l'effet de la gouvernance sur l'amélioration des performances économiques et proposer quelques pistes de réformes susceptibles de permettre au Maroc d'améliorer la qualité de sa gouvernance et d'emprunter un nouveau sentier de croissance forte et durable.

Approche méthodologique

Pour traiter ce sujet, nous avons adopté la méthodologie suivante :

- Procéder à une revue de littérature et d'études sur le rôle de la gouvernance dans l'amélioration des performances économiques ;
- Examiner la relation entre la gouvernance et certains agrégats macroéconomiques en utilisant un modèle économétrique estimé en données transversales ;
- Examiner les contre-performances économiques nationales et les dysfonctionnements du système de gouvernance marocain afin d'identifier certaines pistes de promotion de la gouvernance et partant de déclencher et de pérenniser la croissance économique.

Concepts

Gouvernance : selon la définition du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement),

la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. Dans l'objectif d'établir certaines mesures de ce concept, des chercheurs de l'Institut de la Banque Mondiale ont élaboré six indicateurs touchant aux trois dimensions de la gouvernance : politique, économique et administrative : *écoute des citoyens et reddition des comptes (ECRC)*, *stabilité politique et absence de violence (SP)*, *efficacité des pouvoirs publics (EG)*, *qualité de la réglementation (QR)*, *Etat de droit (ED)* et *maîtrise de la corruption (CC)* (1).

Performances économiques : dans cette recherche, nous entendons par « performances économiques », les résultats obtenus suite aux efforts de réformes entreprises et des politiques de développement économiques mises en œuvre. Les indicateurs utilisés pour mesurer les performances économiques sont le Produit Intérieur Brut par habitant (PIB/hab), le taux de croissance annuel moyen (TCAM) et l'écart type des taux de croissance. Le premier indicateur indique le niveau du développement économique d'un pays, le second reflète la vitesse de la croissance et le dernier indicateur donne une idée sur le degré de stabilité de la croissance et de l'efficacité du processus d'accumulation de la richesse.

Bref état des lieux des recherches sur le lien entre gouvernance et performances économiques

Le rôle de la gouvernance dans l'amélioration des performances économiques a fait l'objet de plusieurs études théoriques et empiriques dont le principal souci est d'expliquer les raisons des différences de revenus et de rythmes de croissance entre les pays développés et les pays en voie de développement, d'une part et à l'intérieur des mêmes pays en développement, d'autre part. Ayant traité ce sujet sous différents angles, ces études tendent à mettre en évidence presque les mêmes

conclusions : la cause des différences se trouve dans le système de gouvernance adopté par chaque pays.

Pour Douglas C. North (2), les facteurs de production (innovation, économie d'échelle, éducation, accumulation du capital) ne sont pas des causes de la croissance, ils sont des manifestations de la croissance. La cause fondamentale se trouve dans les différences dans les institutions dans la mesure où « certaines façons d'organiser les sociétés encouragent les gens à innover, prendre les risques, trouver les bonnes modalités de faire les choses, d'étudier et d'éduquer soi-même, résoudre les problèmes de l'action collective et offrir les biens publics, alors que d'autres façons ne le permettent pas » (3). Cette nouvelle vision a donné une impulsion supplémentaire à la réflexion sur les véritables déterminants de la croissance.

Pour ce qui est de la Banque Mondiale, l'importance de la gouvernance dans les politiques de développement a été soulevée vers la fin des années 80, à l'occasion de l'établissement des bilans des réalisations des programmes d'ajustement structurel. Confrontés aux échecs de ces programmes, les experts de cette institution ont incriminé le cadre politico-institutionnel défaillant des pays concernés et ont recommandé d'agir en amont sur leur mode de gouvernance.

En 1997, le PNUD, s'inscrivant dans une approche de gouvernance, a élaboré un rapport sur « la gouvernance en faveur du développement humain durable » mettant l'accent sur l'importance de la gouvernance et de la bonne gouvernance dans la réalisation d'un développement durable et équitable. De plus, dans son rapport de 2000 intitulé « vaincre la pauvreté humaine », le PNUD a constaté, suite à une enquête menée sur les projets relatifs à la pauvreté pour étudier les éléments de succès et d'échec, que la gouvernance constitue le chaînon faible entre les efforts consentis et les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté.

(1) Pour en savoir plus, voir www.worldbank.org/governance/wgi.

(2) Prix Nobel en 1993 sur la recherche relative à l'impact des institutions sur la croissance.

(3) Daron Acemoglu, Simon Johnson, James Robinson, *Institutions as the fundamental cause of long-run growth*, 2004, p. 12.

S'agissant des études empiriques, l'une des plus importantes est celle réalisée en 2003 par les experts du FMI en utilisant la technique de la modélisation économétrique. Les différentes régressions effectuées ont montré que l'amélioration de la gouvernance entraîne une augmentation du revenu par habitant, une consolidation de la croissance et une réduction de sa volatilité.

De même, l'étude (4) réalisée en 2006, par Laurent Clerc et Hubert Kempf sur le lien entre la gouvernance et les performances économiques a confirmé ces conclusions. Elle s'est basée sur un panel d'indicateurs macroéconomiques et de gouvernance couvrant 175 pays.

Une autre étude de grande importance est réalisée par Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia sur le thème : la bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? (5). Ces auteurs conçoivent la bonne gouvernance comme le degré de formalisation des règles qui prévalent dans les pays développés. L'étude est basée sur l'analyse des profils institutionnels de 85 pays (15 pays développés et 70 pays en développement) au moyen de l'analyse en composantes principales (ACP). Parmi les principales conclusions révélées par cette étude est que la bonne gouvernance est effectivement corrélée au niveau du développement. Par contre, l'étude conclut que la bonne gouvernance ne ressort pas comme une priorité pour les pays qui cherchent le décollage économique, car il est difficile d'appliquer le mode de production de confiance fondé sur la formalisation des règles à cause des résistances des groupes d'intérêts et du poids des règles informelles. Ce n'est qu'après la réalisation du décollage économique que la bonne gouvernance devient déterminante pour la convergence économique. Pour leur décollage, les pays ont plus besoin de construire leur capacité d'anticipation stratégique et de coordination pour produire de la confiance.

Pour ce qui est des recherches portant sur le Maroc, l'étude sur les sources de croissance économique au Maroc réalisée par le Haut Commissariat au Plan en 2005 a montré que l'une des raisons de la faible performance économique de notre pays sur la période 1970-2002 réside dans la faible qualité de la gouvernance. Ainsi, « le Maroc a une large marge de

manœuvre et beaucoup de points peuvent être gagnés par l'amélioration du capital humain et de la qualité de la gouvernance » (6).

Le rapport d'évaluation du Plan 2000-2004, (une autre approche visant à expliquer les performances et les contres performances réalisées par notre pays au cours de cette période), a abouti à des conclusions pertinentes, notamment en matière de l'importance de la gouvernance dans l'aboutissement du processus de développement économique. L'un des principaux enseignements qui ressort de cette évaluation est que « la lenteur dans la mise en œuvre de certaines réformes, notamment dans les domaines de la législation du travail, de l'administration, de la justice, et d'une manière générale, de la mise à niveau de l'entreprise et de son environnement, a grandement limité la compétitivité de l'économie nationale et par conséquent, l'attractivité du Maroc vis-à-vis des investissements étrangers » (7). Les faiblesses en matière de gouvernance n'ont pas trait seulement à la lenteur de mise en œuvre des réformes, mais aussi à « l'insuffisante mobilisation des partenaires économiques et sociaux, aux difficultés de coordination et de mise en cohérence des actions de développement... » (8).

Par ailleurs, le rapport du cinquantenaire considère que la gouvernance est l'un des échecs les plus évidents enregistrés par notre pays, et constitue ainsi l'un des nœuds du futur. Le déficit en matière de gouvernance a trait au « manque de concertation entre les acteurs et d'une absence de stratégie de coopération pouvant engendrer des résultats mutuellement bénéfiques » (9), aux faiblesses de l'appareil judiciaire, à la présence diffuse de la corruption et à la tergiversation en matière de décentralisation et de déconcentration. Ces faiblesses contribuent largement à la détérioration des rapports de confiance entre le citoyen et l'administration, entre

(4) Laurent Clerc et Hubert Kempf, *Gouvernance et performances macroéconomiques*, mai 2006

(5) Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia, *La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ?* 2007.

(6) Haut Commissariat au Plan, *Etude sur les sources de croissance au Maroc*, 2005, p. 75.

(7) HCP, rapport d'évaluation du Plan de développement économique et social 2000-2004, 2005, p. 11.

(8) *Ibid.*

(9) Rapport du cinquantenaire, le Maroc possible : une offre de débat pour une ambition collective, 2006, p. 239.

les entreprises et ses partenaires et entre les différentes composantes de l'appareil étatique, ce qui est de nature à empêcher la mise en place d'un cadre institutionnel incitatif à la libération des initiatives, à l'innovation et par conséquent à la création de la richesse.

Il ressort de ce bref survol des études que l'amélioration de la gouvernance contribue à l'amélioration de la croissance et à la réduction de la volatilité. Cette conclusion mérite d'être examinée pour s'assurer de sa véracité. Pour ce faire, nous procédons par faire une analyse empirique basée sur l'estimation d'un modèle économétrique en données transversales.

Résultats de nos estimations

Pour examiner la nature des liens existants entre les mesures de la gouvernance et les indicateurs de performances économiques, nous avons estimé un modèle économétrique en données transversales, sur la base d'un échantillon de 57 pays sur la période 1980-2006.

Etant donné la forte corrélation entre les variables de la gouvernance, comme le montre la matrice de corrélation ci-dessous, on peut se contenter de l'utilisation d'une seule variable dans les équations de régression. Puisque nous nous intéressons au lien entre la gouvernance et la croissance économique, nous choisissons l'indicateur « qualité de réglementation » (QR) car il renseigne sur l'essentiel des réglementations qui favorisent ou freinent la promotion du secteur privé qui est le moteur de la croissance.

Tableau 1

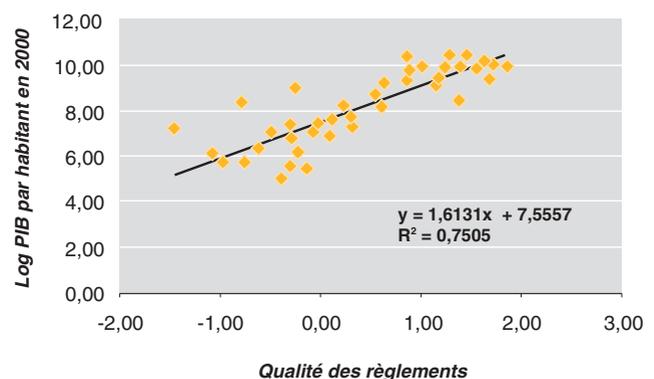
Matrice des corrélations entre les variables de la gouvernance

Variable	ECRC	SP	CC	ED	EG	QR
ECRC	1					
SP	0,84	1				
CC	0,88	0,88	1			
ED	0,88	0,89	0,98	1		
EG	0,88	0,86	0,98	0,98	1	
QR	0,89	0,85	0,95	0,94	0,96	1

Toutefois, si la relation entre la gouvernance et la performance économique est évidente, la question sur le sens de la causalité demeure posée. Mais puisqu'on s'intéresse exclusivement à l'impact de la gouvernance sur la performance économique, on a utilisé une régression où la variable "gouvernance" est endogène. Ainsi, le modèle est estimé par la méthode de doubles moindres carrés ordinaires, en utilisant un ensemble de variables instrumentales.

En ce qui concerne les données utilisées dans ces estimations, nous nous sommes basés principalement sur les deux bases de données de la Banque Mondiale relatives aux agrégats économiques et aux indicateurs de la gouvernance. La base de données économiques contient un ensemble d'indicateurs couvrant plusieurs pays du monde sur la période 1960-2006. Quant aux indicateurs ils en couvrent les six dimensions de la gouvernance pour 213 pays et régions. Ces indicateurs sont établis sur la base des informations provenant de 30 sources différentes. Ces mesures sont disponibles pour les années 1996, 1998, 2000 et annuellement entre 2002 et 2007.

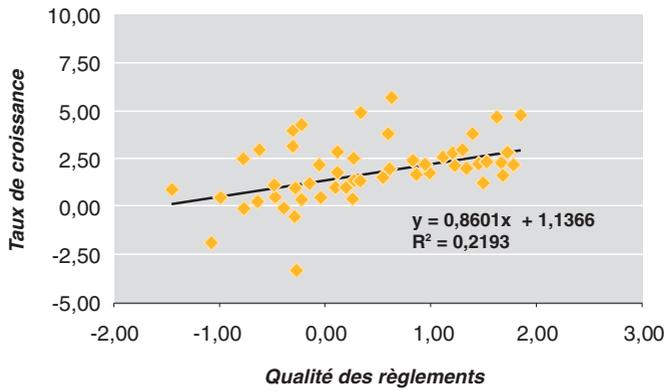
Lien entre la gouvernance et le revenu par habitant



Source : Graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale (WDI 2007 et WGI 2007).

La représentation graphique en nuage de points du lien entre la gouvernance, mesurée par la "qualité de réglementation", et le revenu par habitant montre que ces deux variables sont positivement et fortement corrélées. Ce constat est vrai quelle que soit la mesure de la gouvernance utilisée. En général, les pays ayant un niveau élevé de revenu par habitant, dispose d'une qualité de gouvernance élevée. Inversement, les pays qui ont un niveau faible de revenu par habitant disposent d'une faible qualité de gouvernance.

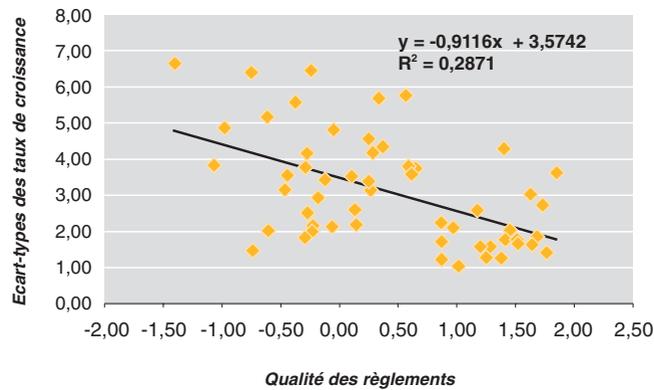
Lien entre la gouvernance et le taux de croissance



Source : Graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale (WDI 2007 et WGI 2007).

Il ressort de ce graphique que la corrélation linéaire entre la gouvernance et la vitesse de croissance est positive, mais elle n'est pas forte comme celle existante entre le revenu par habitant et la gouvernance.

Lien entre la gouvernance et la volatilité de la croissance



Source : Graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale (WDI 2007 et WGI 2007).

Il ressort de la représentation graphique que la gouvernance et la volatilité de la croissance sont corrélées négativement. Plus la qualité de la gouvernance augmente, plus la volatilité baisse et donc la croissance a tendance à se stabiliser. Si la

gouvernance n'est pas décisive dans le déclenchement de la croissance, elle constitue une source de consolidation des performances économiques et un rempart contre la volatilité de la croissance.

Les résultats des estimations ci-dessous confirment ce constat :

- L'effet de la gouvernance sur le niveau du revenu par habitant est statistiquement significatif à un niveau de confiance de 1 %, et ce quel que soit l'indicateur de la gouvernance utilisé ;
- Les coefficients des variables de la gouvernance sont tous positifs et statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 5 %. Ceci veut dire que la gouvernance contribue à l'accélération de la croissance ;
- Le coefficient de la gouvernance est négatif et statistiquement significatif à un niveau de confiance de 5 %. La gouvernance a un effet significatif sur la réduction de la volatilité de la croissance.

Ces résultats interpellent le Maroc à s'efforcer de promouvoir la qualité de son système de gouvernance afin de réaliser une croissance économique forte et durable.

Tableau 2

Résultats des estimations (coefficient de la gouvernance et t-student)

Indicateur de la gouvernance	Variables dépendantes		
	Log(PIBh/Hab2000)	TCAM	type Ecart
Qualité des réglementations	2,25 (6,02)	1,35 (2,30)	- 1,10 (- 2,11)

Dans le but de mettre en évidence l'effet significatif de la gouvernance quelle que soit la mesure de la gouvernance utilisée, nous avons effectué les différentes estimations en utilisant les différentes mesures de la gouvernance. Le tableau ci-dessous présente en détails les résultats des différentes estimations (coefficients des variables de la gouvernance, accompagnés des valeurs du test de Student).

Tableau 3

Indicateurs de la gouvernance	Variables dépendantes		
	Log(PIB/ Hab2000)	TCAM	type Ecart
ECRC	1,70 (5,75)	1,56 (2,04)	- 0,89 (- 2,22)
SP	2,10 (4,22)	0,86 (2,05)	- 0,94 (- 1,98)
EG	1,42 (6,61)	1,14 (2,53)	- 0,80 (- 2,29)
QR	2,25 (6,02)	1,35 (2,30)	- 1,10 (- 2,11)
ED	1,36 (6,32)	1,19 (2,41)	- 0,75 (- 2,23)
CC	1,26 (6,71)	0,85 (2,06)	- 0,67 (- 2,21)

D'après les résultats des estimations, la gouvernance a un effet significatif sur les performances économiques. Ainsi, l'amélioration de la gouvernance permet d'améliorer la croissance et réduire sa volatilité. La question principale qui reste posée à ce niveau est la suivante : si la gouvernance a effectivement un effet significatif sur les performances économiques, quels sont les canaux de transmission de cet effet ?

Canaux de transmission de l'effet de la gouvernance sur les performances économiques

Il importe de rappeler que les actes d'investir, d'effectuer des transactions et de nouer des contrats sont à l'origine de la création de la richesse. Alors pour inciter l'entrepreneur à réaliser ces actes, il faut lui donner de la confiance, lui assurer la sécurité de ses biens, lui donner une visibilité sur les perspectives d'avenir, lui présenter un ensemble d'incitations à l'investissement, lui réduire les coûts de transaction, protéger ses droits de propriété, instaurer la transparence et le respect des règles et assurer l'exécution des contrats. La bonne gouvernance implique la mise en place de ces conditions qui encouragent l'investissement, permettent d'accumuler les facteurs de productions et d'améliorer la productivité, renforcent

la compétitivité des entreprises, entraînent la diversification de l'économie et encouragent l'innovation, ce qui mène finalement à la réalisation d'une croissance forte et durable.

Incitation à l'investissement et aux transactions

Les canaux de la confiance et de l'anticipation sont importants dans la décision d'investir et de réaliser des transactions. L'amélioration de la gouvernance implique le renforcement de la confiance entre les différents partenaires et de la confiance de tous ces partenaires dans l'avenir. Plus le capital de confiance entre partenaires contractants est grand, plus les coûts de transactions (coûts d'information et de contrôle d'exécution des contrats) sont réduits, donc plus les transactions et les relations de coopération se trouvent faciles. De même, la décision d'investir suppose une réduction raisonnable des incertitudes et un minimum de visibilité et de confiance dans le futur. En outre, une administration transparente et moins corrompue, un système fiscal incitatif, une législation de travail flexible et un système judiciaire efficace, sont autant de facteurs qui encouragent l'investissement et développent les transactions et par conséquent, ils favorisent la croissance.

Renforcement de la compétitivité des entreprises

La croissance exige des entreprises compétitives sur le plan international pour promouvoir les exportations nationales. Grâce à un système fiscal incitatif, une législation du travail flexible, une protection élevée des droits de propriété, les entreprises peuvent renforcer leur compétitivité en recrutant des salariés qualifiés, générer des bénéfices qu'elles peuvent réinvestir dans la recherche-développement et diversifier leurs activités.

Diversification de l'économie

La diversification des activités économiques est une condition nécessaire pour la croissance et la réduction de sa volatilité. La volatilité de la croissance économique au Maroc est largement tributaire de la dépendance de l'économie nationale de la production

agricole. Ainsi, pour réduire la volatilité, il faut réduire le poids de l'agriculture dans le PIB au profit d'autres secteurs, ce qui appelle à la diversification des activités économiques. La bonne gouvernance permet de réduire la volatilité de la croissance, non seulement à travers la diversification économique, mais aussi parce que la présence d'institutions politiques fortes permet d'absorber les chocs et d'introduire les ajustements politiques urgents et nécessaires pour emprunter un nouveau chemin de redressement et d'espoir, ce qui protège le pays du développement des émeutes et des événements sociaux perturbateurs qui sont toujours coûteux.

Encouragement de l'innovation

En présence d'une protection des droits de propriété forte, d'un système fiscal incitatif et d'une législation du travail souple, l'entreprise peut être encouragée à innover, ce qui donne lieu à la naissance d'activités à forte valeur ajoutée.

Il ressort de notre analyse que la gouvernance a un effet effectif sur l'amélioration des performances économiques et les canaux de transmission de cet effet sont multiples. Ainsi, le Maroc, eu égard à la modestie des ses performances économiques et aux insuffisances de son système de gouvernance, est appelé à faire de la promotion de la qualité de gouvernance l'une des priorités de toute stratégie de croissance économique.

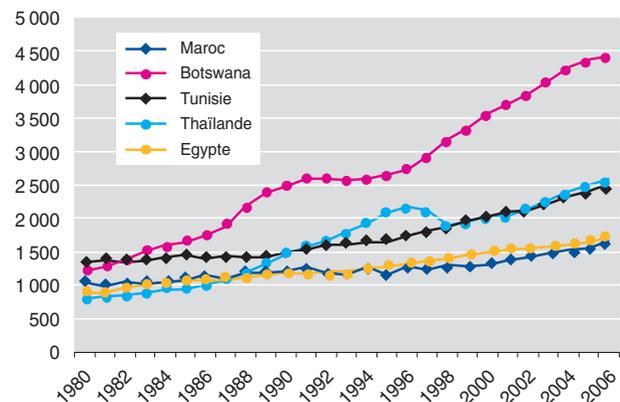
Quelques caractéristiques principales des performances économiques au Maroc

Modestie du niveau du PIB par habitant

Le PIB réel par habitant au Maroc reste en deçà des potentialités dont il dispose. Le niveau de cet indicateur, en dollar constant de 2000, est passé de 1035,54 en 1980 à 1667,27 en 2006. Les pays ayant enregistré approximativement le même niveau en 1980, ont réalisé des progrès beaucoup mieux que le Maroc. A titre d'illustration, le Botswana et la Tunisie ont vu leurs niveaux de développement, approché par cet indicateur, passer respectivement de 1213,38 à 4423,06 et de 1350,54 à 2513,01 durant la même période. En 2006,

le revenu par habitant au Botswana a atteint 2,65 fois celui du Maroc contre seulement 1,7 fois en 1980. Plus que ça, la Thaïlande et l'Égypte qui avaient un niveau inférieur à celui du Maroc en 1980, ont réalisé un saut important pour dépasser de loin notre pays en 2006. En 1980, le PIB par habitant dans ces deux pays était seulement de 796,33 et de 881,97 respectivement. En 2006, il est passé respectivement à 2600,67 et 1724,12. Le PIB par habitant en Thaïlande qui faisait 0,76 fois celui du Maroc en 1980, est devenu l'équivalent de 1,55 fois en 2006. Le graphique suivant illustre le retard du Maroc en matière d'évolution du niveau du PIB par habitant, comparativement à ces pays.

PIB par habitant (en US\$ constant de 2000)



Source : Graphe élaboré à partir des données WDI (2007).

Modestie du taux de croissance du PIB par habitant

Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant réalisé par le Maroc entre 1980 et 2006 n'a pas dépassé 1,8 %, ce qui reste en deçà de ses potentialités et insuffisant pour entraîner un progrès quantitatif et qualitatif substantiel en matière de lutte contre la pauvreté et de création d'emploi. C'est un taux très modeste comparativement, pour le moins, aux pays qui étaient en 1980 à des niveaux similaires du Maroc tels que le Botswana, la Thaïlande, l'Égypte ou la Tunisie qui ont réalisé respectivement des taux de croissance annuels moyens durant la période 1980-2006 de 5,1 %, de 4,7 %, de 2,6 % et de 2,4 %.

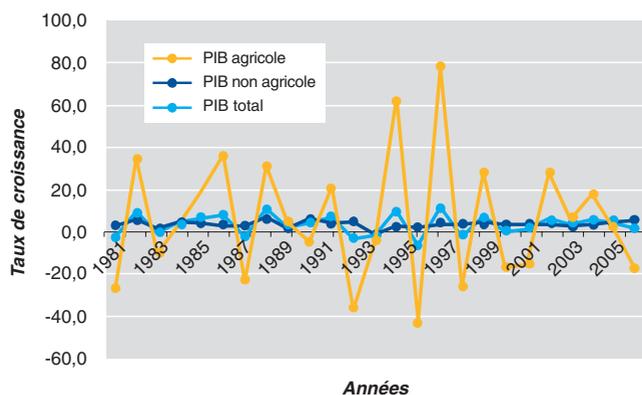
Grande volatilité de la croissance du PIB par habitant

La volatilité de la croissance est mesurée par l'écart type des taux de croissance du PIB par habitant. A ce niveau, la croissance au Maroc est très volatile. Cette volatilité empêche l'accumulation de la richesse et l'amélioration du revenu par habitant. En se référant aux données de WDI (Banque Mondiale, 2007), l'écart type, sur la période 1980-2006, est de l'ordre de 4,9 %. Comparativement aux performances des pays du monde, le Maroc se trouve au même niveau que le Nigeria (4,9 %), la Turquie (4,6 %) ou le Chili (4,4 %). En revanche, la Tunisie ou l'Égypte, pays similaires au Maroc, ont pu maîtriser relativement leur sentier de

croissance en réduisant sa volatilité. L'écart type est de l'ordre de 2,6 % en Tunisie et seulement de 1,9 % en Égypte. S'agissant de la volatilité de la croissance des économies avancées, il semble qu'elle est largement réduite puisque l'écart type varie de 1,4 % en Allemagne à 2 % au Canada. Aux États-Unis et en France, la volatilité est de 1,8 % et de 1,6 % respectivement.

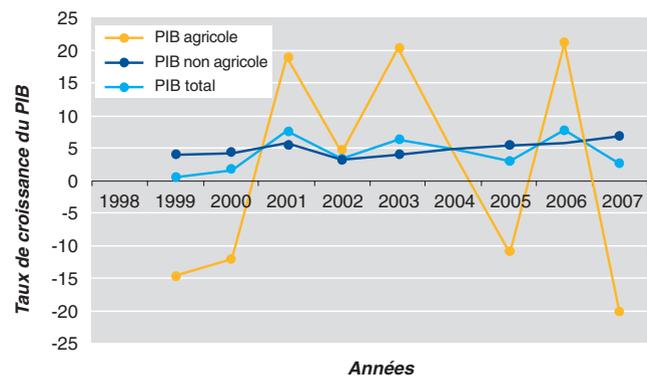
Les graphiques ci-dessous (bases 1980 et 1998) mettent en évidence la forte volatilité qui caractérise la trajectoire de la croissance au Maroc et montrent que cette volatilité est due en grande partie à l'évolution erratique de la production agricole qui reste largement dépendante des conditions climatiques.

Taux de croissance du PIB (en %)



Source : Graphique élaboré à partir des données de la Comptabilité Nationale (HCP), Base 1980.

Taux de croissance annuel du PIB (en %)



Source : Graphique élaboré à partir des données de la Comptabilité Nationale (HCP) Base 1998.

Quelques traits principaux de la qualité de la gouvernance au Maroc

Vue d'ensemble

En dépit de l'ampleur des réformes engagées, la perception de la qualité de la gouvernance au Maroc tant par les citoyens et les entreprises nationales que par les investisseurs étrangers et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales n'est pas toujours bonne. Les indicateurs de

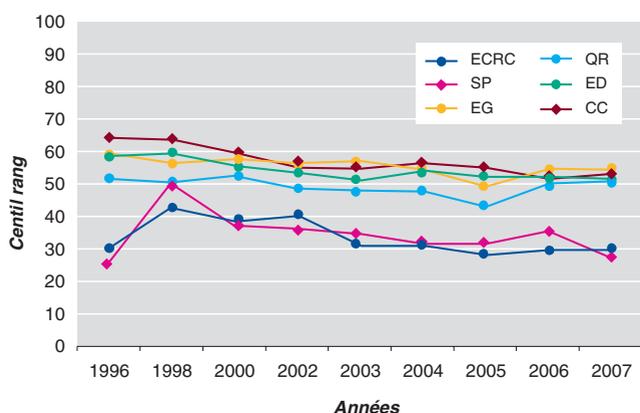
la gouvernance estimés par la Banque Mondiale montrent que les progrès réalisés par notre pays sont moins importants comparativement aux pays du monde.

Le centile rang du Maroc, comme le montre le tableau ci-dessous, reste compris entre un minimum de 25 % enregistré en 1996 au niveau de la stabilité politique et un maximum de 63,6 % enregistré la même année en matière de lutte contre la corruption. De même, le graphique ci-dessous montre les progrès réalisés par notre pays ont une tendance générale baissière durant la période 1996-2007.

Années	Indicateurs de la gouvernance (centile rang)					
	ECRC	SP	EG	QR	ED	CC
1996	29,7	25	58,8	51,2	58,1	63,6
1998	42,8	49,5	56,9	50,7	58,6	63,1
2000	38,5	37	57,3	52,2	55,7	59,2
2002	39,9	36,1	55,9	48,8	53,3	54,9
2003	30,8	34,6	56,4	48,3	51	54,4
2004	30,8	31,3	54,5	47,8	54,3	55,8
2005	28,4	31,3	49,3	42,9	51,9	54,4
2006	29,3	35,1	54,5	50,2	51,4	51
2007	29,3	27,4	54,5	51	51	52,7

Source : www.worldbank.org/governance/wgi

Evolution du centile rang du Maroc



Source : graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale (www.worldbank.org/governance/wgi).

Principales contraintes à la croissance

Qualité de la réglementation : cet indicateur mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé. Sont regroupés sous cet aspect de la gouvernance plusieurs éléments dont notamment la cohérence et la prévisibilité dans l'interprétation des lois et règlements, les distorsions et la complexité du système fiscal, les pratiques concurrentielles déloyales, la lourdeur des réglementations administratives, la facilité de faire les affaires et la rigidité de la législation du travail. Dans tous ces domaines, les progrès réalisés par le Maroc sur la période 1996-2007, demeurent insatisfaisants.

Les principales insuffisances des réglementations touchent au climat des affaires, au système fiscal et au marché du travail.

Contraintes des affaires : selon le rapport Doing Business 2007, le Maroc occupe le 129^e rang parmi les 178 pays évalués en matière de facilités de faire les affaires. S'agissant particulièrement des facilités de création d'entreprise, les indicateurs d'évaluation utilisés concernent le nombre de procédures, le délai, le coût et le capital minimal. Sur ce registre, le Maroc occupe la 3^e place parmi 17 pays étudiés au niveau de la région MENA et la 51^e place parmi les 178 pays étudiés au niveau mondial. En moyenne, la création d'entreprise au Maroc demande 8 procédures, 11 jours et 17 % du revenu par habitant. En termes de coût de création d'une entreprise, le Maroc reste encore relativement cher par rapport aux pays arabes. La région du Grand-Casablanca, la moins chère au Maroc, enregistre un coût de 11,6 % du revenu par habitant, contre 8,3 % en Tunisie et seulement 4,3 % à Oman. Le plus grand fardeau qui pèse sur les entreprises marocaines de type SARL (Société à Responsabilité Limitée) est le capital minimal exigé de 10.000 Dhs.

Concernant le transfert de propriété, pour enregistrer un bien au Maroc, l'entrepreneur doit passer par huit procédures, attendre en moyenne 32 jours et dépenser 4,94 % de la valeur du bien. En se référant à la région du Grand-Casablanca, le Maroc se place, en termes de temps d'enregistrement de la propriété, à la 119^e position sur les 178 pays étudiés, à la 86^e position en termes de coût et à la 135^e position en termes de nombre de procédures. En effet, le coût d'enregistrement au Maroc fait 10 fois celui à New York. Le délai d'enregistrement peut aller jusqu'à 82 jours, comme il est le cas à Tanger.

Pour ce qui est des délais et des coûts d'exécution des contrats, le Maroc occupe la 7^e place parmi les 17 pays de la région MENA concernés par le rapport Doing Business 2007. Les régions qui ne disposent pas de tribunaux de commerce affichent les mauvaises performances en termes de temps et de coûts d'exécution des contrats. Le code du commerce s'applique à tous les pays, mais seulement six régions sont dotées de tribunaux de commerce spécialisés.

En termes de litige commercial, le processus au Maroc est encore assez long. Il peut atteindre 735 jours comme

il est le cas à Kenitra. La région du Maroc où il est le plus facile de le régler est Agadir, où le processus prend en tout 303 jours. Si les pratiques en la matière appliquées à Agadir sont généralisées à toutes les régions du Maroc, son classement sur cet indicateur passerait du 114^e au 51^e rang.

Faiblesses du système fiscal : malgré la réduction des taux d'imposition effectuée par le gouvernement en 2008, ils restent élevés comparativement aux pays concurrents, ce qui alourdit les charges des entreprises et les décourage à recruter des travailleurs qualifiés et empêche donc la productivité et la compétitivité.

A titre de comparaison, le taux de l'impôt sur les sociétés au Maroc s'élève actuellement à 30 %, soit le même taux qu'en Tunisie, contre 15 % en Bulgarie, 16 % en Roumanie et 20 % en Turquie. Le taux de l'impôt sur le revenu est aussi élevé surtout pour les tranches de salaires supérieures qui correspondent au personnel qualifié. Il est de 40 % pour la tranche 60.001-120.000 Dhs et 42% pour le surplus, alors qu'en Tunisie, le taux est plafonné à 35 %. En plus, l'employeur devrait payer 18,5 % du salaire brut pour les cotisations sociales et 1,6 % sur le salaire brut pour la taxe de formation professionnelle

La Banque Mondiale considère, dans son mémorandum économique sur le Maroc de 2006, que l'impôt sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu est l'une des contraintes majeures à la croissance. Le rapport d'évaluation du climat d'investissement au Maroc, élaboré en 2005 par la Banque Mondiale révèle que 62,6 % des entreprises considèrent que le taux d'imposition est une contrainte qui augmente leurs coûts et freine la croissance de l'investissement privé.

Par ailleurs, la CGEM considère dans son livre blanc que « en matière fiscale, la pression qui pèse sur l'entreprise marocaine est aujourd'hui un handicap majeur pour sa compétitivité » (10). Le taux d'imposition sur les sociétés en vigueur au Maroc demeure encore élevé par rapport au taux moyen de la région méditerranéenne qui est de 25 %. Ainsi, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise marocaine et le renforcement de la capacité attractive de notre pays pour les investissements étrangers exigent, au moins, la convergence vers les standards appliqués dans notre environnement régional.

Rigidités du marché du travail : dans l'objectif de favoriser l'investissement et l'emploi, d'instaurer la paix sociale qui constitue l'un des facteurs de confiance et d'incitation à l'investissement, le Maroc a adopté en 2003 un nouveau code du travail (11) qui a introduit certaines innovations importantes, mais, malgré ça, le marché du travail reste entaché par des rigidités. Les principales innovations concernent l'introduction du contrat de travail pour une durée déterminée et l'institutionnalisation du contrat de sous-entreprise qui permet à l'entrepreneur principal de charger un sous-entrepreneur de l'exécution d'un certain travail ou de la prestation de certains services.

Cependant, le code du travail contient encore un ensemble de contraintes qui découragent les entreprises à recruter des employés et freinent leur compétitivité. Il s'agit du coût encore élevé du recrutement et du licenciement, de l'ambiguïté de certaines dispositions et de l'absence de loi organique relative à la grève. Ces insuffisances constituent, aux yeux des entreprises, de véritables handicaps à l'embauche à cause de l'insécurité juridique de l'entreprise qu'ils génèrent et les coûts qu'ils introduisent.

Ces rigidités sont considérées par la Banque Mondiale (12) parmi les principales contraintes à la croissance économique au Maroc, dans la mesure où elles ralentissent le processus de diversification productive et érode la compétitivité des entreprises.

Même le contrat à durée déterminée, considérée comme une innovation, est entourée par beaucoup de contraintes. Selon les dispositions de l'article 16 du nouveau code, le contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que dans trois cas : le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail, l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise et si le travail revêt un caractère saisonnier. De plus, l'article 17 de ce code fixe la durée maximale des contrats en une année, passée cette période, le contrat devient à durée indéterminée, or il

(10) CGEM, *Livre blanc*, 2007, p. 50.

(11) Dahir n°1-03-194 du 11 septembre 2003, portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail, *B.O.* n° 5210 du 6 mai 2004.

(12) Banque Mondiale, *Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité*, mémorandum économique sur le Maroc, 2006.

y a des travaux qui s'étalent sur plus d'une année et pour lesquels l'entreprise aurait besoin de recourir au travail temporaire, mais nécessaire à l'achèvement de son chantier. Ainsi, la réglementation du marché du travail devrait envisager un contrat pour accomplir un travail dont la durée dépasse une année.

Les rigidités du marché du travail au Maroc ont été également mises en évidence par le rapport Doing business en 2004 et par le rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du climat d'investissement au Maroc en 2005. Selon le premier, les coûts associés au licenciement et les difficultés d'embauche sont jugés élevés au Maroc comparativement à d'autres pays, notamment ceux du Maghreb Arabe et selon le second, un tiers des entreprises déclare qu'elles trouvent des difficultés à licencier des employés indésirables.

Notre pays affiche un indice de rigidité de l'emploi plus élevé que la moyenne régionale et que la moyenne des pays de l'OCDE. Il est de 60 au Maroc contre une moyenne régionale (MENA) de 39,8 et une moyenne des pays de l'OCDE de 36,1.

Le tableau suivant présente plus de détails sur les rigidités d'emploi au Maroc en comparaison à son environnement régional et aux pays de l'OCDE.

Tableau 4
Indices de rigidité de l'emploi

Indicateur	Maro	Moyenne régionale (MENA)	Moyenne OCDE
Difficulté d'embaucher	100	30,8	30,1
Rigidité du nombre d'heures de travail	40	53,8	50,4
Difficulté de licencier	40	35	27,4
Indicateur de rigidité d'emploi	60	39,8	36,1
Coût de licenciement (en semaines de salaires)	83,3	62,4	35,1

Source : Rapport d'évaluation du climat d'investissement au Maroc, 2005.

Corruption : Les dimensions de la gouvernance couvertes par cet indicateurs concernent les politiques anti-corruption et de transparence, la confiance du public dans l'honnêteté des hommes politiques et la

fréquence des actes de corruption et du détournement des fonds publics à cause de la corruption. Le graphique précédent montre que le centile rang du Maroc enregistre une tendance globale vers la baisse. Cette régression en matière de lutte contre la corruption se trouve confirmée par le classement du Maroc au cours des dernières années qui est passé de la position 52 en 2002, à 70 en 2003, à 77 en 2004, à 78 en 2005, et puis à 79 en 2006 pour gagner quelques points en 2007 en se positionnant au 72^e rang.

Quelques propositions d'amélioration de la gouvernance

La relance et le maintien de la croissance à un niveau élevé à long terme nécessitent de prime abord l'élimination permanente des contraintes à la croissance. A cet égard, les principales composantes de la gouvernance qu'il faut promouvoir en priorité concernent le renforcement de la capacité de coordination et d'anticipation de l'Etat, l'amélioration de l'efficacité administrative, la rénovation de la justice, l'amélioration du climat des affaires et la mise en place d'un système d'information statistique sur la gouvernance.

Renforcement de la capacité de coordination et d'anticipation de l'Etat

Renforcement des institutions de concertation et de coordination

La fonction de coordination et d'anticipation au Maroc reste faible. Les stratégies de développement sont caractérisées par une fragmentation non seulement entre l'Etat, le secteur privé et la société civile, mais aussi au sein du gouvernement lui-même. Il semble que toutes les institutions de coordination, soit elles manquent d'efficacité, soit elles ne fonctionnent plus. Ainsi, l'Etat devrait renforcer sa capacité de coordination entre les différents acteurs pour maintenir un cadre macro-économique stable, produire une convergence entre les groupes d'intérêts, instaurer un climat de confiance entre ces acteurs et établir les choix stratégiques et prioritaires du développement. Pour ce faire, l'Etat est appelé à utiliser les potentialités dont il dispose en matière d'outils et d'instruments de coordination et de visibilité stratégique, notamment

le renforcement du rôle de l'institution de la Primature, la réhabilitation de la planification et la mise en place du conseil économique et social.

La réhabilitation de la planification stratégique décentralisée revêt une importance particulière, et ce pour plusieurs raisons. Elle constitue un instrument indispensable permettant d'identifier les choix stratégiques et les objectifs prioritaires du développement, de définir les rôles et les responsabilités des acteurs et de coordonner et d'intégrer les visions et les programmes sectoriels et territoriaux. Elle permet de répondre au besoin de notre pays à un débat public permanent pour améliorer le processus de prise de décision. Elle permet aussi d'assurer l'intégration entre les stratégies de développement de long terme, le cadre de dépenses à moyen terme et la loi des finances. Et finalement, elle constitue un cadre approprié pour mettre en œuvre les principes de participation, de déconcentration, de contractualisation et de suivi/évaluation.

Par ailleurs, la mise en place du Conseil Economique et Social est devenue une nécessité impérieuse pour promouvoir les pratiques de coordination et de concertation. C'est ainsi que le Roi a mis l'accent, lors de son discours du Trône du 30 juillet 2008, sur la nécessité de mettre sur pied ce Conseil afin que les acteurs économiques et sociaux soient parties prenantes dans la proposition des politiques de développement et dans l'institutionnalisation du dialogue social, ce qui permettrait à l'Etat de résoudre les problèmes de développement de notre pays.

Développement de la contractualisation axée sur les performances

La mise en place d'une vision stratégique et partagée de développement et le renforcement de la coordination entre les acteurs devraient être renforcés par le développement des pratiques de partenariat entre l'ensemble d'acteurs de la vie économique, sociale et politique : l'Etat, le secteur privé, les syndicats et la société civile. Ces pratiques vont permettre de conjuguer les efforts financiers et humains, de concilier entre les différents groupes d'intérêts et de répartir les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs. Les pratiques de contractualisations pourraient être

développées que ce soit au niveau national, sectoriel ou territorial. Elles peuvent être entre deux ou plusieurs parties, en fonction de l'objet de contractualisation.

Concernant particulièrement la relance de la croissance, le rapprochement des visions de l'Etat et du secteur privé et la contractualisation entre les deux parties sur des objectifs de croissance bien définis seraient d'un apport considérable à la réalisation d'une croissance forte et durable. La concrétisation de la contractualisation peut passer à travers des contrats programmes où les entrepreneurs devraient s'engager d'une part à réaliser certaines performances en termes d'investissement, de production, de croissance, d'exportations, d'emploi et de transfert de technologie et d'autre part, à participer à l'élaboration et à l'exécution des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. L'Etat devrait, de son côté, s'engager à consentir des soutiens en termes d'aides indirectes, d'infrastructures de base, d'infrastructures technologiques et de réglementation favorable à la promotion des affaires.

Amélioration de l'efficacité administrative

L'amélioration de l'efficacité administrative appelle au renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, à la moralisation de la vie publique, au renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes et à la revalorisation du système de suivi/évaluation.

Renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration

L'amélioration de la gouvernance locale et la réponse avec efficacité et efficience aux attentes des citoyens et des entreprises appellent les pouvoirs publics à déployer des efforts supplémentaires en matière de décentralisation et de déconcentration. Dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, le Roi a précisé que « pour que les pouvoirs publics puissent être mieux à l'écoute des besoins effectifs du citoyen, et que les prestations qui lui sont fournies par l'administration et les conseils élus, soient de meilleure qualité, Nous appelons le gouvernement à adopter, en matière de gouvernance territoriale, une démarche fondée sur une décentralisation accrue et une régionalisation élargie,

moyennant l'accélération de la politique de déconcentration » (13).

Les collectivités locales devraient être renforcées en moyens humains et financiers pour jouer convenablement leurs rôles de partenaires locaux dans le cadre de la politique de proximité. Au niveau régional, il faut procéder à la révision du découpage régional pour créer plus d'homogénéité entre les composantes du territoire régional et mettre en place un mode de scrutin direct des conseils régionaux afin de développer la culture et la vision du développement régional et d'améliorer l'efficacité d'actions et de prise de décisions. De plus, le conseil régional devrait jouir, outre du pouvoir délibératif, d'un pouvoir exécutif. Par ailleurs, le processus de déconcentration est appelé à être renforcé davantage pour soutenir la décentralisation. En effet, « l'efficacité de l'administration et son adaptation aux besoins des usagers passaient nécessairement par une profonde déconcentration au demeurant indispensable pour faire vivre la décentralisation » (14). Ainsi, les départements ministériels devraient multiplier leurs services extérieurs et doter ces services d'un certain pouvoir de décision et des moyens nécessaires à la mise en place d'une stratégie rigoureuse de développement du territoire où ils exercent.

Moralisation de la vie publique

La corruption porte atteinte au bon fonctionnement des marchés et à l'efficacité de l'administration et de la justice. Elle dégrade l'image de notre pays auprès des investisseurs et freine les initiatives à investir, à faire des transactions et à engager des contrats. Ainsi, elle nuit au processus de création de la richesse et de la croissance. Pour toutes ces raisons, la lutte contre ce fléau devrait être l'une des priorités nationales. A cet égard, les pouvoirs publics sont appelés à accélérer l'entrée en vigueur de la loi relative à la déclaration du patrimoine et mettre en œuvre les textes de son application, afin qu'elle puisse produire ses effets en matière de lutte contre la corruption.

La nouvelle impulsion que le Roi a donnée à l'instance centrale de prévention de la corruption est de nature à renforcer la volonté de tous les acteurs pour faire face à ce phénomène. Malgré le caractère consultatif de

cette instance, elle peut jouer un rôle déterminant dans la réduction de l'ampleur de ce fléau. La lutte contre la corruption serait plus efficace si le Maroc choisit la création d'une instance indépendante de lutte contre la corruption à l'instar de certains pays développés où l'instance est dotée de personnalité morale et d'autonomie financière et de prérogatives élargies en termes d'enquête et de poursuite judiciaire.

Toutefois, le modèle marocain pourrait aussi produire des effets positifs si cette instance s'impose pour avoir de l'information auprès de l'administration, mène des études sur la corruption, organise des campagnes de sensibilisation, présente des propositions et des recommandations au gouvernement et assure un rôle de relais entre l'administration et les organisations de la société civile. De son côté, le gouvernement devrait faciliter la tâche de cette instance en lui offrant l'information nécessaire, être à son écoute et appliquer les recommandations qu'elle lui présente.

La société civile peut, à son tour, jouer un rôle important dans ce cadre. Elle peut transmettre à l'instance les plaintes des victimes de la corruption et demander de l'information à cette instance et la diffuser auprès de la population. Il reste à mettre en place des mesures assurant la protection des personnes qui dévoilent tout acte de corruption.

Renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes

Le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes est indispensable pour un système de bonne gouvernance administrative. Le renforcement de ce système passe d'abord par le renforcement du rôle du parlement en matière de contrôle de gestion budgétaire et de législation ainsi qu'en matière de contrôle et d'évaluation des retombées des grands projets de développement et des politiques publiques sur les citoyens. Il faut aussi renforcer les inspections générales des ministères tout en assurant la coordination

(13) Discours royal du 30 juillet 2008 à l'occasion de la fête du Trône.

(14) Michel Rousset, « la décentralisation régionale au Maroc : une avancée significative », in la gestion déconcentrée de l'investissement, publications REMALD, collections "Textes et Documents", n° 66, première édition 2002, p.18.

entre les différentes institutions de contrôle et la diffusion de leurs rapports de contrôle. L'efficacité administrative exige aussi le renforcement du système de contrôle et d'évaluation. Pour ce faire, il faut renforcer les inspections générales des ministères en termes de moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir convenablement leurs missions de contrôle interne et d'audit de performance. De même, la coordination entre les différentes institutions de contrôle et d'évaluation est indispensable pour créer un système d'évaluation cohérent, intégré et efficace. En outre, il faut assurer la diffusion des rapports de différentes entités de contrôle et d'évaluation afin d'informer tous les partenaires de l'administration sur l'efficacité et les dysfonctionnements de l'action publique et d'obliger les gestionnaires à prendre des mesures nécessaires à la protection des deniers publics et à la réalisation des actions dont ils ont la charge.

Valorisation du système de suivi/évaluation

L'efficacité de l'administration ne peut être dissociée de la valorisation de la fonction du suivi et évaluation des politiques publiques. Au Maroc, plusieurs politiques publiques ont été réalisées dans les domaines de l'emploi, de logement, d'éducation, de santé, etc, mais leur évaluation a fait défaut. La valorisation de cette fonction passe par le développement de cette pratique au niveau de chaque département, la création d'une structure indépendante de suivi et évaluation, le renforcement du système d'informations statistiques et la mise en place d'un plan de formation des ressources humaines.

Elimination des contraintes à la croissance

L'élimination des différentes contraintes qui pèsent sur l'initiative d'investir et sur la compétitivité des entreprises devrait être un souci permanent des pouvoirs publics. Il importe de rappeler que ces contraintes sont liées principalement aux réglementations des affaires, au système fiscal, aux rigidités du marché du travail, aux insuffisances du système judiciaire et aux problèmes du système foncier.

Renforcement des facilités de faire les affaires

Pour améliorer la vitesse de création de nouvelles entreprises, permettre l'attraction des activités informelles vers le secteur formel, l'amélioration des

recettes fiscales de l'Etat et l'encouragement des investissements et, par conséquent, l'accélération de la croissance, le Maroc devrait diminuer ou supprimer carrément le capital minimal exigé pour la création d'une entreprise. Quant le capital minimal pour créer une société à responsabilité limitée a été ramené en mars 2006, de 100.000 dhs à 10.000 dhs, le nombre de nouvelles entreprises enregistrées a augmenté de 23 %. Selon le rapport Doing business 2007, si le Maroc supprime ce capital minimal exigé, son classement mondial en matière de facilité de créer une entreprise passerait du 51^e au 13^e rang.

Un autre facteur important pour faciliter les affaires concerne le processus d'enregistrement de propriétés qui devrait être plus simple et moins coûteux en termes d'argent et de temps. Les droits d'enregistrement et de timbre, les frais de notaire et taxes notariales constituent 4,94 % de la valeur du bien contre, par exemple, 1 % seulement en Egypte.

Par ailleurs, une exécution efficace des contrats encourage les entreprises à s'engager avec de nouveaux emprunteurs, fournisseurs et clients. Ainsi, il faut l'entourer avec un maximum de garanties pour donner plus de sécurité juridique aux investissements et aux transactions : couvrir toutes les régions et les grandes villes en tribunaux de commerce, assurer la formation continue des juges pour répondre aux évolutions des litiges nouveaux résultants de nouveaux types de transactions et de contrats et régler minutieusement les procédures de résolution des litiges commerciaux.

Mise en place d'un système fiscal incitatif

Le système fiscal marocain est une contrainte à la croissance. Les taux d'imposition au Maroc restent élevés comparativement aux pays concurrents, ce qui alourdit les charges des entreprises et les décourage à recruter des travailleurs qualifiés et donc empêche la productivité et la compétitivité. Ainsi, la mise en place d'un système fiscal incitatif et approprié est indispensable pour la promotion de l'investissement, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise marocaine et le renforcement de la capacité attractive de notre pays pour les investissements étrangers, la lutte contre l'évasion fiscale et la réduction de la taille du secteur informel. La réforme de ce système passe

par la réduction de l'impôt sur les sociétés et sur les revenus et par la suppression des distorsions fiscales, notamment les exonérations de la TVA.

En ce qui concerne la réduction de l'impôt sur la société, une étude réalisée par le cabinet Monitor à la demande de la CGEM, dans 52 pays, a révélé que les pays ayant un taux d'imposition inférieur à 25 %, arrivent à attirer relativement plus d'investissements étrangers comparativement aux pays où ce taux dépasse 25 %. La réduction de l'impôt sur les sociétés encouragerait l'entrée des entreprises informelles au secteur formel et contribuerait à la lutte contre la corruption. De plus, selon cette étude, le risque de réduction des recettes fiscales qui pourrait être généré par la réduction de l'impôt sur les sociétés est quasiment nul. Au contraire, l'étude a montré que les recettes ont tendance à augmenter et que leur augmentation est plus massive dans les pays qui ont procédé aux réductions les plus importantes. Cette conclusion est pertinente pour le Maroc où le secteur informel est important et où la corruption est bien répandue.

Mise en place d'une législation du travail flexible

Les faiblesses de la législation du travail constituent une autre contrainte majeure à la croissance au Maroc. Elles résident dans le coût encore élevé du recrutement, les conditions mises sur le recours au contrat à durée déterminée, la nécessité de remplacer le salarié mis à la retraite, l'ambiguïté de certaines dispositions du nouveau code du travail en matière d'indemnités de licenciement et dans l'absence de loi organique relative à la grève. Elles constituent, aux yeux des entreprises, de véritables handicaps à l'embauche à cause de l'insécurité juridique de l'entreprise qu'ils génèrent et les coûts qu'ils introduisent.

Ainsi, il est indispensable de lever ces rigidités et rendre le code du travail plus souple. A cet égard, il faut réglementer le droit de grève pour fixer un délai de préavis destiné à l'employeur pour lui permettre de procéder à des arrangements et prendre des mesures de conciliation et d'arbitrage afin d'éviter la grève. De même, il faut assouplir les conditions de recours aux contrats de durée déterminée et introduire un contrat pour accomplir un travail dont la durée dépasse une année. L'article 17 du code du travail fixe la durée

maximale des contrats en une année, passée cette période, le contrat devient à durée indéterminée. Or dans plusieurs secteurs, il y a des travaux qui s'étalent sur plus d'une année et pour lesquels l'entreprise aurait besoin de recourir au travail temporaire, mais nécessaire à l'achèvement de son chantier. Il faut aussi lever les ambiguïtés relatives aux indemnités de licenciement et supprimer l'obligation de remplacer tout salarié mis à la retraite stipulé par l'article 528 du code du travail.

Rénovation du système judiciaire

La réforme de la justice vers plus de transparence, d'indépendance et d'efficacité est indispensable pour l'amélioration du climat des affaires et la confiance des investisseurs dans notre pays. Vu son caractère stratégique, le Roi, dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, a placé la réforme de la justice au centre des priorités nationales en précisant que « la voie la plus indiquée pour la réalisation des réformes nécessaires consiste essentiellement à conforter la confiance du citoyen en la suprématie de la loi et à lui garantir la sécurité judiciaire » (15). Les objectifs assignés à cette réforme sont la modernisation de l'appareil judiciaire, la préservation de son indépendance et la garantie de sa moralisation, et ce « non seulement pour protéger les droits et réparer les injustices, mais aussi pour favoriser un climat de confiance et de sécurité judiciaire en tant que catalyseur stimulant le développement et l'investissement » (16).

Le système judiciaire, pour qu'il devienne performant, nécessite la modernisation de l'arsenal juridique et le dispositif institutionnel, la formation continue des professionnels du droit pour suivre les évolutions de l'environnement des affaires et la mise en place des garanties permettant l'application des textes, l'exécution des décisions et le respect des contrats. Il faut aussi procéder à la mise en œuvre du code d'arbitrage et la diffusion généralisée de l'information sur la jurisprudence comme garantie de transparence et de cohérence dans les décisions de justice.

(15) Discours royal du 30 juillet 2008 à l'occasion de la fête du Trône.

(16) *Ibid.*

Réforme du régime foncier

L'accès au foncier est considéré comme une contrainte majeure à la croissance. Selon le rapport d'évaluation du climat d'investissement, élaboré par la Banque Mondiale sur le Maroc, 43,4 % des entreprises enquêtées considèrent l'accès au foncier comme une contrainte majeure à leur croissance. Le processus d'investissement, en commençant par l'achat du terrain et en passant par l'obtention d'autorisation d'investir sur son terrain, l'enregistrement et éventuellement la déclaration à l'importation, demande un temps énorme et un coût élevé. Ceci décourage l'acte d'investir. Pour éliminer cet obstacle et faciliter l'accès des entreprises au foncier, l'Etat devrait jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur par la mise en place des zones industrielles et la réforme du statut foncier en réduisant le nombre de statuts et d'organismes de tutelle et en déconcentrant les décisions d'aménagement et de commercialisation des terrains publics en faveur des Centres Régionaux d'Investissement et des Walis des régions.

Mise en place d'un système d'information statistique sur la gouvernance

Utilité du système d'information sur la gouvernance

Le Maroc a entrepris beaucoup de réformes dans tous les domaines afin de moderniser son système économique et social et promouvoir son image à l'extérieur. Cependant, ces efforts ne sont pas suffisamment perçus par les différents acteurs économiques et sociaux puisque les indicateurs de gouvernance qui reflètent l'appréciation des individus, des investisseurs, des agences de notations et des organismes internationaux, ne sont pas satisfaisants. Devant cette situation, il est légitime de s'interroger sur les causes des écarts entre les efforts déployés et les appréciations qui en sont faites. Est-ce que les réformes entreprises ne répondent pas aux attentes des acteurs ? Ou bien parce que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment connus par les acteurs. Apporter la réponse à ces interrogations nécessite la mise en place d'un système d'information sur la gouvernance.

Ce système permettrait de collecter les informations sur les attentes des partenaires nationaux et internationaux et cibler les réformes pertinentes à entreprendre pour

répondre avec efficacité et efficience à ces attentes. C'est ainsi que ces réformes peuvent produire leurs effets. En effet, les réformes entreprises par les pouvoirs publics ne peuvent produire leurs effets escomptés sans l'implication et l'adhésion du secteur privé et de la société civile. Ainsi, il est indispensable d'être à leur écoute pour connaître les contraintes réelles qui pèsent sur leur développement et tirer profit de leurs connaissances de terrain. Il permettrait aussi de prendre en main la mesure et le suivi de la qualité de la gouvernance et mettre en évidence le progrès réalisé en la matière. Pour donner une image objective de qualité de la gouvernance au Maroc, il est d'importance particulière de procéder à l'élaboration d'indicateurs sur la base d'informations à collecter à travers les enquêtes existantes ou d'autres nouvelles à réaliser auprès des responsables publics, des ménages et des chefs d'entreprises. L'analyse de ces données permettrait incontestablement de mettre en évidence objectivement le profil institutionnel de notre pays avec ses forces et ses faiblesses, ce qui constituerait un guide de programmation des réformes à engager et des mesures à prendre sur la voie de parachèvement du processus de mise à niveau de notre système de gouvernance. Finalement, ce système contribuerait au développement des études et des recherches empiriques sur les relations entre les réformes entreprises ou à entreprendre et les autres aspects du développement économique, social et sociétal.

Modalités de collecte d'informations sur la gouvernance

La collecte d'informations sur la gouvernance pourrait se faire en introduisant des questions relatives à la perception et aux attentes en matière de gouvernance dans le recensement et les enquêtes existantes menées par le Haut commissariat au Plan. Etant donné la diversité des thèmes et des groupes cibles couverts par les différentes enquêtes, il est facile de capter plusieurs dimensions de la gouvernance à travers ces enquêtes. En complément de ces enquêtes existantes, il serait opportun de concevoir de nouvelles enquêtes à réaliser sur la gouvernance auprès des ONG, du secteur privé, des organismes internationaux, des investisseurs étrangers, des agences de notation et d'autres acteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle. ■

Les dépenses des ménages au Maroc Une analyse multidimensionnelle



Ce travail offre une nouvelle alternative pour étudier le comportement des ménages en matière de consommation. Il se distingue des études économétriques qui étudient l'influence sur la consommation d'un nombre limité de facteurs quantitatifs fixés a priori, généralement les prix et/ou les revenus, pour estimer des modèles à des fins prévisionnelles. Ici tous les ménages et leurs dépenses sont traités ensemble et aucun facteur n'est considéré a priori comme variable exogène. Les facteurs ou combinaison de facteurs qui sont à l'origine des disparités de dépense, sont déterminés a posteriori.

Le premier axe factoriel résultant de l'analyse factorielle des correspondances sur les dépenses des ménages marocains, a mis en évidence l'influence du revenu sur la consommation. Mais celui-ci n'explique pas à lui seul toutes les disparités de consommation (on ne trouve pas cette expression sur le second axe). La catégorie socioprofessionnelle et

le niveau d'instruction du chef de ménage sont aussi des facteurs différenciateurs en matière de dépenses de consommation des ménages. Combinées au revenu, ces trois variables sont un bon indicateur du niveau de vie des ménages.

Par Bouchaib LAMGHARI, HCP

Cette analyse nous a permis aussi de dresser une double typologie : sur les revenus, les catégories socioprofessionnelles et le niveau d'instruction du chef de ménage d'une part, sur les dépenses de consommation d'autre part. Les dépenses de luxe, de culture et loisir forment un seul groupe et sont celles des ménages aisés. Les produits de première nécessité sont le fait des ménages modestes. Les ménages acteurs de leurs métiers (exploitants agricoles, petits métiers), sont attirés par les biens durables, et s'opposent aux autres catégories (inactifs, chômeurs) associés aux services. Les employés occupent une position moyenne.

Les données sur le comportement des ménages issues des enquêtes de consommation et de dépense des ménages ont été utilisées jusqu'à présent pour étudier l'évolution de la consommation à des fins prévisionnelles, estimer des élasticités pour dresser une typologie des produits. Ainsi, un produit dont l'élasticité est supérieure à 1, voit sa dépense croître plus vite que le revenu. On dira alors que le produit

est très élastique. Par contre, si l'élasticité est inférieure à 1, la dépense du produit augmente moins vite que le revenu, dans ce cas le produit est dit moins élastique. Si l'élasticité est négative, la dépense du produit diminue au fur et à mesure que le revenu augmente, dans ce cas le produit est dit inélastique.

Les informations fournies par les enquêtes sur les dépenses et consommations des ménages nous permettent de dépasser ce stade et d'étudier le comportement des ménages d'une autre manière, en optant pour la méthode d'analyse factorielle des correspondances. Ici les ménages et leurs dépenses sont traités ensemble. Le but est de chercher une structure se manifestant du seul domaine de la consommation. Par opposition aux méthodes économétriques, cette méthode permet une étude globale des ménages et leurs dépenses de consommation, en utilisant des représentations graphiques. Aucun facteur n'est considéré a priori comme variable explicative. Les facteurs ou combinaisons de facteurs sources de variation des

dépenses de consommation sont déterminés à posteriori. Sans connaître ces facteurs, l'analyse nous permettra de segmenter les ménages (groupements ou oppositions) quant à leur comportement en matière de dépense de consommation, et d'identifier des produits typiquement consommés par ces groupes de ménages. Tel est l'objet de cet article.

Dans cette présentation, nous allons dans un premier point, décrire brièvement, la méthode d'analyse factorielle (1). La présentation du matériel statistique et l'analyse des résultats dégagés feront l'objet du second point.

Analyse factorielle des correspondances sur les dépenses des ménages

Cette présentation repose sur une étude par la méthode d'analyse factorielle des correspondances sur les données de l'enquête nationale sur les dépenses et consommations des ménages (2) 2000-2001, réalisée par la Direction de la Statistique (Haut Commissariat au Plan). Le choix de la méthode est dicté par le type de données disponibles (les dépenses de consommation exprimées en unité monétaire).

Le tableau à analyser est formé par des lignes indexées par l'ensemble des ménages et celui des colonnes par l'ensemble des postes de consommation. Cet ensemble peut faire l'objet de deux représentations graphiques. Les lignes peuvent représenter les coordonnées des ménages dans un espace à p dimensions, et les colonnes peuvent désigner les coordonnées des postes de consommation dans un espace à n dimensions ($n > p$). Mais, l'interprétation des proximités existantes entre les ménages serait sans intérêt, puisque les ménages effectuant une dépense importante en un poste de produits auront des composantes élevées, alors que ceux dont la dépense en ce produit est faible seront situés près de l'origine. Pour pallier cet inconvénient, cet ensemble sera ramené à un tableau de contingence (3). Toutefois, le nombre de ménages est très important pour une telle présentation. Ils ne seront d'ailleurs représentés que par des numéros, et cette présentation serait sans intérêt. Aussi, seules leurs caractéristiques socio-économiques (catégorie

socioprofessionnelle, niveau d'instruction du chef de ménage, classes de dépenses) ont-elles été retenues ici pour faire cette analyse. Mais malgré ce groupement, cette représentation graphique est difficile, voire même impossible. Toutefois, la méthode de l'analyse factorielle des correspondances permet une telle représentation. Cette dernière pourrait être réalisée, par une projection des deux ensembles mis en correspondance dans un plan (sous-espace) de dimension réduite. Ce plan sera formé par ce qu'on appelle les axes factoriels. Ce plan factoriel rend minimale soit les distances entre groupe de ménages, soit celles entre les postes de dépense. La distance choisie entre deux points est celle dite du Chi-Deux. On parlera ainsi de voisinage, de proximité pour deux points dont les projections dans le plan formé par deux axes factoriels sont très proches. En d'autres termes, on dira que deux groupes de ménages sont voisins s'ils ont les mêmes coefficients budgétaires pour chaque poste de consommation. De même, on dira que deux postes de consommation sont voisins s'ils sont consommés en majorité par les mêmes groupes de ménages. Lorsque les projections sont très éloignées, on parlera d'opposition.

Description des axes factoriels

Le tableau soumis à l'analyse croise 9 colonnes dont chacune désignera le groupe le plus agrégé des dépenses et 11 lignes représentant chacune la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. A ce tableau initial, nous avons adjoint 17 variables supplémentaires (4) (tableau en annexe 1) désignant respectivement le niveau d'instruction, les déciles de dépenses et le milieu de résidence. Les caractéristiques

(1) Pour un exposé détaillé de la méthode cf L. Lebart, A. Morineau et J. Fenelon (1982), *Traitement des données statistiques : Méthodes et programmes*, 2^e édition. DUNOD, Paris, cité en référence de cet article.

(2) On trouvera une description détaillée de la méthodologie de cette opération statistique et les premiers résultats auxquels elle a donné lieu dans le document cité en référence de cet article.

(3) Le tableau de contingence est un moyen particulier de représenter simultanément deux caractères observés sur une même population.

(4) Ces variables ne contribuent pas à la construction des axes factoriels, mais y sont tout simplement projetées pour améliorer l'interprétation des axes factoriels.

socio-économiques des chefs de ménages et les postes de dépense sont représentés sous une forme abrégée de leur nom. La liste jointe en annexe 2 permettra d'identifier facilement ces modalités.

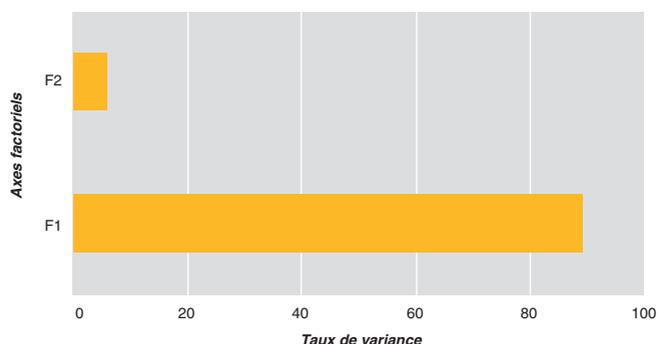
L'application du logiciel XLSTAT (5) aux deux ensembles mis en correspondance a donné les principaux résultats résumés dans les tableaux et les graphiques ci-dessous que nous essayerons d'interpréter dans ce qui suit.

Tableau 1
Variance expliquée par (F1, F2)

	F ₁	F ₂
Variance	0,061	0,004
% variance	89,282	5,973
% cumulé	89,282	95,255

Sur une variance totale de 0,067, le premier axe factoriel F₁ rassemble à lui seul près de 89,3 % de cette dispersion, le second axe F₂ en extrait près de 6 %.

Histogramme des taux de variance



En retenant ces deux premiers axes, on parvient à expliquer correctement l'information à plus de 95 %. Aussi, se limitera-t-on donc à l'analyse du plan (F₁ x F₂) qui permettra de mieux représenter les deux ensembles mis en correspondance. Ce plan fait l'objet des tableaux et graphiques ci-dessous. L'interprétation de ces axes, en utilisant les aides à l'interprétation (contributions

absolues, contributions relatives), constitue la phase la plus importante de notre analyse et nous permettra de mieux caractériser les ménages marocains quant à leur comportement en matière de dépense de consommation.

L'axe F₁

Cet axe qui extrait le maximum d'information (89,3 %) est principalement dominé par les postes alimentation, boissons et tabacs (ALIM), paiements fiscaux et remboursement des prêts (PFRP). Ces deux modalités ont contribué à elles seules pour 48 % à la construction de cet axe. Les transports et communications (TRCO), loisirs et spectacles (LOSP) et autres biens et services (AUBS) y ont contribué pour 45 %. Toutes ces variables sont significativement corrélées avec l'axe F₁ (cf. tableau 2).

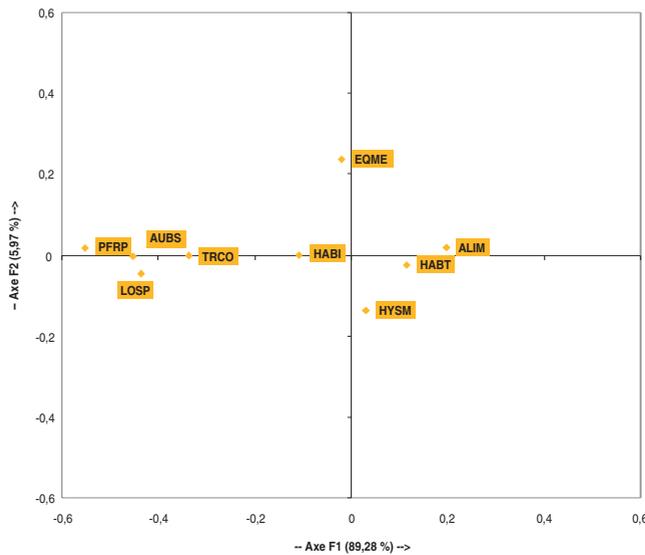
Tableau 2
Contributions (en %) des points colonnes aux axes F₁ et F₂

	Contributions absolues		Contributions relatives	
	F ₁	F ₂	F ₁	F ₂
ALIM	24,40	3,09	0,962	0,008
HABI	0,85	0,05	0,601	0,002
HABT	5,04	5,00	0,813	0,054
EQME	0,02	56,69	0,004	0,827
HYSM	0,14	32,71	0,048	0,778
TRCO	16,13	0,00	0,967	0,000
LOSP	15,16	1,30	0,974	0,006
AUBS	14,54	0,01	0,976	0,000
PFRP	23,73	1,15	0,969	0,003

Sur le graphique 2 ci-dessous, cet axe oppose les dépenses liées à l'alimentation à droite et les autres dépenses luxueuses accessibles aux ménages les plus aisés à gauche. Les dépenses d'habillement (HABI) et d'habitation (HABT) occupent une position intermédiaire. Il semble a priori que cet axe exprime l'effet du niveau de vie sur les dépenses de consommation.

(5) Ce logiciel aborde des nombreuses fonctions pouvant couvrir les besoins en analyse des données et de statistiques.

Projection des postes de consommation



Du côté ménages, quatre catégories ont contribué à la construction de cet axe: les responsables hiérarchiques (RECA) pour 57,4 %, les manœuvres agricoles (MAAG) et les exploitants agricoles (EXAG) avec 7,82 et 6,63 % respectivement, suivis des petits métiers (PEME) pour 6 %. En outre, leurs contributions relatives avec cet axe sont très significatives (cf. tableau 3).

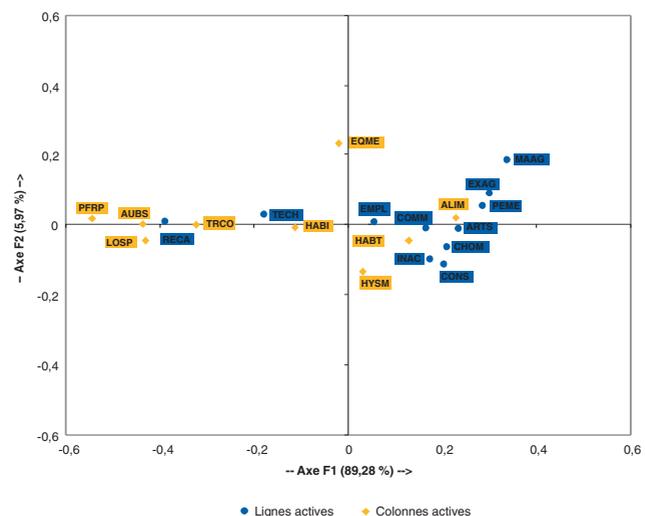
Tableau 3

Contributions (en %) des points lignes aux axes F₁ et F₂

	Contributions absolues		Contributions relatives	
	F ₁	F ₂	F ₁	F ₂
RECA	57,14	0,04	0,996	0,000
TECH	5,13	5,34	0,837	0,058
EMPL	0,36	0,08	0,512	0,007
COMM	2,74	0,15	0,809	0,003
EXAG	6,63	10,04	0,767	0,078
ARTS	4,32	0,15	0,967	0,002
MAAG	7,82	31,72	0,777	0,211
CONS	3,95	23,43	0,647	0,257
PEME	6,01	4,28	0,890	0,042
CHOM	3,33	6,03	0,750	0,091
INAC	2,57	18,74	0,649	0,316

Sur cet axe (graphique 3), les ménages s'échelonnent depuis les catégories socioprofessionnelles les plus élevées (RECA) projetées à gauche de cet axe et associés aux biens supérieurs (PFRP, TRCO, LOSP, AUBS), jusqu'aux moins favorisés à droite : petits métiers (PEME), exploitants agricoles (EXAG) et manœuvres agricoles (MAAG). Ces ménages forment un groupe homogène et se situent près des dépenses alimentaires. Les employés occupent une position moyenne près des dépenses d'habitation et d'habillement.

Projection des catégories socioprofessionnelles des chefs de ménages et des postes de dépenses



La lecture du tableau 4 montre que les coefficients budgétaires des différents postes de consommation sont disparates entre les catégories socioprofessionnelles.

Les manœuvres agricoles réservent 50 % de leur budget à l'alimentation, contre 2 % pour les paiements fiscaux (PFRP) et loisirs et sports respectivement. A l'opposé, les responsables hiérarchiques cadres supérieurs et professions libérales (RECA) consacrent 9,4 % de leur budget aux paiements fiscaux ; 8,2 % au poste loisir et sport et 13,7 % au transport et communications

Par ailleurs, la projection (6) sur cet axe F₁ comme variables supplémentaires (graphique 4) des déciles,

(6) Pour ne pas trop surcharger ce graphique, nous avons masqué quelques variables.

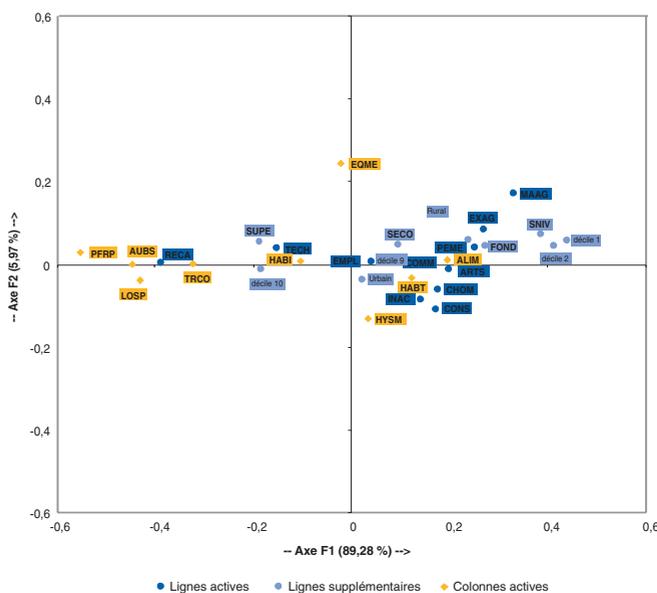
Tableau 4

Coefficients budgétaires (en %) par catégorie socioprofessionnelle

	ALIM	HABI	HABT	EQME	HYSM	TRCO	LOSP	AUBS	PFRP
RECA	26,9	5,7	17,2	4,1	7,1	13,7	8,2	7,6	9,4
TECH	33,1	6,3	20,0	4,8	6,6	10,9	6,2	6,1	5,9
EMPL	39,4	5,6	21,5	4,4	8,0	7,9	4,7	4,5	4,0
COMM	43,0	4,6	23,4	3,5	7,2	8,9	3,2	2,9	3,4
EXAG	51,0	4,5	21,4	3,9	5,4	6,2	1,7	2,7	3,1
ARTS	43,7	5,0	23,9	4,0	8,1	6,7	3,6	2,4	2,6
MAAG	50,2	4,1	23,2	6,8	5,6	4,5	1,9	1,8	2,1
CONS	44,3	5,0	22,5	2,0	9,4	6,3	4,1	3,1	3,2
PEME	44,8	4,7	24,4	5,6	7,8	5,5	2,9	2,1	2,1
CHOM	41,4	4,4	26,6	3,2	8,0	6,9	3,6	3,8	2,2
INAC	40,9	4,7	24,2	02,8	9,6	7,5	3,5	3,5	3,3

Source : Enquête Nationale sur les dépenses et consommations des ménages 2000-2001, Direction de la Statistique : HCP.

Projection des caractéristiques socio-économiques du chef de ménages et des postes de dépense



du niveau d'instruction du chef de ménage et du milieu de résidence est fort évocatrice. Les 10 % des ménages les plus riches (décile 10) se projettent du côté gauche de F_1 et s'opposent aux ménages de faibles niveaux de dépenses (déciles 1 et 2) qui se trouvent à l'extrême droite de cet axe. Sur ce graphique, les ménages aisés

se projettent le plus à gauche près des biens de luxe, et les ménages pauvres à l'opposé du côté des dépenses de consommation de base.

De même, les niveaux d'instruction du chef de ménage sont décroissants, allant du supérieur (SUPE) au secondaire (SECO) à l'enseignement fondamental (FOND), et les sans niveau (SNIV). Les ménages urbains occupent une position intermédiaire.

Ce graphique met aussi en valeur la liaison entre la catégorie socioprofessionnelle, le revenu exprimé ici par les déciles de dépense et le niveau d'instruction. On sait que ces trois variables sont très corrélées, puisqu'un niveau d'instruction élevé permet d'accéder à une catégorie socioprofessionnelle supérieure permettant de gagner un revenu dépassant la moyenne. La combinaison de ces trois variables demeure un bon indicateur du niveau de vie des ménages et de leur comportement socio-économique.

L'axe F_2

Cet axe est déterminé essentiellement par les variables liées aux dépenses d'équipement ménager (EQME), d'hygiène et soins médicaux (HYSM). Ces deux modalités y concourent à cet axe pour 89 % (tableau 2). De même, les contributions des manœuvres agricoles

(31,72 %), des conducteurs et installation et machines (CONS : 23,43 %), des inactifs (INAC : 18,7 %) et des exploitants agricoles (10%), permettent d'expliquer 84 % de l'information extraite par cet axe (tableau 3).

Suivant la direction de cet axe (graphique 3 ci-dessus), les dépenses d'équipement se projettent en haut et s'opposent au poste hygiène et soins médicaux en bas. Il semble que l'axe F₂ oppose les biens durables aux biens fongibles. Les manœuvres agricoles et les exploitants agricoles, associés aux dépenses d'équipement, s'opposent sur cet axe aux inactifs (INAC), chômeurs (CHOM) qui se projettent près des dépenses d'hygiène et soins médicaux. Profitant peut-être du développement que connaît le monde rural marocain en matière d'infrastructures de base (électrification rurale, adduction d'eau potable, construction de routes rurales, etc.) et d'une amélioration de leur niveau de vie, les exploitants et manœuvres agricoles sont attirés par les dépenses d'équipement ménagers (télévision, réfrigérateur, autres appareils ménagers). Les inactifs, généralement des personnes âgées dépensent plus dans les soins médicaux (cf. tableau 4).

Dans cette présentation, nous avons examiné les ménages (groupés selon quelques caractéristiques socio-économiques du chef de ménage) et leurs dépenses de consommation. Les typologies obtenues ne diffèrent pas de celles généralement connues : opposition entre biens de luxe et biens nécessaires et d'autre part entre catégorie de ménages aisés et ménages pauvres. Les employés représentent les ménages moyens (qui occupent une position près du centre des axes factoriels F₁ et F₂) du Maroc. D'un niveau d'instruction équivalent au secondaire, ces ménages effectuent une dépense annuelle moyenne par personne de près de 13 000 Dh (décile 9), soit une dépense mensuelle de 1 080 Dh. Avec une taille moyenne de 5,9 personnes par ménage, cette dépense est de 6 480 Dh par ménage et par mois.

L'influence du revenu sur les dépenses de consommation est nettement mise en évidence, mais ne suffit pas à expliquer tout. C'est plutôt la combinaison revenu – catégorie socioprofessionnelle – niveau d'instruction qui peut servir comme indicateur

du niveau de vie des ménages et de leur comportement économique et social, dont le premier axe factoriel, résultat de l'analyse factorielle des correspondances, reste un excellent repère. Dans d'autres cas, les disparités de consommation sont le fait d'autres facteurs liés par exemple à la durabilité des biens et services.

Toutefois, cette modeste contribution reste à un stade d'expérimentation. Les résultats dépendent bien sûr de la méthode qui les y a conduits. La nomenclature très agrégée des postes de dépense utilisée dans cette réflexion limite vite notre analyse, du fait de l'intégration de chaque poste d'une multitude de produits. Une liste plus détaillée des dépenses (par exemple une liste à trois ou à deux postes de consommation), croisée à une nomenclature couvrant une large gamme de catégories socio-économiques et démographiques du chef de ménage, pourrait mieux étudier le comportement des ménages en matière de consommation. ■

Bibliographie

- Direction de la statistique (HCP), *Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages*, (2000-2001), Rapport de synthèse.
- Jousselin B., « Les choix de consommation et les budgets des ménages », *Revue Consommation* n° 1, (1972).
- Jambu M., « Comparaison d'un modèle factoriel et d'un modèle hiérarchique : Application à l'analyse des budgets temps », *Revue Consommation* n° 2, (1976).
- Lamghari B., Esquisse d'une typologie des dépenses de consommations des ménages (cas de Tétouan). Mémoire de troisième cycle, INSEA (1990).
- Lebart L., Morineau A., Fenelon J., *Traitement des données statistiques. Méthodes et programmes*, 2^e édition, DUNOD, Paris (1982).
- Lebart L. et Tabard N., « Application des méthodes d'analyse des données à la préparation des enquêtes auprès des ménages », *Revue consommation* n° 4, (1970).

Annexe 1

Dépense annuelle moyenne par ménage (en Dh)

	ALIM	HABI	HABT	EQME	HYSM	TRCO	LOSP	AUBS	PFRP
RECA	39 465	8 354	25 254	5 953	10 443	20 102	12 038	11 201	13 826
TECH	28 729	5 466	17 350	4 172	5 733	9 492	5 398	5 255	5 098
EMPL	23 603	3 378	12 898	2 632	4 773	4 703	2 788	2 697	2 410
COMM	22 004	2 340	11 995	1 775	3 710	4 534	1 621	1 495	1 750
EXAG	18 577	1 624	7 780	1 416	1 961	2 262	637	998	1 138
ARTS	18 346	2 094	10 050	1 696	3 383	2 793	1 497	1 020	1 103
MAAG	14 045	1 135	6 486	1 900	1 580	1260	519	497	578
CONS	23 292	2 652	11 807	1 035	4 962	3 302	2 150	1 648	1 691
PEME	16 134	1 683	8 791	2 019	2 825	1 982	1 034	771	768
CHOM	16 909	1 786	10 853	1 311	3 260	2 818	1 470	1 551	904
INAC	21 209	2 427	12 541	14 32	4 991	3 906	1 824	1 810	1 700
décile 1	9 631	512	4 348	527	717	471	377	190	264
décile 2	12 458	777	5 577	759	1 164	825	504	235	330
décile 3	13 822	966	6 844	863	1 656	969	596	328	415
décile 4	15 440	1 237	7 592	999	1 927	1 300	663	468	450
décile 5	17 022	1 368	8 611	1 080	2 438	1 585	803	596	626
décile 6	18 546	1 729	9 570	1 341	2 698	1 896	943	805	778
décile 7	19 933	2 067	10 546	1 564	3 229	2 510	1 209	985	935
décile 8	22 479	2 643	11 985	1 879	4 124	3 310	1 500	1 474	1 316
décile 9	26 078	3 380	14 051	2 554	5 089	4 787	2 346	2 321	1 950
décile 10	32 790	5 737	20 234	4 825	9 259	12 618	5 945	6 265	7 098
SNIV	30 953	1 672	9 186	1 444	2 949	2 368	964	987	942
FOND	36 673	2 673	11 915	2 060	4 154	4 034	1 990	1 722	1 806
SECO	46 994	4 568	16 853	3 468	6 490	8 383	4 599	4 211	4 078
SUPE	57 276	7 493	22 821	5 545	9 336	16 617	10 343	9 352	11 865
MSID	38 024	2 471	10 499	1 843	3 718	3 312	1 377	1 683	1 583
Urbain	22 344	2 938	13 279	2 249	4 899	4 803	2 568	3 462	2 358
Rural	16 963	1 461	7 143	1 341	1 919	1 914	614	1 719	920

Source : Enquête Nationale sur les dépenses et consommations des ménages 2000-2001, Direction de la Statistique : HCP.

Annexe 2

1. Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage

Catégories socioprofessionnelles	Caractère	Catégories socioprofessionnelles	Caractère
Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises	RECA	Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)	ARTS
Techniciens et cadres moyens	TECH	Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	PEME
Employés	EMPL	Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	CONS
Commerçant, intermédiaires, commerciaux et financiers	COMM	Chômeurs	CHOM
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	EXAG	Inactifs	INAC
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche y compris (les ouvriers qualifiés	MAAG		

2. Les déciles

Classe de déciles de la dépense annuelle moyenne par personne	Valeur du décile (en Dh)	Dépense annuelle moyenne par personne (en Dh)
décile 1	2 783	2 179
décile 2	3 542	3 169
décile 3	4 231	3 894
décile 4	5 032	4 615
décile 5	5 958	5 486
décile 6	7 046	6 483
décile 7	8 596	7 792
décile 8	10 881	9 616
décile 9	15 548	12 966
décile 10	–	26 615

Source : Enquête Nationale sur les dépenses et consommations des ménages 2000-2001, Direction de la Statistique : HCP.

3. Niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Caractère
Sans niveau	SNIV
Fondamental	FOND
Secondaire	SECO
Supérieur	SUPE

4. Liste des postes de dépense et les caractères qui les composent

Poste de dépense	Caractère
Alimentation, boissons et tabac	ALIM
Habillement	HABI
Habitation et dépenses d'énergie	HABT
Equipements ménagers	EQME
Hygiène et soins médicaux	HYSM
Transport et communication	TRCO
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	LOSP
Paiements fiscaux, transferts et remboursements des prêts	PRFP
Autres biens et services	AUBS

L'investissement direct étranger au Maroc : Evolution et effets sur la croissance économique



Les investissements directs étrangers (IDE), qui étaient considérés dans les années soixante et soixante-dix comme un facteur de dominance des pays en voie de développement par les firmes multinationales, sont considérés aujourd'hui comme un vecteur de développement économique et social de ces pays. Ainsi, les efforts déployés par les pays, pour attirer ces investissements, sont de plus en plus importants.

Au Maroc, pour assurer une plus grande attractivité aux IDE, une série de réformes économiques et de mesures incitatives a été mise en œuvre. Les politiques de promotion des investissements étrangers étaient accompagnées par un important programme de privatisation. Ce programme, lancé en 1993, a stimulé les flux entrants des investissements extérieurs.

Dans ce travail, nous essayons d'apprécier d'abord l'évolution des IDE entrants au Maroc au cours des deux dernières décennies et d'évaluer ensuite, leurs effets sur la croissance économique du pays à travers une analyse empirique basée sur un modèle économétrique à équations simultanées.

Par Jamal BAKHTI, HCP

Théoriquement, les bénéfices des investissements directs étrangers pour les pays hôtes se concrétisent par des entrées de capitaux, par un apport de technologie et de savoir faire ainsi que par l'accès à de nouveaux marchés. Grâce à ces avantages, les IDE peuvent contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil.

Le Maroc, pour accélérer son processus de développement, considère les investissements étrangers comme un moyen de financement et de développement économique. Pour promouvoir ces investissements et les encourager à s'implanter au pays, il a mis en œuvre une série de mesures incitatives ainsi qu'un vaste programme de privatisation.

En effet, outre les réformes économiques engagées depuis le début des années quatre-vingts, qui ont permis de rétablir les équilibres économiques, d'améliorer le système financier, de libéraliser l'économie et de l'ouvrir sur l'extérieur, un ensemble de mesures

institutionnelles et fiscales a été mis en œuvre depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Ces efforts déployés pour améliorer les conditions intrinsèques du pays en terme de climat des affaires, d'infrastructure, de capital humain et de coût de production ont conduit à une évolution importante des IDE. Pour apprécier cette évolution des IDE et évaluer leurs effets sur la croissance économique du pays, deux types d'analyses sont menés dans ce travail :

- la première concerne l'évolution des IDE entrants au Maroc en terme de flux et de stock, et leur répartition par secteur et par pays d'origine, ainsi que l'examen des principaux facteurs permettant d'expliquer l'attractivité de ces investissements au Maroc ;
- la deuxième est empirique et s'intéresse aux effets des IDE sur la croissance économique au Maroc. Pour tenir compte des effets spillovers entre les IDE, les exportations, l'investissement domestique, le capital humain et la croissance économique, cette analyse empirique est basée sur un modèle structurel à équations simultanées.

Evolution des investissements directs étrangers au Maroc

Définition de l'IDE

Bien que le concept de l'IDE soit d'usage courant, sa définition est sujette à des différenciations d'une institution à l'autre. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'investissement direct étranger est défini comme étant :

- la création à l'étranger d'une unité ayant une autonomie juridique ou d'une succursale ;
- l'acquisition d'une proportion significative du capital, donnant à l'investisseur résident un droit de regard dans la gestion de l'entreprise étrangère investie (1).

Ainsi, selon le FMI, est considéré comme investissement direct étranger toute prise de participation dans une entreprise résidente d'un pays étranger à hauteur d'au moins 10 %. En dessous de ce seuil, de telles prises de participation sont classées dans les investissements de portefeuille, c'est-à-dire à caractère purement financier. Les IDE présentent donc une opération stratégique de long terme de la part des investisseurs.

Classification des IDE

L'IDE connaît plusieurs classifications :

- Selon la nature de l'investissement, deux types d'IDE peuvent être distingués : IDE greenfield et IDE fusion acquisition.
 - Les projets greenfield sont des investissements au sens productif. Ils consistent en l'installation de nouvelles capacités de production. Ces flux d'IDE greenfield s'inscrivent dans une tendance mondiale de division du processus de production et se dirigent principalement vers les pays à faible coût du travail.
 - Les fusions acquisitions d'entreprises étrangères constituent en premier lieu l'acquisition d'installations existantes. Elles donnent néanmoins lieu à une hausse d'investissement à moyen terme. D'une manière générale, la part des fusions acquisition dans l'investissement direct étranger a augmenté au cours des dernières années.
- L'IDE prend aussi deux autres formes : IDE vertical et IDE horizontal.

– L'IDE vertical consiste en un découpage vertical de la chaîne de production en activités distinctes qui sont installées dans les pays qui possèdent des avantages comparatifs en ces activités. La motivation de ce type d'IDE est de profiter des fortes différences des coûts de production.

– L'IDE horizontal vise à disperser la production de l'entreprise en installant des unités de production dans les pays étrangers pour satisfaire directement la demande du marché local ou exporter dans de meilleures conditions. Ce type d'IDE permet d'éviter certains coûts liés au commerce (transports, barrières tarifaires, non tarifaires) tout en étant près de la demande locale.

L'IDE dans le monde

Les entrées mondiales d'IDE ont atteint, selon les estimations, 1,5 billion de dollars en 2007. La hausse de l'IDE a été enregistrée pour les flux à destination des pays développés et des pays en développement. Entre 2002 et 2007, le total des investissements directs réalisés dans les pays en développement et en transition a presque triplé, passant de 180 milliards de dollars à près de 518 milliards.

L'IDE reçu par les pays en développement

Les pays en développement et en transition ont reçu 37 % des flux mondiaux d'IDE durant la période 2004-2006, contre 27 % durant la période 2001-2003. Ainsi, les IDE ont représenté 15 % de la formation brute de capital fixe de ces pays en 2006, alors qu'ils n'en représentaient que 10 % durant la période 2001-2003. Ces statistiques montrent que les IDE commencent à prendre une place plus importante dans la formation du capital des pays en développement et dans les capitaux internationaux destinés à ces pays.

L'IDE en provenance des pays en développement

Les entreprises des pays développés sont traditionnellement les principales sources d'IDE dans le monde. Toutefois, depuis quelques années, les investissements directs réalisés à l'étranger par des pays en développement et en transition commencent à jouer un rôle de plus en plus important. Ils sont passés de 53 milliards de dollars en 2002 à 193 milliards en 2006, soit de 10 à 15 % des flux mondiaux.

(1) Définition citée dans la cinquième édition du manuel du Fonds Monétaire International sur la balance des paiements (1993).

L'IDE en provenance de pays émergents représente de nouvelles sources d'investissement et semble avoir profité particulièrement aux pays à faible revenu. Pour les pays d'accueil, l'IDE Sud-Sud signifie davantage de sources potentielles de capitaux, de technologies et de compétences en gestion qui peuvent être mises à profit (CNUCED 2006).

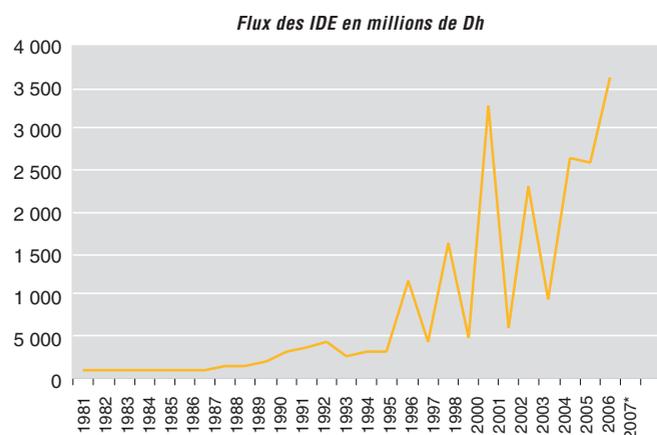
Appréciation des IDE au Maroc

Tendance des IDE au Maroc

Les investissements étrangers au Maroc sont de deux types : greenfield (qui se traduisent par un accroissement du nombre d'entreprises) et des rachats d'entreprises existantes (fusions-acquisitions) qui concernent seulement un transfert de propriété et qui, à court terme, ne se traduisent pas nécessairement par des créations d'emploi.

Au cours des deux dernières décennies, les IDE au Maroc ont connu une entrée importante. Le flux annuel moyen entrant est passé de 861,2 millions de Dh durant la décennie 80 à 5,2 milliards de Dh durant la décennie 90, pour atteindre 20,7 milliards de Dh durant la période 2000-2007. Les flux des IDE ont connu, ainsi, une tendance haussière à partir du début des années 1990. Cette évolution des IDE est présentée dans le graphique 1 suivant :

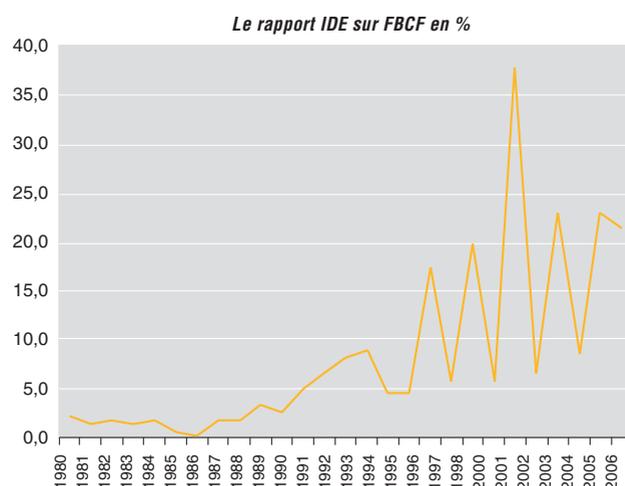
Evolution des flux des IDE entrants au Maroc



Source : Office des changes

Les investissements étrangers commencent à occuper une place importante dans l'investissement global au Maroc. La part des IDE dans la formation brute du capital fixe (FBCF), en moyenne annuelle, a représenté 1,6 % pendant les années quatre-vingt. Cette part est passée à 8,34 % pendant les années quatre-vingt-dix. Au cours de la période 2000-2006, le flux des IDE en pourcentage du FBCF a atteint une moyenne de 18,12 % par an avec un rapport de 21,5 % en 2006, dépassant ainsi la moyenne des pays en développement et émergents qui est de 15 % en 2006. L'évolution de cette part (IDE/FBCF) est présentée dans le graphique 2.

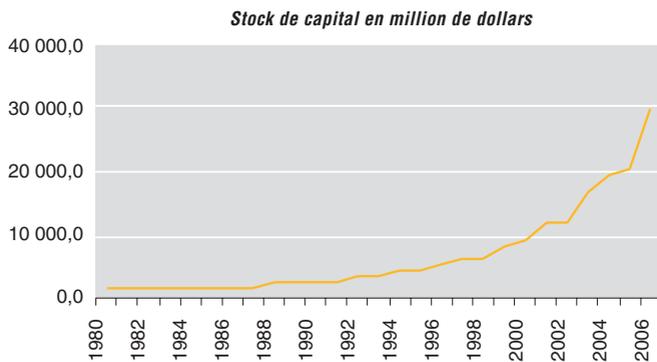
Evolution du rapport IDE sur FBCF en %



Source : CNUCED.

Le stock d'IDE, qui intègre par rapport aux flux les effets "d'agglomération", permet de mieux appréhender son évolution. Le stock des IDE au Maroc n'était que de 2,3 milliards de dollars à la fin de la décennie 80. Ce stock est passé à 8,3 milliards de \$ à la fin des années 1990, pour atteindre 29,8 milliards de \$ en 2006. La grande partie du niveau du stock atteint en 2006, soit 70 %, provient des flux des six dernières années. Ces derniers chiffres montrent bien l'importance du potentiel d'investissement au Maroc. L'évolution du stock du capital étranger est présentée dans le graphique 3 suivant.

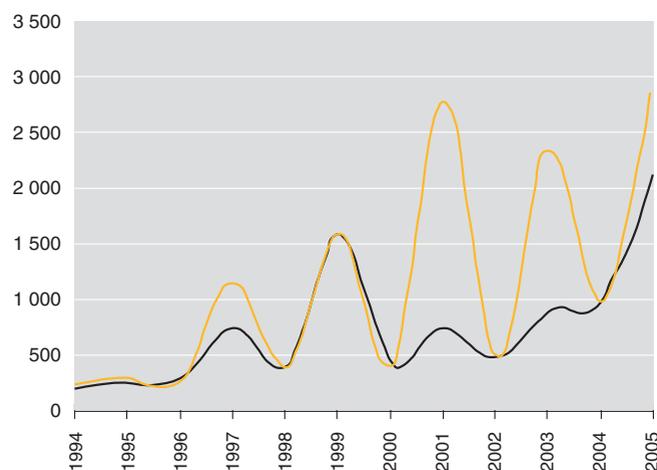
Evolution du stock de capital étranger



Source : CNUCED.

Les flux des investissements étrangers au Maroc sont très volatiles. Cette volatilité révèle leur dépendance des opérations de privatisation. En effet, le lancement du programme de privatisation a favorisé un courant important d'investissement étranger marqué par des entrées ponctuelles. Pour montrer le poids de l'IDE dû au programme de privatisation sur le volume total de l'IDE au Maroc, le graphique 4 suivant présente l'évolution de l'IDE global et de l'IDE hors privatisation.

Evolution de l'IDE total et de l'IDE hors privatisation



Source : CNUCED.

IDE et privatisation

Le programme de privatisation a permis au Maroc de drainer des investissements extérieurs importants vers plusieurs secteurs. L'apport de la privatisation en terme d'IDE a atteint près de 70 milliards de dirhams à la fin de 2007. Les recettes totales de la privatisation sur cette période sont de l'ordre de 101 milliards de Dh. Les IDE ont, donc, absorbé près de 70 % des fusions acquisitions réalisées au sein des entreprises publiques privatisées au Maroc. Le tableau suivant donne la répartition en pourcentage des investissements étrangers par nationalité pour les acquisitions des entreprises privatisées sur la période 1993-2007.

Tableau 1

Répartition des recettes de privatisation par pays (principaux pays)

Pays	Pourcentage (%)
France	60,90
Espagne	13,50
Arabie Saoudite	5,80
Royaume Uni	3,40
Etats-Unis d'Amérique	1,50
Emirats Arabes Unis	1,30
Koweït	1,20
Suisse	1,04

Source : Direction des entreprises publiques et de la privatisation, ministère des Finances.

Ces investissements sont drainés essentiellement vers les secteurs de l'industrie, de télécommunication, de l'habitat, du tourisme, de l'énergie et vers le secteur financier. Le poids des investissements d'origine française est de l'ordre de 60,9 % et s'explique principalement par l'importance de l'investissement réalisé dans Maroc Télécom par Vivendi Universal, et dans la Régie des Tabacs par Altadis. L'Espagne occupe la deuxième position après la France, avec un poids de 13,50 %.

La réalisation de certaines grandes opérations de privatisation par des investisseurs étrangers constitue un signal positif pour ce qui est de la confiance que ces investisseurs peuvent avoir envers le Maroc.

Toutefois, les flux d'investissements étrangers entrants au Maroc ne sont pas entièrement dus au processus de privatisation. D'importantes entreprises étrangères ont investi au Maroc dans différents projets en dehors de toute opération de privatisation.

Répartition sectorielle des IDE

La montée en puissance du secteur des services au cours des deux dernières décennies a affecté la structure et l'évolution des IDE à travers le monde. Ainsi, les IDE dans les secteurs d'infrastructure ont connu une croissance vertigineuse. Pour l'année 2006, 30 % des fusions-acquisitions réalisées par les entreprises étrangères dans des pays en développement et en transition concernaient des secteurs comme l'électricité, l'eau, le transport et les communications, ainsi que les services sociaux (CNUCED 2007a, p. 23).

Au Maroc, les investissements étrangers dans les secteurs de l'industrie manufacturière, qui représentaient auparavant les premiers secteurs récipiendaires d'IDE, leurs part tend à diminuer du fait des investissements importants engagés depuis la fin des années 90 dans d'autres secteurs tels que les télécommunications. Cela révèle une diversification récente des secteurs d'attractivité au Maroc vis-à-vis des investisseurs internationaux.

Les secteurs économiques qui ont attiré la grande partie des IDE, au cours de la décennie 1990, sont respectivement l'industrie, la banque et la finance, les télécommunications, et l'énergie et les mines. L'attractivité au cours des années 2000 (période 2000-2007) s'est faite en faveur des secteurs comme les télécommunications (31,5 %), l'industrie (23,1 %), le tourisme (14,7 %) et l'immobilier (12 %).

Ainsi, les entrées en terme d'IDE du secteur bancaire étaient importantes au cours de la période 1994-1997. La privatisation d'entités bancaires et financières et de compagnies d'assurances telles la BMCE et la SNI a drainé des flux considérables d'IDE.

Concernant le secteur de l'énergie, des mines et de la pétrochimie, son apport dans les années 1990 représente une part importante du total des IDE avec en particulier la cession des sociétés SAMIR/SCP au groupe saoudien Corral et français Total-Maroc.

Quant à l'industrie, les investissements étrangers réalisés dans ce secteur ont enregistré des niveaux remarquables pour les années 2003 et 2007. Dans ce secteur, plusieurs sociétés françaises déjà implantées au Maroc ont renforcé leur présence au cours des années 2004 et 2005 : c'est le cas de Renault et du groupe SAFRAN.

Le secteur des télécommunications a attiré la part la plus importante des IDE entrants au Maroc sur la période 2000-2007. Les recettes réalisées par ce secteur représentent 31,5 % de l'ensemble des recettes de cette période. Ces recettes sont dues principalement à l'opération de privatisation de Maroc Télécom, qui s'est poursuivie en 2007.

Le secteur du tourisme, aussi, a enregistré un important flux d'IDE. En terme d'attractivité, par rapport aux autres secteurs, le secteur du tourisme est passé du quatrième rang en 2004, au deuxième rang pour les deux années consécutives 2005 et 2006 pour occuper la première place en 2007. La mise en œuvre du Plan Azur permettra de drainer davantage de flux d'IDE dans ce secteur.

L'immobilier représente l'un des postes qui absorbent plus d'IDE de services. L'évolution des IDE dans ce secteur a connu une tendance croissante enregistrant un niveau record de 8 milliards de Dh en 2007.

Nous pouvons, ainsi, constater que les grands secteurs récipiendaires d'IDE au Maroc changent d'année en année. Cependant, certaines entreprises étrangères installées au Maroc et qui se retrouvent dans plusieurs secteurs, notamment le secteur industriel connaissent une évolution continue de leur activité de production.

Répartition par pays d'origine des IDE au Maroc

Les sources, tout comme les bénéficiaires, de l'investissement direct étranger ne cessent d'évoluer. L'essentiel de cet investissement provient des pays développés qui sont traditionnellement les principales sources dans le monde. Toutefois, de nouvelles sources d'IDE commencent à se développer dans les pays en développement et les pays en transition.

Pour le Maroc, l'Europe représente la première source d'investissement direct étranger. La part des investissements européens, au cours des dernières

années, évolue au tour de 80 % du total des IDE au Maroc. Le capital européen, essentiellement français et espagnol, est le premier qui a profité des opérations de privatisation lancées à partir de 1993.

Les entreprises françaises sont de très loin les premiers investisseurs étrangers au Maroc (présence ancienne héritée de la colonisation). Certains secteurs ont toujours connu une participation française importante et ce, malgré l'interlude de la marocanisation.

Les investissements français au Maroc, traditionnellement concentrés dans le secteur industriel manufacturier, touchent actuellement plusieurs secteurs, notamment les télécommunications, au profit en particulier du secteur des technologies de la communication et des services aux usagers. Pour les investissements espagnols, ils ont concerné surtout le secteur industriel (industrie du tabac).

Sur la période 2000-2007, la France a fourni 45,7 % du total des flux des investissements étrangers au Maroc, suivie de l'Espagne 19,2 %, des pays arabes 8,5 %, de la Grande-Bretagne 4,1 %, de l'Allemagne 3,7 %, des Etats-Unis 3,6 % et du Portugal 3,3 %. Ces IDE ont touché plusieurs secteurs, notamment les télécommunications, l'industrie, l'immobilier et le tourisme.

L'évolution récente des investissements étrangers au Maroc a connu une entrée importante des investissements en provenance des pays en développement, notamment les pays arabes. Le volume des IDE arabes au Maroc durant la période 2004-2007 a représenté 11,5 % du total des flux entrants. Ces investissements qui se sont concentrés dans les secteurs du pétrole, de la construction et du tourisme ont atteint 19,25 % des flux entrants pour l'année 2007.

IDE et facteurs d'attractivité au Maroc

Pour étendre leurs activités au niveau international, les entreprises ont plusieurs possibilités : exporter les biens produits dans le pays résident, franchiser leurs activités au niveau international, ou alors faire des IDE. Ces derniers donnent la possibilité de prendre des parts de portefeuille d'entreprises étrangères existantes ou de créer de nouvelles filiales à l'étranger.

Désormais, on peut s'interroger sur les facteurs qui poussent les entreprises à réaliser des investissements directs à l'étranger. D'une manière symétrique, on peut se demander quelles sont les conditions locales qui permettent d'accueillir des IDE sur un territoire ? Les arguments théoriques sont nombreux et dépendent de la nature des IDE.

En effet, plusieurs variables peuvent être prises en compte pour mesurer l'attractivité d'un territoire économique national envers les IDE. Ces variables sont classées selon la littérature empirique et théorique en déterminants économiques, politiques, institutionnels et d'incitation.

Les déterminants politiques s'intéressent à la stabilité politique du pays et les déterminants économiques concernent essentiellement la taille du marché, les fondamentaux macroéconomiques, l'ouverture économique, la dynamique de la main-d'œuvre, le système financier et le niveau des infrastructures. Pour les déterminants institutionnels et d'incitation, ils touchent les procédures administratives, les aspects réglementaires, les mécanismes institutionnels et les mesures d'incitation fiscale.

L'analyse de l'ensemble de ces déterminants dans le cas du Maroc, permet d'expliquer en grande partie le niveau des flux d'IDE entrants dans le pays.

Les déterminants politiques et macroéconomiques

La stabilité politique du Maroc a favorisé sa notation en terme de risque-pays (2) permettant ainsi de promouvoir l'attractivité du pays. Pour les déterminants économiques, l'ensemble des mesures et réformes économiques, entreprises dès le début des années 1980, ont permis de maîtriser les grands agrégats macroéconomiques, d'améliorer les performances économiques du pays et de promouvoir, par conséquent, les facteurs d'attractivité des IDE.

(2) Bal 1 selon Moody's et BB selon S&P, avec des perspectives d'évolution respectivement stable et positive (2003).

Les déterminants institutionnels et d'incitation

L'amélioration du contexte institutionnel et d'incitation permet d'améliorer le climat des affaires et le potentiel d'attractivité d'un territoire en agissant comme facteur qui facilite l'investissement, en diminuant notamment l'incertitude et les coûts non prévisibles qui lui sont associés pour les investisseurs étrangers.

Au Maroc, depuis le début des années 90, une série de mesures et réformes ont été mises en place pour améliorer le cadre institutionnel et instaurer un cadre fiscal attractif pour les investisseurs. Ces mesures incitatives en faveur de l'investissement étranger peuvent être résumées comme suit :

- L'abrogation de la loi sur la marocanisation en 1993 : la loi sur la marocanisation, qui limitait le droit d'exercer dans certaines activités aux seules personnes ayant la nationalité marocaine a été abrogée en 1993. Ainsi, a été supprimé l'essentiel des discriminations à l'encontre des investisseurs étrangers.
- Le lancement du programme de privatisation en 1993 : le programme de privatisation lancé en 1993 a drainé d'importants investissements étrangers au Maroc. Le lancement de ce programme a donné aux investisseurs étrangers la possibilité d'investir sans limitation dans un nombre important de secteurs qui, auparavant, étaient réservés aux Marocains.
- La convertibilité du Dirham pour les opérations courantes en 1993 : le Maroc a levé les contrôles de change pour les transactions courantes et a accepté, en janvier 1993, les obligations de l'article VIII des statuts du FMI. La convertibilité du Dirham présente une mesure attractive pour les investisseurs étrangers en renforçant l'environnement légal pour ces investisseurs.
- L'adoption de la charte d'investissement en 1995 : la promulgation de la charte d'investissement en 1995 a remplacé le code des investissements promulgué en 1983. La charte présente d'importantes mesures incitatives visant à réduire le coût de l'investissement (exonérations fiscales) et permet aussi le libre transfert des capitaux étrangers investis et des plus values réalisées.

- La signature des accords : le Maroc a signé plusieurs accords d'association. Le premier est signé en 1996 avec l'Union Européenne. Cet accord est entré en vigueur en 2000 et vise la réalisation d'une zone de libre échange à l'horizon 2012. D'autres accords de libre échange ont été signés en 2004 avec les Etats-Unis et avec les pays signataires de la déclaration d'Agadir (Egypte, Jordanie, Tunis, Maroc).

- La mise en place du guichet unique en 2002 : les centres régionaux d'investissement (C.R.I) ont été créés au Maroc au cours de cette année. Ces centres appelés aussi « guichet unique » ont été mis en place en vue d'asseoir les fondements de la gestion déconcentrée de l'investissement. Ils sont destinés à l'aide à la création d'entreprises et devraient ainsi induire un allègement des procédures administratives.

Les autres facteurs d'attractivité des IDE au Maroc

Le Maroc a lancé depuis quelques années un important programme d'incitation à l'IDE pour l'exportation en créant des infrastructures d'accueil pour les investisseurs : deux zones franches (Tanger en 1995 et Nador en 1997), des zones d'activité économique, des parcs industriels en cours de construction et des centres techniques industriels, etc.

En outre, le Programme Emergence lancé en décembre 2005 vise aussi à promouvoir les facteurs d'attractivité des IDE. Dans le cadre de ce Programme, il a été identifié un certain nombre de pôles de compétitivité qui constituent les « futurs métiers mondiaux du Maroc ».

Ce programme a pour objectif le développement de certaines activités, notamment les services d'offshoring comme les centres d'appel et les services informatiques en construction sur les pôles de Casablanca Near Shore Park et de Rabat. Sont considérés aussi dans ce programme, la zone Tanger Port-Med avec les zones franches (Maquiladoras) pour les industries de composants automobiles et électroniques et également les projets de zones franches de Nador et Tanger.

Effets des IDE sur la croissance économique au Maroc

Cadre théorique

La théorie de la croissance endogène a vu le jour dans les années 1980 avec des économistes tels que Romer (1986) et Lucas (1988) qui ont développé des modèles, dans lesquels les déterminants clés de la croissance de long terme sont endogènes. Dans ces modèles, l'accent est mis sur le rôle central de l'accumulation et de la diffusion de la technologie dans la croissance économique.

L'avènement de la théorie de la croissance endogène a encouragé la recherche sur les IDE. Selon cette théorie, les facteurs qui expliquent la croissance à long terme, notamment le capital humain, l'accumulation du capital et le commerce international, peuvent être véhiculés par les IDE. Ces avantages dynamiques, souvent connus sous le nom de spillovers, sont liés les uns aux autres, complémentaire, et ne sont pas à étudier séparément.

L'IDE et le développement des ressources humaines

La littérature économique considère l'éducation et les activités de formation comme les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE contribue à l'accumulation du capital humain. Elle considère aussi que l'IDE peut être un élément clé du développement des compétences, du fait que certains savoirs sont impossibles à transmettre par écrit (les compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable : savoirs tacites).

L'IDE et l'investissement domestique

La question centrale dans la relation entre l'IDE et l'investissement domestique est de savoir dans quelle mesure l'IDE peut évincer ou exercer un effet d'entraînement sur l'investissement domestique. Selon la CNUCED (2001), l'IDE peut stimuler l'investissement domestique si les conditions nécessaires des effets d'entraînement sont créées.

Des études théoriques considèrent qu'il existe aussi des effets possibles de complémentarité entre l'investissement étranger et les entreprises domestiques. Cependant, malgré ces effets théoriques potentiels, certaines études empiriques ont montré des effets d'éviction au niveau de certains pays en voie de développement.

L'IDE et le développement du commerce extérieur

L'IDE peut agir sur le commerce extérieur d'un pays d'accueil aussi bien d'une façon directe qu'indirecte. Les effets indirects se manifestent lorsque la présence des entreprises étrangères incite les pays d'accueil à réduire les barrières à l'échange et à développer les infrastructures d'accueil, telles que l'établissement des zones franches d'exportation.

Les effets directs se manifestent lorsque la production locale de l'entreprise étrangère est consacrée soit à la réexportation vers le pays d'origine de la firme, soit à l'exportation vers un marché tiers à partir du pays hôte. Les effets directs se produisent aussi lorsque les filiales établissent des liens en amont avec les entreprises locales qui deviennent à leurs tours des « exportateurs indirects » CNUCED (2002).

De cette analyse théorique, ressort l'importance des interdépendances entre les variables dans la détermination des effets des IDE sur la croissance économique. Cependant, la force des relations et leurs signes ne sont pas aussi clairs dans cette analyse théorique. La modélisation économétrique a tenté dans diverses études empiriques de vérifier ces relations en traitant l'impact des IDE sur la croissance économique.

Analyse empirique : cas du Maroc

Il ressort de la littérature économique que l'IDE est un élément déterminant dans la dynamique de croissance des pays en développement. Pour mettre en évidence la relation entre l'IDE et la croissance économique en tenant compte des effets spillovers, nous construisons un modèle structurel à équations simultanées dans lequel l'IDE et la croissance sont conjointement déterminés. Le modèle est appliqué sur des données de l'économie marocaine couvrant la période 1980-2006.

Le choix des variables du modèle est basé sur les arguments théoriques qui justifient la relation entre IDE, investissement domestique, commerce extérieur, capital humain et croissance économique. Le modèle comprend donc plusieurs variables endogènes, chacune correspond à une équation, et chaque équation explique la variable endogène par d'autres variables explicatives dont certaines sont instrumentales.

Les variables du modèle peuvent être liées par des relations de causalité. Le test de causalité de Granger permet de déterminer le sens de causalité entre ces variables et d'introduire, ainsi, une dimension dynamique dans le modèle en considérant le décalage temporel existant entre la réalisation de la variable explicative et celle de son effet sur la variable à expliquer.

Le test de causalité de Granger

Granger (1969) a proposé les concepts de causalité et d'exogénéité : la variable y_{2t} est la cause de la variable y_{1t} , si la prédictibilité de y_{1t} est améliorée lorsque l'information relative à y_{2t} est introduite dans l'analyse (3).

Dans ce travail empirique appliqué au cas marocain, nous essayons de déterminer le sens de causalité entre les variables endogènes du modèle en utilisant le test de causalité de Granger. Ces variables, théoriquement considérées comme endogènes, sont : l'IDE, la croissance économique, l'investissement domestique, les exportations et le capital humain.

Le test de causalité de Granger permet de mettre en évidence plusieurs cas de figure : une causalité d'une variable vers l'autre, sans que la réciproque soit vraie (causalité unidirectionnelle), une causalité dans les deux sens (causalité bidirectionnelle) ou absence de causalité.

Avant de procéder au test de causalité, il est nécessaire de passer par certains tests préliminaires. En effet, pour éviter toute régression fallacieuse, il est impératif de s'assurer de la stationnarité des variables objets d'étude.

Concept de stationnarité

Une série est dite stationnaire si elle a une moyenne et une variance constantes dans le temps et si la corrélation entre deux observations ne dépend que de

leurs positions relatives dans la série et non de leurs positions absolues. Si ces conditions ne sont pas respectées, il est nécessaire de transformer les données. La transformation appropriée d'une série non stationnaire dépend de la nature de la tendance. Lorsque cette série ne contient qu'une seule tendance déterministe, il suffit de la mesurer en terme de déviation par rapport à cette tendance pour qu'elle devienne stationnaire. Dans le cas d'une série contenant une tendance stochastique ou "racine unitaire", il s'agit, pour la rendre stationnaire de la différencier.

Plusieurs tests tels que le test de Dickey Fuller Augmenté et le test de Phillips-Perron permettent de déterminer si les variables sont stationnaires. Après l'utilisation des tests, si l'hypothèse de stationnarité est rejetée, il y a lieu de procéder à certaines transformations pour rendre la série stationnaire. De même, il est possible que des combinaisons linéaires de certaines variables non stationnaires soient stationnaires.

Application des tests de stationnarité

Les tests de stationnarité sont nombreux, mais les tests les plus faciles et les plus utilisés pour les racines unitaires sont ceux développés par Fuller (1976) et par Dickey et Fuller (1979). Ils sont appelés les tests de Dickey-Fuller. Les résultats de ces tests sont présentés dans les tableaux ci-après.

Le test de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) est basé sur un modèle AR(p) des variables objets d'étude. Le choix du nombre de retards est déterminé sur la base du critère d'information d'Akaike (AIC). La spécification des options "constante", "constante et tendance linéaire", et "ni constante ni tendance" est guidée par la significativité des coefficients.

Tests sur les séries en niveau

Le tableau suivant présente les résultats des tests (ADF) pour les variables endogènes en niveau :

Le logiciel Eviews 5.1 a été utilisé pour effectuer le test ADF. Les valeurs critiques sont prises à 5 % de probabilité (Tables de Dicky-Fuller). La comparaison des valeurs de la statistique t (ADF) avec les valeurs critiques de Mackinnon, indique que toutes les variables sont non stationnaires.

(3) Voir Régis Boubonnais, « Econométrie », Dunod, Paris, 2005.

Résultats du test ADF sur les variables endogènes en niveau

Variables endogènes	Sans constante sans tendance			Avec constante sans tendance			Avec constante et tendance		
	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon
IDE	1	-0,04	-1,95	2	-2,26	-3,00	3	-2,69	-3,60
Investissement domestique (ID)	0	0,35	-1,95	0	-1,81	-3,00	0	-1,75	-3,60
Exportations (X)	1	1,81	-1,95	4	-0,09	-3,00	0	-3,09	-3,60
Capital humain (KH)	0	5,07	-1,95	0	4,96	-3,00	0	1,57	-3,60

Tests sur les séries transformées en différence première

Le tableau suivant présente les résultats du test ADF sur les variables endogènes, en différence première.

Résultats du test ADF sur les variables endogènes (en différence 1^{re})

Variables endogènes	Sans constante sans tendance			Avec constante sans tendance			Avec constante et tendance		
	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon	Lag	ADF val-critique	Stat Mackinnon
IDE	0	-7,98	-1,95	0	-7,98	-3,00	1	-5,59	-3,60
Croissance économique (Cr)	0	-8,17	-1,95	0	-10,21	-3,00	0	-10,16	-3,60
Investissement domestique (ID)	0	-4,92	-1,95	0	-4,79	-3,00	0	-5,06	-3,60
Exportations (X)	0	-6,72	-1,95	0	-7,35	-3,00	3	-3,72	-3,60
Capital humain (KH)	0	-2,52	-1,95	0	-3,21	-3,00	0	-3,77	-3,60

Les valeurs critiques sont prises à 5 % de probabilité (Tables de Dicky-Fuller).

Les résultats trouvés montrent que les variables en différence première sont stationnaires. Ainsi, l'étude des séries a révélé que toutes les variables sont, individuellement, non stationnaires en niveau, mais stationnaires en différence première. Alors, ces variables sont intégrées de même ordre 1, I(1). La cointégration entre ces variables a été testée, mais elle n'a pas été vérifiée, donc les variables peuvent être utilisées en différence première pour obtenir des résultats valides.

Application du test de causalité de Granger

Le test de causalité de Granger, entre deux variables, consiste à étudier la relation entre la première variable, ses propres valeurs passées et les valeurs passées de la deuxième variable (et réciproquement). Si les

coefficients des valeurs passées de la deuxième variable sont significatifs, on dira que cette dernière variable est une « cause » de la première.

Représentation vectorielle du test de causalité

Le test de causalité de Granger se base sur la régression vectorielle de la forme suivante :

$$y_{1t} = a_0 + a_1 y_{1t-1} + \dots + a_{KY} y_{1t-K} + b_1 y_{2t-1} + \dots + b_{KY} y_{2t-k} + e_{1t}$$

$$y_{2t} = A_0 + A_1 y_{1t-1} + \dots + A_{KY} y_{1t-K} + B_1 y_{2t-1} + \dots + B_{kY} y_{2t-k} + e_{2t}$$

Le test consiste à déterminer si la première variable cause la deuxième et inversement. L'hypothèse à tester est la suivante :

– y_{2t} cause y_{1t} si l'hypothèse suivante est rejetée :

$$H_0 : b_1 = b_2 = \dots = b_k = 0$$

– y_{1t} cause y_{2t} si l'hypothèse suivante est rejetée :

$$H_0 : A_1 = A_2 = \dots = A_k = 0$$

Dans le cas où les deux hypothèses sont rejetées, la causalité est réciproque, on parle alors de boucle rétroactive « feedback effect ». La détermination du nombre de retards (k) est fonction du maximum d'information capté. Nous considérons successivement

les périodes 1, 2, 3 et 4 pour tester la causalité. Le test donne des statistiques F ainsi que les probabilités de non causalité qui lui sont associées.

Résultats des tests de causalités de Granger

Les résultats des tests sur les variables endogènes (deux à deux) qui rejettent l'hypothèse de nullité des coefficients ($a_1=a_2=\dots a_k=0$ ou $b_1=b_2= \dots b_k=0$) sont présentés dans le tableau suivant :

Résultats des tests de Causalités de Granger

Hvnothèse nulle	Nombre de retards	Statistique F	Probabilité
Exportations does not Granger Cause croissance	1	5.34465	0.03053
Croissance does not Granger Cause investissement	4	4.55755	0.01447
Investissement does not Granger Cause Exportations	2	4.05257	0.03421

Le logiciel Eviews 5.1 est utilisé pour effectuer ces tests de causalité.

Le test de Granger nous a permis de déterminer les différentes causalités existantes, néanmoins, il ne nous montre pas le signe dont une variable affecte l'autre. Le modèle à équations simultanées en série temporelle, nous permettra de résorber cette lacune et de déterminer le signe et le degré d'importance de chaque variable explicative sur les variables endogènes choisies.

Présentation du modèle

Pour étudier l'influence des IDE sur la croissance économique au Maroc, le modèle élaboré est à équations simultanées avec retard échelonné. Dans ce modèle, nous avons cinq équations équivalentes à cinq variables endogènes représentées par les IDE, la croissance économique, l'investissement domestique, les exportations et le capital humain disponible au Maroc.

Les équations du modèle sont composées de variables explicatives endogènes et de variables explicatives instrumentales. Les variables explicatives endogènes sont sélectionnées selon les résultats du test de Granger et selon les résultats des différents travaux théoriques et empiriques antérieurs. Les variables instrumentales sont sélectionnées selon la littérature économique.

Pour capter les effets retardés des variables économiques et du fait que la croissance est un processus cumulatif, certaines équations du modèle contiennent des variables retardées. Cependant, comme le modèle est à équations simultanées, à chaque fois que nous utilisons des retards pour une variable endogène donnée, nous testons aussi la significativité de la même variable sans retard et ce pour conserver l'idée de la simultanéité, tout en ayant un aspect dynamique. Les variables retardées sont sélectionnées selon les résultats du test de causalité de Granger.

La structure du modèle est représentée comme suit :

- $Cr = f(\text{EXPORT}, \text{EXPORT}_{(-1)}, \text{IDE}, \text{SMIG}, \text{CREDIT}, \text{TX_INTERET})$ [eq.1]
- $\text{IDE} = f(\text{Cr}, \text{OUVERTURE}, \text{TX_CHANGE}, \text{INFLATION}, \text{URBAIN})$ [eq.2]
- $\text{EXPORT} = f(\text{ID}, \text{ID}_{(-2)}, \text{IDE}, \text{IDE}_{(-3)}, \text{SMIG}, \text{INFLATION})$ [eq.3]
- $\text{KH} = f(\text{IDE}, \text{DEP_EDUCATION}, \text{DEP_SANTE})$ [eq.4]
- $\text{ID} = f(\text{Cr}, \text{Cr}_{(-4)}, \text{IDE}, \text{CREDIT}, \text{INFLATION}, \text{SMIG})$ [eq.5]

Les variables endogènes du modèle sont :

- La croissance du PIB/tête (Cr).
- L'investissement direct étranger en pourcentage du PIB (IDE).
- Le capital humain, approximé par le taux de scolarisation brut au niveau secondaire (KH).
- La part de l'investissement domestique dans le PIB (FBCF en pourcentage du PIB), (ID).
- Les exportations en pourcentage du PIB, variable qui représente le commerce extérieur, (EXPORT).

Les variables exogènes du modèle sont :

- Le crédit intérieur accordé au secteur privé en pourcentage du PIB, indicateur du développement du marché financier (CREDIT).
- L'ouverture commerciale calculée comme le ratio (Exportation + Importation) / PIB, (OUVERTURE).
- Les dépenses du Ministère de l'Education en pourcentage du PIB (DEP_EDUCATION).

- Les dépenses du Ministère de la Santé par rapport aux dépenses publiques totales (DEP_SANTE).
- Le degré d'urbanisation, permettant un accès plus facile aux différentes institutions (sociales, culturelles et sanitaires) approximé par la population urbaine en pourcentage de la population totale (URBAIN).
- Le salaire minimum interprofessionnel garanti en dirham, (SMIG).
- L'inflation, représente l'instabilité économique, (INFLATION).
- Le taux d'intérêt, représente le coût du capital (TX_INTERET).
- Le taux de change du dollar en dirham (TX_CHANGE).

Les équations du modèle, ainsi que le signe attendu des différentes variables, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Pour la lecture du tableau : $y = f(x)$

x \ y	Cr	IDE	KH	ID	EXPORT
Cr		+		+	
Cr ₍₋₄₎				+	
IDE	+		+	+	+
IDE ₍₋₃₎					+
KH					
ID					+
ID ₍₋₂₎					+
EXPORT	+				
EXPORT ₍₋₁₎	+				
SMIG	-			-	-
CREDIT	+			+	
DEP_EDUCATION			+		
DEP_SANTE			+		
TX_CHANGE		+/-			
INFLATION		-		-	-
TX_INTERET	-				
URBAIN		+			
OUVERTURE		+			

Les variables endogènes sont représentées en caractère gras.

Dans l'estimation du modèle, nous avons cherché à estimer les déterminants de la croissance, des IDE, du capital humain, de l'investissement domestique et des exportations. Les méthodes d'estimation utilisées dans le cadre des équations simultanées sont fonction du critère d'identifiabilité du modèle. Comme dans notre modèle, toutes les équations sont sur-identifiées, nous avons appliqué la méthode des doubles moindres carrés. Cette méthode est la plus utilisée dans la pratique. Elle s'applique pour tous les modèles justes ou sur-identifiables.

Les données

Les données statistiques utilisées sont principalement de source World Development Indicator de la Banque

Mondiale, WDI (2006), et concernent : la croissance économique, l'IDE, le capital humain, la FBCF, les exportations, les crédits intérieurs, l'inflation et l'ouverture économique. Pour les autres variables, le SMIG et la population proviennent des publications du Haut Commissariat au Plan. Le taux de change et le taux d'intérêt proviennent des publications de Bank Al Maghreb. Enfin, les dépenses d'éducation et de santé proviennent des publications du Ministère des Finances.

Résultats de l'estimation du modèle

Les déterminants de la croissance économique

$$Cr = -0,90 - 1,40 * EXPORT + 2,12 * EXPORT_{(-1)} - 0,64 * IDE - 0,02 * SMIG + 0,31 * CREDIT - 0,98 * TX_INTERET$$

(-0,04) (-2,64) (3,34) (-0,69) (-2,87) (2,53) (-1,81)

$R_2 = 0,66$ $DW = 1,84$ $F = 4,20$

L'estimation de l'équation montre que trois variables expliquent la croissance économique :

- La première concerne l'augmentation des exportations. L'effet retardé de cette variable (pour l'année n-1) est positif et significatif sur la croissance économique. Par contre, son effet instantané est négatif.
- La deuxième variable déterminante de la croissance économique est relative au salaire qui représente le coût du facteur travail. Cette variable est significative avec le signe négatif attendu. La hausse du SMIG induit une baisse de la croissance.
- La troisième variable qui a un effet significatif sur la croissance économique est une variable indicatrice

du développement du système financier, à savoir le crédit intérieur. Cette variable présente un coefficient positif et significatif. Le taux d'intérêt, qui est aussi un indicateur du développement financier et qui représente le coût du capital, a le signe approprié, mais n'est que relativement significatif (à 10 %).

Toutefois, la variable explicative IDE est non significative. Cette variable ne semble pas contribuer directement à la croissance économique, du fait de la relative instabilité des flux d'IDE dirigés vers le Maroc. En effet, les opérations de privatisation sont devenues pour le Maroc une source importante d'IDE mais ponctuelle. Cette volatilité des flux est souvent synonyme d'absence de réinvestissement et d'une faible intégration au sein de l'économie d'accueil.

Les déterminants de l'IDE

$$IDE = -6,8 + 0,04 * Cr + 0,01 * OUVERTURE - 0,58 * TX_CHANGE + 0,27 * INFLATION + 0,11 * URBAIN$$

(-1,79)(1,12) (3,14) (-2,94) (1,09) (1,50)

$R_2 = 0,68$ $DW = 1,66$ $F = 6,08$

Les résultats de l'estimation montrent que la croissance du PIB n'est pas significative, alors que la variable ouverture économique a un effet positif et significatif.

Cela révèle que l'entrée d'IDE au Maroc ne dépend pas de la recherche des parts de marché, mais de la minimisation des coûts des facteurs pour l'exportation.

Cela est compatible avec l'IDE de type vertical qui est sensible aux coûts des facteurs et à l'ouverture économique.

La variable taux de change a un coefficient significatif. Le taux de change représente en même temps la stabilité de la monnaie nationale par rapport aux marchés

internationaux (garantie d'une économie stable et maîtrisée) et l'assurance de pouvoir expatrier les profits des firmes multinationales au pays d'origine sans risque de perte de change.

Concernant les variables explicatives inflation et urbanisation, leurs coefficients sont positifs mais non significatifs.

Les déterminants de l'investissement domestique

$$ID = 24,34 + 0,09 * Cr + 0,14 * Cr(-4) + 0,72 * IDE + 0,15 * CRDIT - 0,91 * INFLATION - 0,01 * SMIG$$

(10,87) (1,14) (2,21) (2,35) (2,72) (-1,51) (-2,22)

R2 = 0,58 DW = 2,30 F = 4,01

L'estimation de cette équation montre que la croissance instantanée est non significative alors que celle retardée de l'année (n-4) est significative. Ce n'est qu'au bout de quelques années que les retombées positives de la croissance sur l'investissement domestique apparaissent. Pour les IDE, leur effet est positif et significatif sur l'investissement local. Donc, la relation entre l'IDE et l'investissement domestique est plutôt complémentaire que substituable.

Le crédit domestique, qui représente le développement du marché financier, influence positivement et d'une manière significative l'investissement domestique. Le coût du facteur travail, représenté par le SMIG, a le signe négatif attendu et statistiquement significatif. Cela convient avec le tissu économique marocain composé essentiellement par des PME intensives en travail. L'inflation a aussi le signe négatif attendu mais n'est pas significative.

Les déterminants des exportations

$$X = -1,07 + 0,60 * ID + 0,41 * ID(-2) - 0,26 * IDE + 0,70 * IDE(-3) + 0,01 * SMIG - 0,64 * INFLATION$$

(-0,19) (2,82) (2,53) (-0,72) (2,22) (3,43) (-1,36)

R2 = 0,87 DW = 1,96 F = 17,95

La variable investissement domestique, retardée ou instantanée, a un effet positif et significatif sur les exportations.

La variable IDE retardée est de signe positif et significatif, mais cette variable courante a un signe négatif et non significatif. Les IDE reçus par le Maroc au cours des dernières années contribuent fortement à la croissance des exportations. Ceci s'explique par la

nature des IDE entrants au Maroc, qui sont en grande partie à stratégie verticale et qui sont aussi structurés dans le secteur manufacturier.

Concernant les variables explicatives exogènes, l'inflation présente un coefficient de signe négatif approprié, mais non significatif et le SMIG présente un coefficient très faible et significatif.

Les déterminants du capital humain

$$KH = 4,34 + 3,90 * IDE + 9,40 * DEP_SANTE + 0,03 * DEP_EDUCATION$$

(0,21) (2,12) (3,99) (0,10)

R2 = 0,73 DW = 1,50 F = 17,11

Les résultats des estimations montrent que la variable explicative IDE a un effet positif et significatif sur le capital humain. Les dépenses gouvernementales en éducation et en santé ont les signes positifs attendus. Toutefois, les dépenses de santé sont significatives et les dépenses en éducation ne sont pas significatives.

Le bilan du Maroc en terme d'accueil des IDE apparaît important au cours des dernières années. Ces entrées d'IDE sont le résultat de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la qualité des infrastructures, de la maîtrise du cadre macro-économique, et des mesures institutionnelles et incitatives mises en œuvre.

Les investissements étrangers entrants au pays, notamment à partir de 2003, ont permis au Maroc de se positionner parmi les pays les plus attractifs en terme de flux entrant d'IDE en Afrique. La stabilité de ces flux au cours de la période 2005-2007 permet de déduire que le Maroc commence à développer une dynamique des IDE indépendante des opérations de privatisation.

Les deux pays qui se distinguent parmi les pourvoyeurs d'IDE au Maroc sont la France et l'Espagne. Le volume des investissements des pays en développement, particulièrement des pays arabes a fortement augmenté au cours des dernières années. La part des pays arabes dans les IDE entrants au Maroc a dépassé 19% en 2007. Les secteurs d'investissement de ces pays sont essentiellement le tourisme et l'immobilier.

Concernant les effets économiques des IDE, les résultats de l'analyse empirique révèlent que les IDE ont un effet positif sur l'investissement local, sur les exportations et sur l'éducation. L'investissement local et les exportations, qui sont le moteur de la croissance au Maroc, sont sensibles à l'évolution des flux d'IDE. Ainsi, nous pouvons déduire que l'IDE a un effet de stimulation sur l'investissement local et de complémentarité sur les exportations.

Quant aux effets sur la croissance, selon ces résultats, les exportations sont le seul facteur endogène qui a un

effet positif et significatif sur la croissance économique, qui est déterminée aussi par des considérations exogènes reliées notamment au développement du marché financier, au coût du travail et au coût du capital. Les IDE ne semblent pas avoir d'effet direct sur la croissance économique.

Ces résultats empiriques révèlent aussi que l'ouverture économique a un effet positif sur les IDE, alors que la croissance économique n'a pas d'effet sur ces IDE. Cela nous permet de retenir que les investissements étrangers au Maroc sont déterminés essentiellement par l'ouverture économique du pays.

Ainsi, nous pouvons déduire que l'effet des IDE sur la croissance économique au Maroc est globalement positif, mais il reste encore faible. En effet, les résultats empiriques suggèrent que malgré l'effet positif de l'IDE sur les variables moteurs de la croissance, à savoir les exportations, le capital humain et l'investissement domestique, sa contribution à la croissance est indirecte et à long terme.

Ces résultats sont probablement liés à la nature et à la structure des IDE entrants au Maroc. Il serait donc judicieux d'envisager une étude sectorielle de l'effet des IDE sur la croissance économique.

Enfin, à la lumière de ces résultats, nous pouvons avancer que les IDE contribuent indirectement à la croissance économique du pays. Pour attirer davantage d'IDE et pour, ensuite, en tirer le maximum de profits, dans l'optique d'une croissance économique soutenue, pour l'accélération du processus du développement du pays, les politiques de promotion des IDE doivent être renforcées notamment par :

- L'amélioration continue du contexte macro-économique et institutionnel général ;
- Le développement d'un cadre réglementaire propice aux entrées d'IDE ;
- La mise à niveau des infrastructures, de la technologie et surtout des compétences humaines afin de tirer le maximum de bénéfices de l'implantation des entreprises étrangères. ■

Références bibliographiques

- Aghion P, Howitt P. (2000), *Théorie de la croissance endogène*, Dunod,, Paris.
- Bakhti J. (2008), « Investissement direct étranger et croissance économique au Maroc », mémoire présenté et accepté pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- Bakhti J. (2008), « Impact de l'évolution du système financier marocain sur la croissance économique » in *Les Cahiers du Plan* n° 18, avril-mai, p. 46-63.
- Bakhti J. (2009), « Modèle macro-économétrique de prévision du compte courant : Cas du Maroc » in *Les Cahiers du Plan* n° 22, janvier-février, p. 23-35.
- Bakhti J., Brillet J.L et Sadiki, M.A. (2007) « Modèle macro-économétrique à court et moyen termes de l'économie marocaine » in *Les Cahiers du Plan*, n° 12, mars-avril, p. 30-37. (<http://www.hcp.ma/PubData/CahierPlan/Docfrancais12.pdf>).
- Bakhti J., Brillet J.L. et Sadiki M.A. (2007), «Modèle macroéconomique "désagrégé" à court et moyen termes pour l'économie marocaine » in *Les Cahiers du Plan* n° 15, octobre-novembre, p.11-23. (<http://www.hcp.ma/PubData/CahierPlan/docarfr15.pdf>).
- BANK AL-MAGHRIB (2006), *Rapports annuels*, Plusieurs numéros.
- Banque mondiale (2006), « Promouvoir la croissance et l'emploi par la diversification productive et la compétitivité, Royaume du Maroc » mémorandum économique, document de la Banque mondiale.
- Bouoiyour J. (2005), « Partenariat Euro-mrocaïn et dynamique des investissements directs étrangers », *Document de travail*, CATT Université de Pau.
- CNUCED (2007), « Rapport sur l'investissement dans le Monde 2007 », Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement.
- CNUCED (2006), « World investment report » Division on investment, Technology ad enterprise development, United Nations publication.
- CNUCED (2007), « Examen de la politique de l'investissement du Maroc » Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement, United nations publication.
- CNUCED (2008), « Investissement étranger direct et financement du développement : tendances et enjeux particuliers » Thématique du secrétariat de la CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, United Nations publication.
- CNUCED (2007), « Investment policy review of morocco » The UNCTD secretariat : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, United nations publication.
- Cumenge G. (2004), « Les investissements industriels français au Maroc, étude empirique sur la décennie quatre-vingt-dix », *Document de travail*, DIGITIP, Ministère de l'économie et de l'industrie, France.
- Gourieroux C., Monfort A (1995), « Séries temporelles et modèles dynamiques » 2^e édition, Economica.
- Hidane A., Benmoussi F. et Tourlmani M. (2002), « Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers », *Document de travail* n° 82, DPEG, Ministère des finances et de la privatisation.
- Marouane A. (2004), « Investissement direct étranger et croissance économique : le cas de la Tunisie » Séminaire doctoral, Centre d'économie du développement (CED) Université Montesquieu Bordeaux IV, France.
- Nathalie H., Alain S. (2006), « Investissements directs étrangers et investissement de portefeuille, impact sur la croissance, complémentarité ou substituabilité : Le cas de la Turquie » Communication au Colloque EMMA, Université de Galatasaray, Istanbul-Turquie.
- Nicet D., Rogier E. (2007), « Attractivité comparée des territoires marocains et tunisiens au regard des IDE », *Cahiers du GRES* (n° 2007-5 et 2007-13): Université Montesquieu Bordeaux IV, France.
- OECD (2002), « Foreign Direct Investment for Development : Maximising Benefits Minimising Costs : overview.

Vers un nouveau mode de gestion du développement au Maroc



La gestion du développement au Maroc a connu depuis l'indépendance trois principales phases. Elle était basée sur une planification normative après l'indépendance et au cours des années 70 où l'Etat, principal acteur, fixait les objectifs et les moyens pour les atteindre. Mais après la crise des années 80 et avec l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), le processus de développement dans notre pays s'est orienté vers l'assainissement du cadre macroéconomique en suivant les orientations de la libéralisation, de la stabilisation, et de la privatisation, autrement dit les recommandations du

consensus de Washington. Les solutions à vocations économiques prescrites par ce consensus n'étaient malheureusement pas suffisantes du fait qu'elles ont relégué au second rang les problématiques politico-sociales.

La troisième phase a été marquée par un fléchissement du processus de développement en termes de qualité et d'intégration de nouvelles préoccupations de nature sociale, de démocratisation de la vie publique par une plus grande ouverture sur les partis politiques et sur la société civile et la réconciliation avec le passé. Ces initiatives ont suscité un élan de ferveur et d'espoirs permettant au peuple marocain de renouer avec les idéaux du lendemain de l'Indépendance nourris de patriotisme et de solidarité spontanée. Elles ont insufflé une nouvelle dynamique au processus de développement visant à moderniser l'économie et la société et d'asseoir les bases d'un Etat de droit.

Par Ayache KHELLAF et Abdelaziz NIHOUCHE, HCP

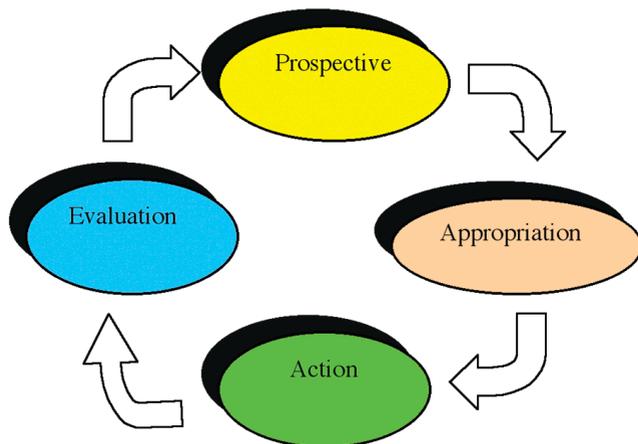
Cette transition dans la gestion du développement serait plus soutenue s'elle était insérée dans une stratégie de long terme qui dépasse les rigidités culturelles et institutionnelles, tout en mettant en exergue les nécessités en termes de ressources humaines et de compétences, ainsi que les capacités productive, technologique et innovatrice pour un développement durable. Ce dernier est assuré quand tous les segments de la société profitent des fruits de la croissance économique en conciliant l'efficacité économique et l'équité sociale. C'est un processus de longue haleine qui devrait être destiné à la facilitation de la transformation de la société, comme disait Stiglitz (1999).

De ce fait, la gestion de développement devrait être pensée à plus long terme dans un processus de participation, en créant les moyens par lesquels

l'appropriation et le consensus seraient obtenus. Ceci permet d'asseoir les priorités pour alléger les contraintes au développement, particulièrement, en matière de développement humain, d'accumulation de capital physique et de savoir et de lutte contre les disparités sociales.

Le principe de ce nouveau mode de gestion consiste à faire du développement un processus continu qui va de l'anticipation à l'action, dans un cadre de participation et de concertation assurant l'appropriation, élément fondamental de la réussite de toute stratégie de développement. Ainsi et, au-delà de conduire des stratégies sectorielles, il faut chercher à développer une vision globale et intégrée en mesure de faire de la gestion du développement un cycle permanent d'activités qui s'enchaînent, se complètent et s'enrichissent mutuellement (Figure 1).

Figure 1 : Le cycle permanent de développement



Source : M. Javier 2006, adapté par les auteurs.

Ce papier essaye d'appréhender ce nouveau mode de gestion de développement en tant que processus continu et dynamique. La première section traite de la prospective comme vision de long terme qui cherche à explorer des stratégies économiques et sociales nouvelles. La deuxième section traite de l'appropriation et de l'action comme ingrédients clés de toute stratégie de développement réussie. La dernière section aborde le dernier pilier qui ferme la boucle du cycle de développement à savoir l'évaluation.

La prospective

La gestion du développement doit se baser sur une analyse complète de la situation rétrospective (1) et actuelle ainsi que sur des évolutions prévisibles à long terme. Par pensée de long terme, on sous-entend ici la fonction qui s'occupe de la formulation de la vision stratégique d'un pays, d'un territoire ou d'une institution. C'est l'élaboration d'une image structurée du futur dans des horizons temporaires de longue portée, qui propose et ordonne les grands objectifs économiques, sociaux, politiques, culturels, scientifiques, technologiques et environnementaux.

La prospective est considérée actuellement comme une discipline qui permet d'effectuer des études systématiques de long terme (2) dans le but d'apporter une information utile au processus de prise de décision

et de réduire les marges d'erreurs engendrées par les situations d'incertitude. Selon l'Institut des Etudes Stratégiques de l'Espagne « la prospective est une discipline avec une vision globale, systémique, dynamique et ouverte qui explique les possibles futurs, en tenant compte des évolutions futures des variables, ainsi que les comportements des acteurs impliqués. Elle illumine l'action présente et apporte des mécanismes qui conduisent à l'exploration de futurs possibles ».

Actuellement, et au-delà de la vision classique de la prospective, comprise comme anticipation, orientée à l'exploration des futurs possibles pour clarifier des décisions et des actions présentes, la prospective de la nouvelle génération rajoute le concept de construction du futur, qui implique le déploiement de l'imagination et la capacité sociale, technique et politique des territoires, des pays et des secteurs. Elle ne vise pas à prédire le futur mais se préoccupe essentiellement de la définition des futurs désirables et le cheminement pour les atteindre. La construction de futurs (3) inclut l'anticipation, elle est fondamentalement préoccupée par la réalisation de telles images du futur.

Ainsi, la gestion du développement est d'autant plus efficace qu'elle se réfère à une vision prospective (4). La connaissance des facteurs déterminants de l'évolution des structures économiques et sociales et l'anticipation des problèmes et de leurs effets sont

(1) Les travaux de prospective menés par le HCP ont révélé la nécessité d'étendre le système d'information pour couvrir les champs des valeurs, de l'environnement et des institutions.

(2) Dans cette optique, le Haut Commissariat au Plan, en partenariat avec le PNUD, a engagé depuis 2003 une réflexion prospective, encadrée par un panel d'experts internationaux et nationaux afin de renforcer les capacités techniques du département en matière de recherche sur le long terme.

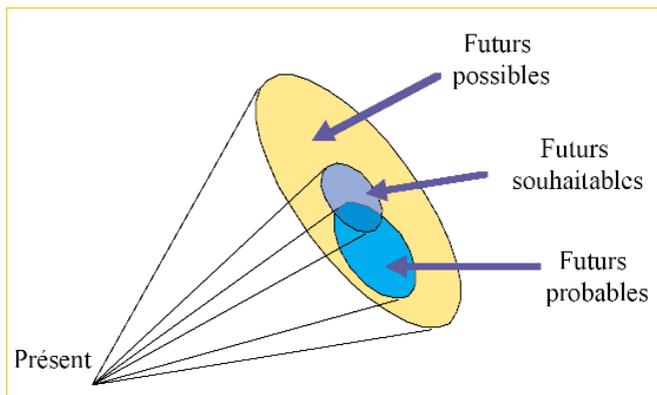
(3) Comme la décrit Hugues de Jouvenel (2004), « la Prospective n'est ni prophétie, ni prévision », elle « n'a pas pour but de prédire le futur – le développer devant nos yeux comme s'il s'agissait de quelque chose préfabriquée – mais celui de nous aider à le construire. Par conséquent, c'est un processus dynamique et flexible qui permet la modification des stratégies comme réponse aux circonstances changeantes de l'environnement ».

(4) Dans le passé, la gestion du développement manquait de cadre de référence global et intégré à long terme. Elle s'appuyait davantage sur des études sectorielles à moyen terme et, dans certains cas, sur des schémas directeurs sectoriels à long terme.

impératives pour maîtriser leur gestion dans le futur(5). Il suffit de rappeler à cet égard, les effets de l'ouverture sur notre agriculture, le défi de l'énergie dans un environnement marqué par la hausse du prix du pétrole, la dynamique du secteur du tourisme et les corrections qu'il faut apporter à la vision 2010, autant de questions auxquelles les travaux de prospective « Maroc 2030 », que le Haut Commissariat au Plan a mené ces dernières années, ont essayé d'apporter des éléments de réponse.

Les travaux de prospective (6) permettent d'investiguer les futurs possibles en utilisant, le plus souvent, la méthode des scénarios (7) qui permet la description d'une situation future tenant compte de l'évolution d'un ensemble de variables clés comme la mondialisation, la transition démographique, l'évolution du prix du pétrole, les ressources naturelles, etc. Ces travaux visent à stimuler la réflexion, à se préparer à certaines ruptures et à formuler des questions clés pour l'avenir. Ainsi, la stratégie de développement pourrait s'effectuer sur la base d'un ensemble de scénarios qui permettent d'ordonner la gamme des incertitudes et d'opérer les choix essentiels susceptibles de conduire au futur acceptable ou souhaité (figure 2).

Figure 2 : Les futurs possibles



Source : Rand Corporation.

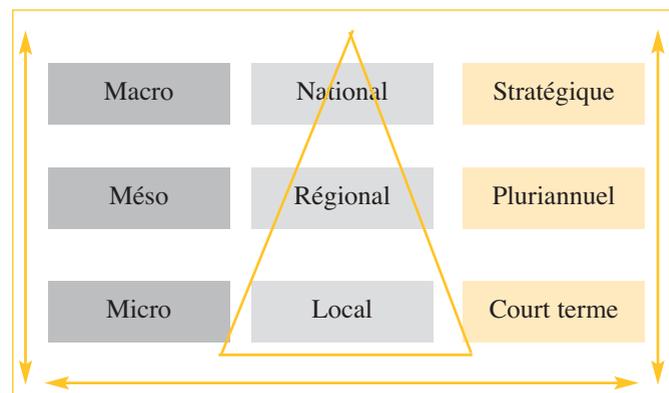
C'est à partir de la prise en compte du scénario souhaitable ou désirable que l'on procéderait à des choix stratégiques en s'interrogeant : que faire pour atteindre ces objectifs compte tenu de nos forces et faiblesses et des conditions définies par le scénario souhaitable ? Comment les réaliser ? Quelles sont les

actions à mener pour se préparer aux ruptures possibles ? Comment faire si les ruptures interviennent ?

Ce travail permettrait de formuler la stratégie globale où l'on détermine l'image du pays, détaille la vision, identifie les grandes priorités et fixe dans le court terme les instruments et les ressources qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs.

Dans cette optique, les travaux portant sur les grands choix nationaux et la fixation des objectifs stratégiques devraient constituer les éléments qui serviraient de référence aux travaux de stratégies sectorielles et territoriales. Le niveau national est appelé à décliner, au terme d'une concertation élargie (8) avec les partenaires économiques et sociaux, les axes de la stratégie nationale et les modalités de sa mise en œuvre.

Figure 3 : L'articulation du processus de développement



Source : M. Javier (2006).

(5) Une culture de prospective devrait donc être instaurée et l'Etat est appelé à créer des cellules de prospective dans les différents départements ministériels et à la promouvoir dans le secteur privé. (6) L'exercice de prospective mené par le HCP est une expérience très intéressante, il a permis d'engager une réflexion de long terme sur plusieurs thématiques. Les documents produits dans ce sens sont d'une grande richesse et constituent une base solide pour l'élaboration d'une vision stratégique.

(7) Dans les travaux de prospective élaborés jusqu'à présent, différentes méthodes techniques ont été utilisées. Elles ont permis aux cadres du HCP de se familiariser avec le langage de la prospective et d'accumuler un savoir-faire dans le domaine.

(8) Un scénario comme disait Godet (1997) n'a pas de valeur en soi. Il ne prend sens que dans la relation qui se crée entre le patient qui le bâtit dans sa tête puis l'exprime, et le thérapeute qui l'écoute puis l'interprète.

La vision stratégique de long terme doit être déclinée sous forme de priorités inscrites dans des programmes d'action gouvernementale de court et moyen termes aux niveaux régional et local, de sorte que ces priorités servent de fil conducteur et de principe ordonnateur aux processus de prises de décisions sociales et économiques, en particulier, à l'élaboration et à l'application des politiques publiques. Dans ce cadre, le rôle de la coordination est fondamental pour que les politiques à caractère plurisectoriel, multidimensionnel et transversal soient compatibles avec les axes stratégiques de la vision globale. Il faut établir un système de priorités qui donne du sens à l'ensemble des politiques, des actions et des moyens que la société compte mobiliser pour atteindre ses objectifs. C'est un exercice qui a pour but d'établir la cohérence entre les différents objectifs à court et moyen termes et ceux du long terme, en évitant le volontarisme utopique.

L'appropriation-action

Par ailleurs, pour qu'un travail de prospective soit réussi et pour l'inaugurer et l'appliquer, la participation (9) de tous les acteurs de développement reste un ingrédient incontournable pour permettre l'appropriation de tout projet de développement. L'appropriation engendre l'engagement, qui est nécessaire pour la durabilité des projets à long terme. Une bonne gestion du développement suppose une implication de l'ensemble des acteurs, un partage de responsabilités, mais une complémentarité des actions, une adhésion à une stratégie fédératrice et un engagement de chaque partenaire sur des résultats à atteindre.

Les acteurs devront assurer l'articulation de l'ensemble des objectifs sectoriels et territoriaux, pour préserver la cohérence de la stratégie nationale de développement. Ainsi, il serait utile de développer, dans le cadre de la stratégie, des formules d'orientation, d'encadrement de la programmation détaillée et de partenariat, selon les domaines et selon la nature des rapports de l'Etat avec les autres partenaires (privé, collectivités locales, société civile). La stratégie nationale devient ainsi un instrument de pilotage et un élément fédérateur de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux.

L'Etat devrait donc mobiliser l'administration et les organismes publics dans un cadre coordonné avec l'ensemble des partenaires pour mieux gérer le développement et relever les défis rencontrés. C'est la réforme du mode de gouvernance publique qu'il faudrait donc parfaire.

Le secteur privé, les syndicats et la société civile : parmi les partenaires clés d'une stratégie de développement, on peut citer le secteur privé et les syndicats dont le rôle est essentiel dans la promotion du développement. De ce fait, la rénovation de la représentativité parmi ces acteurs se trouve à l'ordre du jour. De même, le rôle des institutions de la société civile, qui connaît un essor important au Maroc, est aussi primordial pour la réussite de toute stratégie de développement. En effet, de telles institutions sont souvent le véhicule le plus efficace pour inaugurer et appliquer le développement de la société.

Les instances territoriales : les instances régionales et locales seraient mieux situées pour assurer le choix des projets adéquats et l'intégration des programmes d'action. La participation au niveau local par exemple permet l'identification de projets reflétant les besoins et les préférences de la communauté. Elle permet aussi à travers la conception de projets de refléter la réalité locale et de garantir que les conditions locales, les préférences et les positions des producteurs et des consommateurs locaux sont prises en compte.

Dans ce cadre, il faudrait mettre en place un dispositif institutionnel et technique permettant aux différents acteurs un plein engagement dans le processus de développement en les mobilisant pour la réalisation des objectifs nationaux stratégiques. Autant d'exigences qui rompent avec les méthodes classiques de gestion et qui consacrent les principes de bonne gouvernance. Celle-ci suppose des changements dans l'organisation, dans le mode de penser et dans le comportement des acteurs, qui sont indispensables pour développer des mécanismes de coordination et d'orientation pour

(9) Comme pour Cazes (1989) qui juge que le futur ne peut être dessiné ni par un seul expert ni par un organisme d'études ou par une autorité, aussi légitime soit-elle, au profit de tous. Le discours d'experts, à lui seul, échoue à formuler une représentation des futurs souhaitables. Le débat et la mobilisation des énergies locales sont inhérents à la prospective.

préservent l'unité de la stratégie nationale et la cohérence globale. Dans ce cadre, la loi de finances, les budgets annuels des établissements publics et des collectivités locales sont les instruments par lesquels l'Etat peut exécuter une stratégie de développement en l'échelonnant dans le temps tout en mettant en place les mécanismes d'articulation entre ces instruments et les différents partenaires sociaux.

Bien que ces instruments soient essentiels pour assurer la coordination technique, cette dernière requiert aussi la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat. Mais l'institutionnalisation de la coordination est un processus de longue haleine qui relève du domaine du politique. En effet, le gouvernement est censé être l'espace de coordination politique au plus haut niveau, avec la capacité de pénétrer les actions aux niveaux les plus spécifiques. Ainsi, tout effort pour réformer l'administration afin d'instaurer cette culture de coordination nécessite l'approfondissement du processus démocratique dans notre pays. En fait, avec le paysage politique et le code électoral qui font qu'un gouvernement soit constitué par au moins six ou sept partis politiques, il est difficile d'instaurer des mécanismes de coordination dans l'action gouvernementale.

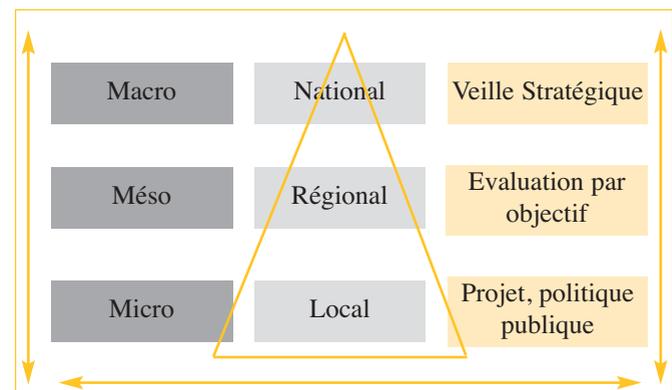
L'évaluation

L'évaluation offre l'occasion d'un retour sur les objectifs et les choix stratégiques. Elle permet de tirer les enseignements, actualiser éventuellement les objectifs et réajuster l'action pour une allocation optimale et une utilisation plus efficace des ressources. Il est reconnu partout dans le monde que l'évaluation devient pertinente lorsque le lien opérationnel, entre les résultats et les assignations budgétaires, est assuré. Autrement dit, lorsque les résultats de l'évaluation n'améliorent pas les processus d'assignation budgétaire, il est très difficile de la développer, d'en assurer la crédibilité et de la promouvoir en tant qu'instrument d'aide à la prise de décision.

Le suivi et l'évaluation revêtent une importance capitale dans le processus de développement. Ils représentent des instruments pratiques de gestion des projets et des programmes de développement et contribuent largement

à l'amélioration de la prise de décision. Le dispositif de suivi s'attache à enregistrer en permanence ou périodiquement les travaux et les efforts de mise en œuvre des programmes retenus et à signaler les difficultés rencontrées. L'évaluation a pour objectif principal de porter un regard critique sur les résultats de la stratégie et sur la pertinence des actions réalisées. Ainsi la fonction première de l'évaluation est de déterminer, en référence à des indicateurs ou critères de performance (en termes d'efficacité et d'efficience) les niveaux de succès atteints dans la réalisation des objectifs retenus.

Figure 4 : La relation entre l'évaluation et la stratégie



Source : élaboré par les auteurs.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'entreprendre une évaluation permanente au niveau macro des grands choix politiques, économiques, sociaux et technologiques, qui affectent ou qui peuvent affecter l'avenir du pays en procédant à leur renouvellement. Il faudrait développer une sorte de veille stratégique (figure 4) dont le but est de permettre une analyse et une évaluation permanentes à la fois des tendances lourdes et des « faits porteurs d'avenir » (De Jouvenel, 2004).

Il faudrait aussi définir et clarifier les missions, les objectifs et les résultats opérationnels que doit atteindre chacune des organisations. Dans ce qui est opérationnel, il est à distinguer entre le niveau méso dont la mission est de veiller à l'efficacité dans l'utilisation des ressources à moyen terme (généralement de 3 à 5 ans) sur la base des indicateurs de performance, et le niveau

micro concernant un projet, un programme (ou une politique publique) soumis à une évaluation ponctuelle de court terme. L'évaluation est un processus très compliqué qui fait appel généralement à un cadre institutionnel performant, à des compétences humaines interdisciplinaires et à un système d'information pyramidal.

Au Maroc, le système de suivi et d'évaluation (10) est resté largement orienté vers les aspects de contrôle de régularité et d'audit. C'est une gestion axée sur les moyens et marquée par une fragmentation institutionnelle, ce qui a empêché son développement comme partie intégrante de la réforme et de la gestion publique, malgré la nouvelle approche de gestion budgétaire mise en œuvre par le ministère des finances en 2001 s'appuyant sur la globalisation des crédits et la contractualisation qui se veut une démarche évaluative.

Le développement des capacités d'évaluation devrait être considéré comme une partie du processus de modernisation de l'Etat et de la société, qui requiert un certain degré de flexibilité pour opérer les adaptations nécessaires au niveau des réformes institutionnelles et du changement des organigrammes des administrations. Ceci suppose la coordination des structures de suivi et d'évaluation et l'amélioration des compétences à travers la formation de cadres en matière d'instruments techniques appropriés.

Au-delà de ces considérations, pour augmenter la demande d'évaluation, celle-ci devrait constituer un instrument d'apprentissage pour obtenir une meilleure gestion et non pas une sanction. Considérer l'évaluation comme un exercice d'apprentissage à promouvoir et non pas à imposer, est d'autant plus important qu'il n'existe pas de méthodologies uniformes à tous les pays du monde. L'évaluation est censée prendre en compte les spécificités historiques, culturelles et politiques de notre pays. Ainsi, le renforcement des capacités évaluatives du Maroc est un processus de longue haleine qui nécessite un compromis substantiel entre le gouvernement, les syndicats, la société civile et la classe politique. Il est judicieux de faire de l'évaluation un outil de perfectionnement de notre processus démocratique d'une façon graduelle.

Aujourd'hui, et plus que jamais, la société marocaine connaît une grande dynamique perceptible à tous les niveaux. De nouvelles données issues du contexte national et international sont en train d'induire des changements profonds dans l'économie et la société. Dans cet environnement, notre pays est appelé à instaurer une culture de gestion de développement basée sur des stratégies de long terme dans un cadre de participation, élément fondamental pour assurer la coordination et la concertation. La participation est d'autant plus capitale qu'il reste encore un long chemin à parcourir en matière de mise à niveau de notre système de gouvernance.

Dans ce sens, le faible taux de participation dans les élections législatives de septembre 2007, qui a été le plus bas de l'histoire du pays avec 37 % (contre 52 % en 2002, 57 % en 1997, 64 % en 1993 et 67 % en 1984), reflète le manque de confiance dans les institutions politiques nationales. Cette faible participation ne traduit aucunement une dépolitisation de la population mais indique au contraire qu'une partie très importante des électeurs (80 % avaient retiré leurs cartes d'électeur avant le jour du vote) était consciente des limites de l'influence de l'acte de voter sur les décisions publiques. Ce constat interpelle toutes les forces vives de la nation à repenser notre système politico-institutionnel qui dépend des transformations sociales, économiques et technologiques, de la manière dont sont configurées les formes d'exercice des pouvoirs publics et de la relation entre celles-ci et les citoyens.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître l'impératif d'implication de tous les citoyens dans le processus de développement en restituant la crédibilité à la démocratie qui, avec ses mérites et ses limites, exprime mieux la volonté collective de la nation. Ceci a pour corollaire l'obligation, pour ceux qui gouvernent et administrent, de rendre des comptes sur leurs actions et leurs décisions.

(10) L'enquête sur le dispositif national en matière d'évaluation rétrospective du CNEP (décembre 2002) montre que les principales restrictions qui entravent le développement de la fonction d'évaluation au Maroc sont liées aux spécificités politiques et culturelles, à la qualité et à la pertinence de l'information, aux capacités techniques, aux procédures opérationnelles et aux normes.

D'autre part, la régionalisation apparaît comme un cadre adéquat de participation des populations et de mobilisation des potentialités locales par la reconnaissance de la diversité et la spécificité culturelle des territoires. C'est un moyen d'intégration économique et sociale, de démocratisation et de rapprochement de l'administration des citoyens. L'expérience des pays engagés depuis longtemps dans la décentralisation montre clairement que la participation des acteurs, qui constitue la clé d'une dynamique de développement durable, doit être d'abord construite dans un espace limité, correspondant à l'espace vécu de ces acteurs. C'est à ce niveau, en effet, que les acteurs de base peuvent le mieux s'identifier aux projets, en saisir les interactions, participer aux décisions et en valider les résultats. ■

Références bibliographiques

- A. Haouach (2005), « l'évaluation rétrospective au Maroc : Etat des lieux et perspective » *Cahiers du Plan* n° 2.
- B. Cazes (1989), « Méthodologie de la prospective », *Analyses de la S.E.D.E.I.S.*, n° 67.
- Banque Mondiale (2007), « Etude d'évaluation de la gestion des systèmes de finances publiques » site de la banque mondiale.
- F. Albavera (2003), « Planificación estratégica y gestión pública por objetivos Instituto Latinoamericano y del Caribe de Planificación Económica y Social ».
- F. Fukuyama (2000), « Social Capital and Civil Society », IMF Institute.
- F. Fukuyama (2002), « Social Capital and Development: The Coming Agenda », *SAIS Review*, vol. XXII, n° 1.
- F. Varone (2001), *Développer les capacités d'évaluation*, édition P.I.E Peter Laing.
- G. Loinger, C. Spohr (2004), « Prospective et planification territoriales : Etat des lieux et propositions » Direction Générale de l'Urbanisme, France.
- G. Loinger (1994), « Prospective et aménagement du territoire », Internet.
- H. Dejovenel (2004), « Invitation à la prospective » *Futuribles*, *Dossier spécial*.
- H. Dejovenel (2004), « Un bref guide méthodologique », Commissariat Général du Plan de la France.
- J. Creust (2005), « Du diagnostic à la prospective une démarche pour passer des enjeux aux scénarios » INSEE, Internet.
- J-C. Lugan (1998), « Pour une prospective régionale souple : l'expérience de Midi-pyrénées ».
- J. Stiglitz (1999), « Participation and development : Perspectives from the comprehensive development paradigm », The World Bank.
- J. Stiglitz (1998), « Towards a New Paradigm for Development: Strategies, Policies, and Processes », World Bank, Given as the 1998 Prebisch Lecture at UNCTAD, Geneva.
- M. Godet (1997), « La boîte à outils de prospective stratégique », *Cahiers du LIPS*, n° 5.
- M. Godet (2001), « Prospective et dynamique des territoires », *Futuribles* n° 269.
- M. Javier, O. Edgar (2006), « Manual de prospectiva y decisión estratégica : bases teóricas e instrumentos para América Latina y el Caribe » Instituto Latinoamericano y del Caribe de Planificación Económica y Social.
- P. Benassouli, R. Monti (1995), « La planification par scénario », *Futuribles*, novembre.
- P. Gonod, « Les Temps Prospectifs », Internet.
- P. Gonod, J. Gurtler (2002), « Evolution de la prospective », *OCL*, vol. 9, n° 5.
- P. Masse (2004), *Prévision et prospective*, Commissariat Général du Plan de la France.

Une “foresterie” sociale et durable

L’avenir de la forêt marocaine



La Terre est sous l’effet des changements climatiques notamment l’effet de serre dû à l’augmentation des émissions gazeuses carboniques et la réduction des couverts végétaux dont les espaces forestiers. Ces espaces naturels ont des rôles stratégiques de type environnemental, écologique et socioéconomique.

Actuellement, au Maroc, les processus de dégradation de la flore forestière sont souvent graduels et peuvent être irréversibles et conduire à la déforestation de 31.000 ha par an, repartis dans les différents écosystèmes forestiers, notamment dans le Rif. La faune forestière n’est pas à l’abri de l’effet des changements climatiques. En général, on estime que plus de 7 % des espèces forestières inscrites dans la Liste Rouge sont menacées de disparition.

Par Saïd ZEROUALI, HCP

Des études, notamment les rapports nationaux et les analyses de la FAO relatives aux ressources forestières marocaines démontrent que la dynamique dégressive des écosystèmes forestiers risque d’atteindre le seuil d’irréversibilité à moyen terme, si des programmes de reconstitution et de conservation des forêts ne sont pas mis en œuvre. Cette dégradation irréversible mettrait le Maroc devant des défis plus importants.

Etat des lieux de la forêt marocaine

L’espace forestier marocain couvre une superficie totale de 9 millions d’ha. Les nappes alfatières s’étalent sur 3,2 millions d’ha et les forêts naturelles proprement dites occupent plus de 5,8 millions d’ha dont les forêts productives s’étalent sur 1,94 million ha.

Tableau

Quelques indicateurs du couvert forestier

Pays	Taux du couvert forestier	Forêt par habitant en Ha/habitant	Volume sur pied en m ³ /ha	Biomasse M Tonne/ha	Carbone M Tonne/ha
Espagne	35,9	0,4	49,6	48,6	22,0
France	28,3	0,3	158,5	157,6	75,0
Portugal	41,3	0,4	92,5	60,3	30,0
Liban	13,3	0,0	36,8	29,4	15,0
Maroc	8,0	0,2	46,0	99,0	52,0
Algérie	1,0	0,1	76,4	100,0	09,0
Tunisie	6,8	0,1	25,6	19,0	10,0
Afrique	21,4	0,7	90,9	174,9	95,4
Europe	44,3	1,4	107,3	87,7	43,7
Monde	30,3	0,6	110,7	144,7	71,5

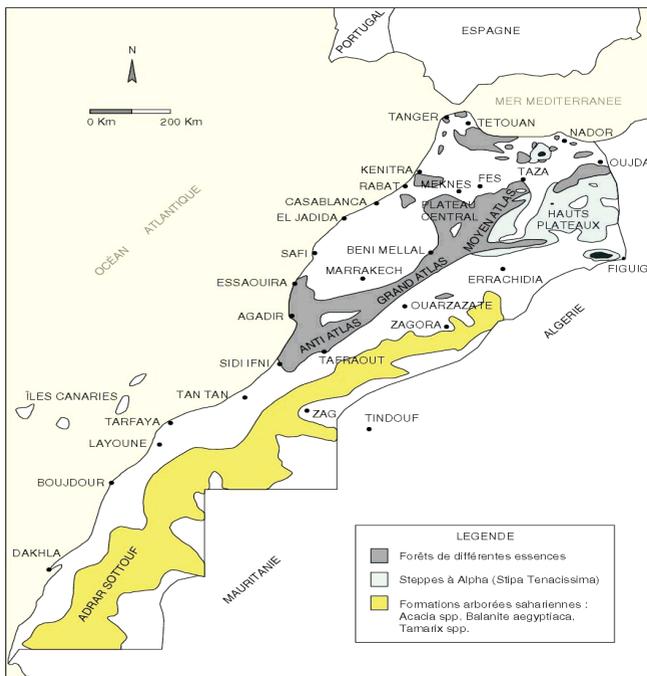
Source : FA, 2007. (M : million).

Le taux de boisement du pays est de 8 %, en dessous du taux optimal (15 à 20 %) nécessaire à l'équilibre écologique et environnemental du système. Il est très variable au niveau national. Il atteint 42 % dans le Rif et 3,2 % dans le Sud.

La biomasse forestière qui est de 99 millions T/ha joue un double rôle. Elle est utilisée comme culture fourragère et comme matière organique pour les sols pauvres. Elle peut être le catalyseur des incendies forestiers.

Les formations forestières, situées en majeure partie, dans les zones à climats semi-aride, subhumide et humide, sont constituées de 66 % d'essences feuillues, de 18 % d'essences résineuses, de 9 % de plantations artificielles et 7 % est occupé par des formations basses de type matorral et essences secondaires.

Répartition géographique du couvert forestier



Source : Programme de lutte contre la désertification, HCEFLCD, juin 2001.

La répartition spatiale des écosystèmes forestiers est conditionnée par le facteur climatique, notamment les précipitations et les températures. D'une façon générale, les régions montagnardes du Rif, de l'Atlas et les plaines littorales sont globalement les plus riches en espèces.

La diversité des zones climatiques permet aux espaces forestiers de dégager une production assez variée de produits non ligneux. Ces produits ont une grande valeur économique et sociale dans le milieu rural. La production est très variable d'une année à l'autre et reste liée aux conditions climatiques et au caractère artisanal de la filière.

La forêt joue des rôles sociaux et économiques stratégiques pour le pays. Elle contribue pour près de 0,4 % au PIB national. Elle assure annuellement de 8 à 10 millions de jours de travail et 50 milles emplois permanents. Elle couvre plus de 30 % des besoins en bois d'œuvre, 30 % du bilan énergétique et 4 % de l'offre mondiale du liège. Les ressources fourragères, forestières, avec 17 % des besoins fourragers du cheptel, représentent, après les chaumes et les pailles, la source la plus élevée des disponibilités fourragères.

En matière d'échanges commerciaux de produits forestiers et leurs dérivés, les exportations, pour la période de 1990-2007, s'élèvent à 1,2 milliard de Dh par an contre 5,0 milliards de Dh pour les importations, avec un taux de couverture de 25 %. Le marché mondial des produits forestiers, est en cours de changement, notamment dans les pays d'Asie. Il représente une opportunité pour les pays importateurs des produits forestiers.

En dépit des efforts déployés pour la préservation et le développement des ressources forestières, la forêt marocaine constituée d'écosystèmes fragiles et multifonctionnels, est soumise à des formes d'exploitation diverses. Le processus de déforestation est devenu un phénomène irréversible et conduit à la dégradation des écosystèmes.

En somme, les contraintes majeures de la conservation et de la gestion durable des forêts sont d'ordre écologique, social, économique et institutionnel.

Comment la forêt marocaine est-elle arrivée à cet état ?

La situation de la forêt marocaine suit l'évolution des forêts du monde en matière de gestion, des tendances et des problèmes affectant les produits et les services forestiers. Elle a été sévèrement touchée par les

événements extérieurs survenus depuis l'indépendance, notamment les aléas climatiques, les crises économiques et les changements internes du secteur forestier.

Les fonctions sociales et environnementales de la forêt, comme celles d'atténuer les changements climatiques, de conserver les sols et les ressources hydriques, de rendre la vie urbaine et périurbaine plus agréable, de protéger l'héritage naturel et culturel, de fournir des emplois et des lieux de promenade, sont de plus en plus prises en considération dans les politiques de développement de ces ressources.

La population rurale utilise la forêt pour prélever du bois pour le chauffage, et pour la construction. On estime que le bois de feu et le charbon de bois resteront des sources importantes d'énergie pour les ménages des zones rurales les plus pauvres.

En outre, le souci de réserver les forêts naturelles à la protection de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique a donné une plus grande importance aux forêts de plantation et aux arbres hors forêt. Ces ressources forestières font l'objet de différents usages et intéressent les différents acteurs. Parallèlement à ces efforts, des fonds spéciaux ont été mis en place pour soutenir ces politiques.

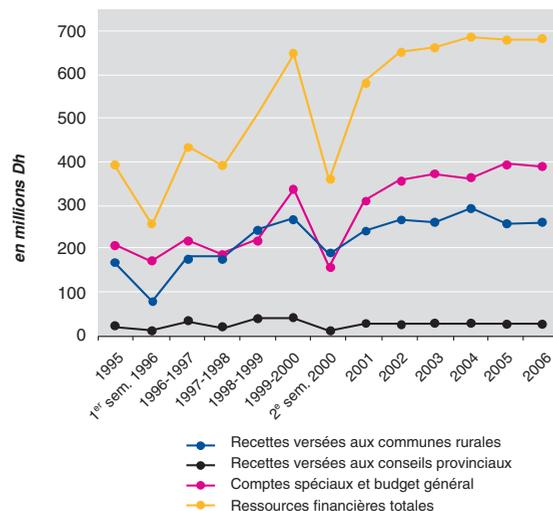
Dans ce sens, au cours des dernières décennies, le Maroc est devenu un espace de changement en matière d'aménagement des forêts : les stratégies, les objectifs, et les acteurs ne sont plus les mêmes. Ces efforts ont conduit à une exploitation moins intensive du bois.

Cependant, la part du secteur forestier dans le PIB a reculé. Ce déclin résulte de la croissance plus rapide des autres secteurs, alors que la valeur ajoutée dans le secteur forestier n'a pas évolué.

Financement du secteur forestier au Maroc

Durant la période 1995-2006, le secteur forestier a bénéficié d'un budget de 576 millions Dh/an. Le Budget Général de l'Etat et les comptes spéciaux du trésor, constituent la source financière principale du secteur avec une moyenne de 306 millions Dh/an. Une autre source financière indirecte provient des recettes forestières versées aux collectivités locales. En effet, ces dernières ont bénéficié en moyenne de 240 Millions de Dh/an, durant la période 1995-2006. Les recettes versées aux conseils provinciaux sont estimées en moyenne à 30 millions de Dh/an durant la même période. Cependant les partenaires ne réinvestissent que 3 à 15 % au lieu de 20 % et la dégradation de la forêt est évaluée à 600 millions Dh/an. Il y a lieu de noter que le budget alloué à la forêt reste insuffisant pour mener à bien la mission de la conservation des ressources forestières.

Evolution des ressources financières du secteur des eaux et forêts



Source : – Nos calculs. – Base de données : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, 2008.

Malgré les efforts déployés pour la régénération de la forêt depuis les années 50, le bilan de l'opération de reboisement est resté loin des objectifs tracés auparavant. Il est dû à l'approche, essentiellement à la fragilité des écosystèmes forestiers et aux conditions climatiques structurelles.

Le budget d'investissement du secteur forestier ne permet pas d'assurer convenablement la gestion de

l'espace forestier. Il est estimé à 20 Dh/ha/an au lieu de 150 Dh/ha/an. Les collectivités locales ayant besoin de ressources financières pour faire face à d'autres dépenses, n'ont réellement réinvesti dans la forêt que 3 % à 15 % des sommes reçues au lieu de 20 % prévus. Le taux d'encadrement et la recherche forestière restent loin des besoins du secteur. Il est de 34 000 ha/ingénieur et de 7 800 ha/technicien.

L'industrie forestière au Maroc

La majorité des entreprises, à caractère artisanal, sont spécialisées dans la transformation (270 dont une vingtaine spécialisées dans la transformation du liège). Les entreprises liées étroitement à la production ne dépassent pas une trentaine. Les industries forestières participent pour environ 2 % des exportations nationales. A l'exception de l'activité du sciage, les entreprises de transformation sont bien encadrées et disposent d'équipements performants leur permettant de répondre aux normes internationales. Le tableau ci-dessous représente la structure des entreprises forestières au Maroc.

Caractéristiques des entreprises forestières

Activités	Nombre	%	Effectifs des employés	%	Chiffre d'affaires en millions Dh	%
Sciage, rabotage industriel de bois	34	11	587	6	704,2	21
Placage contre plaqués et panneaux	4	1	1486	15	714,0	21
Bois amélioré ou artificiel	1	0	4	0	2,3	0
Menuiserie pour bâtiment	153	50	2 806	28	386,0	11
Articles d'emballage en bois	20	7	1 145	11	465,0	14
Meubles non rembourrés en bois	41	13	1 337	13	220,4	
Mobiliers et accessoires en bois	13	4	844	8	188,0	6
Matelas, sommiers et coussins	5	2	480	5	134,3	4
Restauration, réparation des meubles	1	0	11	0	1,5	0
Articles divers en bois	19	6	424	4	49,0	1
Articles divers en liège	20	3	506	5	106,0	3
Articles divers en rotin, vannerie	2	1	10	0	3,5	0
Pâte à papier	1	0	500	5	446,0	13
Total	304	100	10 140	100	3 419,0	100

Source : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, 2007.

Les industries liées à la forêt ne connaîtront pas d'évolution importante à cause du déficit structurel de la production des matières premières. Les entreprises travaillent en grande partie soit avec des produits importés, soit avec des produits des arbres hors forêt et du recyclage des différents dérivés du bois.

En outre, les études de la FAO indiquent que le secteur informel est dominant dans le secteur forestier. La

majeure partie des activités de production (le bois de feu) et de transformation du bois (production de charbon de bois, PFNL) se font dans le secteur informel, et sont par conséquent exclues des statistiques nationales.

L'importance du secteur informel soulevé ci-dessus retarde l'avancement vers la gestion durable des forêts. En outre, la majorité des employés dépendant du secteur informel sont pauvres, et n'ont pas les moyens d'adhérer à ce type de gestion.

L'analyse des échanges de bois et ses dérivés a montré une augmentation importante des importations durant la deuxième moitié du dernier siècle. Elle est due essentiellement à la limite de la production nationale disponible et à la demande croissante. La régression

du taux de couverture des importations par les exportations s'explique par le choix des entreprises de travailler avec des produits importés au détriment des produits locaux. La forêt nationale resterait donc, incapable d'assurer la demande des entreprises en bois et ses dérivés.

Le marché national des produits forestiers

Les principaux produits exportés sont le liège, la pâte à papier à fibre courte, les produits non ligneux. Les importations intéressent particulièrement les bois d'œuvre et d'industrie, la pâte à papier à fibre longue, les papiers et les cartons.

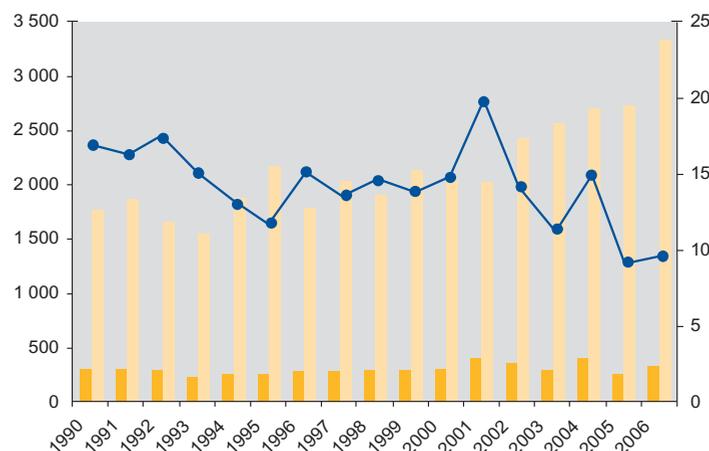
En matière d'échanges commerciaux de produits forestiers, la moyenne annuelle des exportations pour la période 1990-2006, s'élève à 1,141 milliard de Dh contre 4,847 milliards de Dh pour les importations. Le taux moyen de couverture des importations par les exportations se situe à 25 % avec une variation interannuelle très importante et une détérioration d'année en année à cause de la demande croissante des entreprises. En effet, les exportations ont connu une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 2 % alors que les importations se sont accrues de 5 %.

L'analyse des échanges commerciaux du bois et leurs dérivés durant la période 1990-2006 montre que les exportations moyennes annuelles sont évaluées à 298 millions Dh, soit une augmentation de 8%.

Les importations du bois et ses dérivés ont connu une évolution assez importante durant la même période. Elles sont passées de 1.756 millions de Dh en 1990 à 3.329 millions Dh en 2006, soit l'équivalent d'une augmentation de 90 %. La moyenne annuelle des importations est de 2.146 millions Dh.

Le taux de couverture des importations du bois par ses exportations, qui est de 14 %, a connu une régression très remarquable. Il a chuté de 17 % en 1990 pour atteindre 10 % en 2006. Ce phénomène est dû essentiellement à l'augmentation de la demande en bois par les entreprises forestières, dont le nombre s'accroît d'un jour à l'autre, et à la limite du bois local disponible sur le marché (Voir annexe n° 3).

Evolution des importations et des exportations du bois et ses dérivés



Source : – Nos calculs. – Base de données : Office des Changes, juin 2008.

Les bois importés proviennent de l'Afrique, de l'Amérique Latine, de la Communauté Européenne et de l'Europe de l'Est, tandis que les exportations s'effectuent principalement sur les marchés de la Communauté Européenne. Les produits forestiers marocains, à l'instar de ceux des forêts du bassin méditerranéen, sont de qualité moyenne et peu compétitive.

Gouvernance et rôle des acteurs

La pression sur la forêt engendre des conflits entre les populations riveraines et l'administration. Ainsi plus de 29 000 délits sont constatés annuellement, dont 5 % seulement sont traités. L'ampleur de la dégradation de la forêt est due essentiellement à la pression démographique. Celle-ci est responsable de plus de 75 % de la superficie forestière dégradée à travers le défrichement, le surpâturage, les prélèvements excessifs de bois de feu, l'urbanisation et les incendies. Le coût de la dégradation directe et indirecte due à la pression démographique est estimé à 3 milliards de Dh/an.

La faiblesse des rôles des institutions locales, notamment les collectivités locales, l'insuffisance des textes juridiques et les statuts fonciers des espaces forestiers n'encouragent pas les initiatives d'investissement dans le secteur forestier. Le rôle des acteurs, qui constitue un enjeu majeur de la problématique forestière, et l'engagement de l'Etat doivent être revus et pris en considération dans toute vision future du développement social et durable de la forêt.

Pourquoi la forêt ?

Enjeux économique et social

Le Maroc, dans un contexte de libéralisation et de démocratisation, s'est engagé, depuis les années 1975, dans une politique de décentralisation de la gestion des ressources naturelles et forestières dans le cadre de la charte communale et le programme forestier national. Cette nouvelle tendance s'explique, d'une part, par un constat d'échec de la gestion publique centralisée et une prise de conscience collective de la nécessité d'un développement durable. D'autre part, les attentes économiques de la population (la demande en bois d'énergie), en milieu rural, ne peuvent être satisfaites durablement par la forêt. Les prévisions d'accroissement de la population laissent supposer une augmentation de près de 50 % de la consommation dans les 30 prochaines années. L'urbanisation rapide, la vocation touristique du pays, l'insuffisance des espaces verts urbains (2,5 m²/habitant), sont autant de raisons qui limitent l'étendue du Maroc vert.

L'enjeu consiste dans la durabilité de la forêt qui doit répondre à la demande nationale croissante en bois :

assurer la demande énergétique de la population riveraine en bois de feu et contribuer au bien-être social de la population par le changement optimal de la vocation des espaces forestiers et la préservation de la fonction environnementale de la forêt.

Enjeux environnemental et écologique

La végétation forestière intervient de façon directe dans le cycle de l'eau par le phénomène de l'évapotranspiration. Le couvert végétal forestier, qui agit à plusieurs niveaux, permet le maintien de l'eau au niveau des racines, de diminuer l'érosion du sol, de protéger les barrages contre l'envasement et de stabiliser les bassins versants.

L'ampleur de l'érosion hydrique, accentuée par la déforestation, menace la presque totalité du territoire. Au niveau national, si les tendances actuelles se maintiennent, les mécanismes d'érosion engendreraient des pertes en terre fertile dépassant le seuil de 100 millions de m³/an en 2020 et 150 millions en 2040. Les capacités de stockage perdues par l'envasement des barrages sont de l'ordre de 1 %/an, soit plus de 150 millions de m³ par an (1).

En outre, les parcours sylvo pastoraux sous un climat semi-aride dans leur majeure partie, sont surchargés et surexploités, ce qui risque de compromettre irréversiblement leur régénération et leur reconstitution.

L'équilibre entre la régénération de la forêt et la contribution des ressources pastorales forestières aux besoins alimentaires du cheptel constituent un défi environnemental important.

Tendances lourdes et facteurs de changement

Les études prospectives mondiales et régionales offrent une vue cohérente de la direction d'ensemble dans laquelle s'opèrent les changements possibles. L'accent est mis sur les facteurs de changement, notamment sur la manière dont ils influent directement et indirectement sur les forêts. « Ce qui se passe dans les forêts » dépend ainsi pour beaucoup de « ce qui se passe hors des forêts ».

(1) Administration du Génie Rural, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, mai 2007.

Dans l'optique de la forêt mondiale, l'avenir de la forêt marocaine sera étroitement lié aux évolutions des tendances lourdes et des facteurs de changement au niveau régional. Ces derniers, internes ou externes à la forêt marocaine, vont contribuer à sa transformation. Certaines évolutions sont très déterminantes. L'avenir de la forêt pourrait se jouer essentiellement suite aux politiques et à la gouvernance. Les différences de cheminement entre les tendances lourdes et les facteurs de changement sont considérables, les pouvoirs publics auront à faire des choix pour définir l'avenir de la forêt. Différents scénarios sont possibles.

Tendances lourdes

Les principales tendances lourdes, agissant sur l'avenir de la forêt, conformément aux tendances lourdes de la forêt mondiale et régionale, sont de trois types : le changement climatique, la démographie et l'ouverture sur le marché extérieur.

Les changements climatiques menacent toute la planète

Le Maroc se situe dans une zone géographique où domine un climat semi-aride à aride souvent caractérisé par des sécheresses plus ou moins prolongées et fréquentes. Des études estiment que la sécheresse actuelle, liée au réchauffement de la terre, tend à avoir un caractère structurel qu'il faut prendre en considération dans les projets de développement. A l'horizon 2040, la température va augmenter de 0,6 à 1°C par décennie avec une diminution des précipitations, et un dérèglement saisonnier et une augmentation de la fréquence de la sécheresse.

Ces changements climatiques, selon le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (G.I.E.C), auront des effets négatifs graves sur les écosystèmes. Ces phénomènes engendreront des pertes de sol, des espèces végétales et animales.

Le Maroc connaîtra une extension de la désertification à des zones humides. L'aridité du climat, accentuée par des sécheresses récurrentes, aggravera le processus de désertification de plus en plus marqué dans les provinces du Sud.

Les changements démographiques sont en cours

La population marocaine, qui continuerait sa transition démographique, s'accroîtrait pour atteindre plus de 39 millions en 2030 (2). Les usagers directs de la forêt sont estimés à plus d'un tiers de la population rurale.

Cette population a le droit d'usage de la forêt, comme il est défini dans plusieurs dahirs (dahirs 1949, 1969, et 1976), en termes de prélèvement de bois de feu, d'herbe, d'alpha et de pâturage.

Le phénomène d'envie de retour à la campagne, combiné à la montée des préoccupations environnementales peut s'accroître dans le futur proche. L'augmentation de la pollution et du stress en milieu urbain, de l'évolution du taux de motorisation et l'amélioration d'accessibilité de l'espace rural, engendreraient des impacts négatifs sur les ressources naturelles. Les changements démographiques, économiques et sociétaux vont engendrer une pression forte sur les espaces naturels et une augmentation du nombre d'usagers de la forêt.

Plusieurs tendances ont été soulevées dans les études de la FAO, notamment la liaison entre la réduction de la pauvreté et le développement durable des ressources naturelles. Autrement dit, la conservation des ressources forestières et leur développement passent avant tout, par faire comprendre comment les forêts participent au développement par l'amélioration du niveau de vie des riverains et la maîtrise du droit d'usage de l'espace forestier.

l'ouverture sur le marché extérieur et la préservation de la forêt

La production et la consommation de produits ligneux continuent d'être largement dominées par les pays développés. La FAO prévoit que la demande en bois rond industriel, due à l'expansion démographique et à la croissance économique, augmentera de 1,7 % par an d'ici 2015 (3). La situation variera d'un pays à l'autre et demeurera étroitement tributaire des conditions du marché et des politiques gouvernementales. La production de bois rond industriel devrait continuer de dépasser la consommation dans toutes les régions à l'exception de l'Asie.

(2) Haut Commissariat au Plan, 2007, *Prospective Maroc 2030 : Agriculture 2030, Quelle avenir pour le Maroc ?*

(3) FAO, 2007.

La situation du marché mondial des produits forestiers

Depuis quelques décennies on assiste à une mutation socioéconomique rapide qui affecte tous les aspects de la vie, y compris les rapports entre la société et la forêt. La mondialisation, accélérée par l'expansion rapide des techniques de l'information et des communications, a rapproché les pays et les peuples, tandis que la facilité de circulation du capital et des techniques a modifié le paysage économique.

Au niveau mondial, le commerce de produits forestiers se fait principalement au sein de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Asie et le Pacifique. Première région importatrice et exportatrice, l'Europe a importé en 2004 pour 158 milliards de dollars de produits forestiers, et en a exporté pour 184 milliards, soit respectivement 47 et 56 % en valeur de toutes les importations et exportations mondiales. Ces parts importantes s'expliquent en premier lieu par la place que tiennent les produits du papier et les produits de seconde transformation.

Depuis 2001, l'Amérique du Nord, dans son ensemble, importe davantage de produits forestiers qu'elle n'en exporte (en valeur). Cette tendance s'accroît d'ailleurs chaque année, du fait de la rapide croissance des importations des Etats-Unis en provenance d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud.

Au cours de la dernière décennie, les industries de transformation du bois se sont développées, notamment en Chine, en Europe de l'Est et dans divers pays en développement. C'est ainsi que la Chine est devenue en 2004 le premier importateur de bois rond industriel, en même temps qu'un exportateur et un importateur majeur de panneaux à base de bois, le second importateur de papier et de carton, et le premier exportateur de produits de seconde transformation du bois, tels que les meubles. Pour leur part, les pays d'Europe de l'Est se sont affirmés en tant que grands exportateurs de bois scié, de panneaux à base de bois et de produits de seconde transformation du bois.

Les investissements étrangers ont joué un rôle crucial dans le développement des industries de transformation des régions à croissance rapide, en particulier pour ce qui est des transferts de techniques, du développement des infrastructures et de l'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux. On cite, parmi les facteurs ayant encouragé ces investissements, les faibles coûts de main-d'œuvre et de production et les politiques d'incitation en faveur des investissements étrangers. La proximité des ressources forestières des grands marchés est très déterminante.

La récente expansion des capacités d'élaboration dans les régions en développement s'est traduite par un déplacement des centres de production sur toute la planète. L'une des conséquences est le durcissement de la concurrence, qui se reflète dans la tendance des prix de gros des principaux produits du bois. Face à la rapide croissance des importations d'articles en bois en provenance de la Chine, les Etats-Unis et l'Union européenne ont imposé à certains produits chinois des droits anti-dumping.

La crise économique qui frappe l'Asie depuis le milieu de 1997 a gravement perturbé le commerce des produits forestiers dans la région Asie et Pacifique; les pays de la région ont notamment subi les répercussions suivantes :

- la réduction de la demande de tous les produits forestiers ;
- l'intensification de la concurrence entre pays exportateurs dont les monnaies ont été dévaluées ;
- la chute des cours des produits forestiers dans toute la région ;
- la baisse des recettes dans le secteur forestier entraînant une réduction des coupes, la fermeture de scieries et des licenciements.

Les marchés asiatiques ont sans aucun doute été les principales victimes de cette crise qui a eu des répercussions hors de la région, dans les pays tributaires de leurs échanges avec l'Asie ou en concurrence avec elle. Ce fut le cas pour tous les pays exportateurs de bois, depuis l'Afrique jusqu'à la Nouvelle-Zélande, et du nord au sud du continent américain.

Source : Résumé des études de la FAO 2007 et 2006.

La FAO, dans ses rapports forestiers régionaux, a soulevé diverses tendances qui devraient se poursuivre à long terme, notamment la diminution des prix de bois brut, l'accroissement de la demande en produits forestiers non ligneux, la privatisation des ressources forestières domaniales, et la décentralisation de certaines fonctions administratives.

Au Maroc, la demande en bois et ses dérivés, va connaître une augmentation très significative, pour répondre aux besoins du secteur de l'habitat qui est en pleine croissance et au besoin de la population. Le tableau ci-après présente la demande en bois à l'horizon 2022.

L'ouverture sur le marché extérieur constituerait donc une opportunité majeure pour la forêt marocaine.

Demande annuelle de quelques produits forestiers

Année	1992	2022
<i>Consommation</i>		
Bois d'œuvre (résineux)	500 000 m ³	1 000 000 m ³
Rondins et perches d'eucalyptus	450 000 t	550 000 t
Panneaux à base de bois	160 000 m ³	580 000 m ³
Papiers et cartons	280 000 t	550 000 t
<i>Importations</i>		
Bois d'œuvre	350 000 m ³ sciages	700 000 m ³ sciages
Eucalyptus de trituration	250 000 m ³ sous écorce	350 000 m ³ sous écorce

Source : Plan Directeur de Reboisement, Département des Eaux et Forêts, 1997.

Facteurs de changement : politiques publiques

Dans l'avenir, l'Etat devrait revoir ses engagements au profit des populations et des ONG qui joueront des rôles primordiaux dans la préservation des ressources naturelles, notamment la forêt. Cette vision consiste à assurer l'adhésion de tous les acteurs dans la prise de décision au développement social et durable de la forêt ; tout en valorisant les acquis de la population (Dahir 1976) et en maîtrisant le droit d'usage reconnu.

Les principaux facteurs de changement se résument dans les politiques de reboisement et du développement rural.

Le reboisement renforce le rôle de la forêt

Le reboisement constitue l'opération principale de régénération artificielle de la forêt par la plantation de nouveaux plants.

Il devrait être basé sur l'intervention des collectivités locales et ethniques, du secteur industriel et du privé.

La conception d'un reboisement, basée sur la recherche scientifique forestière serait un élément du développement rural accompagné d'une démarche participative intégrant les différents acteurs. Il constitue par ailleurs un catalyseur de développement forestier futur en utilisant de nouveaux plants adaptés aux conditions locales. Le reboisement reste un facteur de changement et de correction des déficiences du secteur forestier liées au changement climatique et à la pression humaine.

Le développement rural constitue la pierre angulaire de la préservation des ressources naturelles

Le monde rural abrite une population importante estimée à 45 % de la population totale, dont 80 % des actifs en agriculture. Il dispose de ressources naturelles diverses (Sol, forêt, eau, parcours, flore, faune).

La succession des années de sécheresse, la faiblesse des infrastructures économiques et sociales, l'analphabétisme et l'ampleur de la pauvreté, rendent le monde rural incapable de faire face aux exigences

de la population rurale et par conséquent à la conservation des ressources naturelles. Les revenus non agricoles sont faibles et aléatoires et la pression démographique sur les ressources naturelles s'accroît d'une année à l'autre.

Le développement rural et agricole permettrait d'atténuer la pression sur les ressources forestières et constitue, de ce fait, un facteur de changement majeur dans le futur de la forêt, à travers l'amélioration du niveau de vie des ruraux par la création de nouvelles activités économiques.

Dans ce contexte, nous considérons l'écotourisme comme un germe principal de changement qui se base sur des espaces naturels forestiers spécifiques aménagés mis à la disposition de la population. Il constitue un moyen de valorisation et de conservation des sites naturels et de la biodiversité.

L'écotourisme peut également initier d'autres activités économiques dans le milieu rural comme la valorisation et le développement de l'artisanat. Par conséquent, il assure des revenus supplémentaires aux riverains et un développement local durable à côté des efforts déployés dans le secteur agricole, notamment le Plan vert.

Présentation des scénarios

Le constat sur les évolutions du passé, les enjeux et les grandes tendances ont clairement démontré que la dégradation déjà préoccupante des espaces forestiers, allait inexorablement s'accroître et les acteurs publics et privés seraient encore incapables d'inverser ce processus de dégradation. Ainsi, de profonds changements de la politique forestière dans ses orientations et ses modalités de mise en œuvre s'avèrent nécessaires.

A la lumière de l'analyse précédente et prenant en compte les expériences forestières étrangères, notamment les études entamées par la FAO (5 scénarios), trois scénarios ont été élaborés :

- Scénario un (S1): Scénario de type tendanciel ;
- Scénario deux (S2) : Privatisation de l'exploitation de la forêt ;
- Scénario trois (S3): Foresterie sociale et durable.

Ces scénarios se réfèrent à des cheminements alternatifs qui relient le présent et le futur, basés essentiellement sur les tendances lourdes et la manière dont le système peut profiter davantage à travers les facteurs de changements choisis.

S1 : Scénario de type tendanciel

Le scénario S1 s'inscrit dans la ligne de la conservation des ressources forestières comme le cas des pays Sud méditerranéens. Il se base sur des politiques sectorielles centralisées. La forêt jouerait les mêmes rôles économiques, sociaux, environnementaux et écologiques dans toutes les zones climatiques, morphologiques et édaphiques. Les politiques forestières se poursuivraient indépendamment l'une de l'autre. La gestion du patrimoine forestier sera assurée en majorité par l'administration centrale parallèlement à des interventions verticales des autres administrations en absence d'une coordination forte. Ses moyens financiers seront inchangés, sinon réduits.

On assisterait à des nouveautés sectorielles mais à des vitesses très faibles. Le monde rural, caractérisé par des interventions indépendantes dans le temps et dans l'espace, serait moins maîtrisé et en retard par rapport aux attentes des populations locales.

Les objectifs assignés à la recherche forestière viseraient la préservation du couvert végétal à travers la sélection de nouvelles variétés et leurs multiplications.

Comme illustration globale, la forêt marocaine devrait avoir un recul important qui dépasse l'état actuel, parallèlement, le taux de réussite de reboisement, artificiel ou naturel, diminuerait au-dessous de 50 %, conséquence de la pression humaine sur l'espace naturel et les changements climatiques.

Les recettes forestières globales connaîtraient une baisse importante. Par conséquent, en appliquant le dahir 1976, la part versée aux communes sera réduite. En conséquence, une régression des revenus des riverains sera observée.

Les entreprises de transformation et d'exploitation utilisant les produits forestiers dans leur chaîne de production, seraient appelées à importer davantage la matière première; alors que les unités liées étroitement à la production du bois seraient menacées de se retirer

du marché où elles changeraient d'activité en raison de la diminution du potentiel des produits.

Le rôle des acteurs resterait secondaire, et les conflits entre l'administration et les riverains se poursuivraient. La fonction principale de l'administration serait la sensibilisation sur les causes de la dégradation de la forêt à un coût très élevé, avec une faible intégration des acteurs.

A l'horizon 2040, malgré l'hypothèse d'une croissance économique importante, la conservation de la forêt resterait très sensible. Dans le cas contraire, l'espace forestier serait dans un état catastrophique irréversible.

En termes de pertinence, ce scénario ne génère aucun changement pratique et réel au profit de la préservation forestière.

S2 : Privatisation de l'exploitation de la forêt

La privatisation de l'exploitation de certaines zones forestières trouve sa justification dans la dégradation grave et irréversible de la forêt malgré les efforts déployés par l'Etat depuis l'indépendance pour la conservation des écosystèmes. Ce scénario est basé sur le principe de l'entreprise, comme d'ailleurs le cas des entreprises publiques privatisées.

Dans ce scénario, l'objectif serait de changer la politique de la conservation par une autre de développement forestier à caractère purement économique, comme le cas des entreprises forestières de production en Afrique du Sud, en Europe et en Amérique Latine. La recherche forestière s'accentuerait sur l'innovation de nouvelles espèces et variétés plus productives ainsi que sur des modes et des techniques de récoltes. Le reboisement, bien maîtrisé et localisé, connaîtrait une amélioration importante avec un progrès accru du taux de réussite et une dégradation forestière assez grave. L'installation des entreprises forestières en milieu rural pourrait entraîner son développement en matière d'infrastructure. Le rôle de l'Etat serait négligeable face à la montée d'un nouveau lobby dans le secteur forestier qui chercherait toujours à maximiser son profit avec les menaces d'une surexploitation. Les acteurs se réuniraient en monopole unique (nombre très limité) caractérisé par une pression importante pour protéger leur intérêt économique sur le marché local comme le cas de l'Afrique du Sud.

La réalisation de ce scénario imposera en premier lieu la détermination de la spécialisation des espaces forestiers à l'échelle nationale et l'inventaire de toute la biomasse existante. En deuxième lieu, l'achat du droit d'usage après l'avoir évalué, et l'évacuation des populations riveraines loin des zones périphériques des forêts, avec l'obligation de leur assurer de bonnes conditions de vie. Ce scénario va encourager à court terme le développement forestier, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la formation professionnelle.

Parmi les inconvénients de ce scénario figure la diminution des recettes versées aux communes et aux fonds spéciaux. Concernant les avantages, des entreprises internationales vont investir dans le domaine forestier et un nouveau marché d'emploi va être créé et organisé.

S3 : Une foresterie sociale et durable

Ce scénario se base sur le développement rural durable et les intérêts importants tirés de l'ouverture totale sur le marché extérieur avec un engagement partiel de l'Etat, à travers ses choix stratégiques. Ces derniers seront centralisés sur la spécialisation des massifs, l'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables et la forte implication des acteurs. Le développement rural, qui constitue l'essentiel du 3^e scénario, devrait s'intéresser au fonctionnement des écosystèmes et à leur gestion dans une vision multifonctionnelle et accorder une attention particulière à la valorisation du savoir-faire de la population riveraine.

Ce scénario valorise les expériences nationales, capitalise les ressources humaines disponibles et renforce la recherche forestière.

Les espaces forestiers garderont leur multifonctionnalité naturelle, écologique, économique et sociale, mais seront spécialisés dans les massifs pour tenir compte de l'utilité dominante en fonction de leur capacité et des besoins avec une valorisation importante des produits forestiers.

Les collectivités locales et les opérateurs privés seront progressivement incités à participer aux coûts de gestion et d'investissement. La loi de 1976 devrait être modifiée pour tenir compte de ces changements.

Dans ce cadre, les entreprises forestières spécialisées dans la transformation, n'auront pas d'intérêt à utiliser le produit local. Les entreprises liées directement à la production substitueraient leurs activités de production en activité de conservation et de développement de la forêt. Sur le plan économique, malgré le fait que les recettes forestières soient réduites, le développement de la forêt s'améliorerait. La diminution des coupes de bois serait conditionnée par la mise en place de mesures

d'incitation à l'utilisation de toute autre source d'énergie que le bois de feu, notamment le gaz butane et les ressources énergétiques renouvelables.

Le renouvellement de la forêt s'améliorerait avec un taux de réussite important mais inférieur à celui observé au 2^e scénario. Le reboisement serait basé essentiellement sur la recherche forestière multidisciplinaire, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la formation professionnelle forestière. ■

Abonnement annuel

I. Abonnement ordinaire

- Prix : 20 Dh x 6 = 120 Dh
- Frais d'envoi : 15 Dh x 6 = 90 Dh

II. Abonnement de soutien

- 400 Dh et plus par an

*Pour vos abonnements :
Contactez le CND (Centre National de Documentation)*